

# *Plan zonal de sécurité 2020-2025*

*Zone de police des Trieux*



# *Avant-propos du chef de corps*

Le Conseil Zonal de Sécurité est ravi de présenter ce nouveau Plan Zonal de Sécurité 2020-2025 (PZS). La détermination des priorités retenues a été faite de manière collégiale et constructive afin de permettre à chacun de ses membres de s'y retrouver pleinement. Il permet de rassembler les stratégies établies par l'ensemble de ses mandataires en un seul document et de les ajuster au mieux à la situation locale de la zone de police des Trieux. Ne pouvant préjuger des évolutions à venir au niveau législatif, de l'impact des nouvelles déclarations de politique fédérale et régionale et de la rédaction à venir du nouveau Plan National de Sécurité (PNS), notre PZS est avant tout une déclaration d'intention de développement de la politique policière sur notre zone de police.

Quoi qu'il en soit, la rédaction d'un nouveau Plan Zonal de Sécurité est l'occasion pour une zone de police de se pencher sur son mode de fonctionnement interne mais également sur l'impact de son travail quotidien sur la sécurité de ses habitants. Grâce à la méthodologie proposée, nous avons pris le temps d'aller à la rencontre de nos partenaires afin de connaître leurs attentes et leurs besoins. Outre les bienfaits de la rencontre en elle-même, nous avons pris conscience de certaines préoccupations qui nous étaient méconnues, comme le bien-être animal par exemple. L'ensemble de ces attentes a été complété par l'analyse des sources objectives tels que les baromètres de la circulation, de la criminalité et des élucidations qui nous sont régulièrement transmis par les services de la Police Fédérale.

Nous avons également pris le temps d'analyser notre fonctionnement interne en réalisant un SWOT en comité de direction. Par cette méthodologie, nous avons pu relever nos forces et nos faiblesses mais également tenir compte de l'impact de notre environnement externe au travers de la détermination d'opportunités et de menaces. Ces 2 demi-journées de réflexion ont été riches en enseignements. S'il n'est jamais agréable de se rendre compte de nos dysfonctionnements, cette démarche a été nécessaire pour orienter au mieux notre développement.

Etant un maillon de la chaîne sécuritaire, la zone de police des Trieux ne peut répondre seule à toutes les sollicitations récoltées, c'est pourquoi la matrice décisionnelle nous a permis de nous concentrer sur les thèmes les plus importants et les plus sollicités. Cependant, certaines demandes ont été formulées alors que la zone de police ne semble pas, actuellement, confrontée à la problématique relevée. Prenons l'exemple de la lutte contre le radicalisme. La zone ne possède pas d'entité suivie activement, mais cette problématique, qui est une attente des partenaires et autorités régionale et fédérale, nécessite un suivi national pour tenter de limiter les risques d'une nouvelle attaque terroriste dans notre pays. C'est pourquoi, à l'heure actuelle, nous continuons à participer à toutes les réunions des TFL stratégiques et opérationnelles. Nous avons décidé de mettre cette thématique en point d'attention et non pas en priorité stratégique de ce nouveau PZS. Cela signifie concrètement que nous allons continuer à suivre le phénomène en participant à toutes les réunions, en récoltant les informations au travers de la CSIL-R et en nous associant au projet des communes de Courcelles et de Fontaine-l'Evêque mais que nous ne développerons pas de plan d'action annuel. Dans l'hypothèse où de nouvelles entités surviendraient, nous envisagerions un nouvel objectif stratégique.

Bonne lecture !

Delphine de Lavareille  
Commissaire divisionnaire  
Chef de Corps ZP Trieux

# Table des matières

<b>Avant-propos du chef de corps.....</b>	<b>2</b>
<b>Résumé du management.....</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre 1: analyse de l'environnement.....</b>	<b>8</b>
<b>1. Image de la sécurité et de la qualité de vie dans la zone de police.....</b>	<b>8</b>
<b>1.1 Notre terrain de travail en images .....</b>	<b>8</b>
1.1.1 Notre zone de police examinée d'un point de vue démographique .....	9
1.1.2 Notre zone de police examinée d'un point de vue économique.....	11
1.1.3 Notre zone de police examinée d'un point de vue socio-culturel.....	13
1.1.4 Notre zone de police examinée d'un point de vue écologique .....	15
1.1.5 Développements technologiques dans le paysage policier .....	18
1.1.6 Notre zone de police d'un point de vue politico-juridique .....	21
1.1.7 Notre zone de police d'un point de vue budgétaire et comptable .....	23
1.1.8 Nos communes au service de leur zone de police.....	24
<b>1.2 L'image de la criminalité zonale .....</b>	<b>25</b>
1.2.1 Baromètre de la criminalité.....	25
1.2.2 Baromètre de la circulation .....	27
<b>1.3 Résultats du sondage auprès des conseillers communaux .....</b>	<b>29</b>
<b>1.4 Résultats du moniteur local de sécurité 2018.....</b>	<b>30</b>
1.4.1 Fonctionnement interne .....	30
1.4.2 Victimisation / plaintes.....	30
<b>2. Image de la gestion opérationnelle optimale dans notre zone de police .....</b>	<b>31</b>
<b>2.1 Description de la situation actuelle au sein de la zone de police .....</b>	<b>31</b>
2.1.1 Structure actuelle / organigramme .....	31
2.1.2 Aperçu de la capacité dans la zone de police .....	33
Cadre opérationnel .....	33
Cadre administratif et logistique .....	34
2.1.3 Remplissage des normes minimales : évaluation.....	34
Le travail de quartier.....	35
La fonction accueil .....	36
La fonction d'intervention .....	37
La fonction assistance policière aux victimes .....	38
La fonction Recherche et enquête locale .....	38
La fonction maintien de l'ordre public.....	39
Circulation.....	40
2.1.4 Exécution des missions à caractère fédéral.....	40
Directives ministérielles contraignantes MFO .....	40
Focus particulier sur la MFO2 .....	41
Participation aux opérations de police intégrée.....	43
Participation aux plateformes d'échange initiées par le DirCo .....	43
Suivi du radicalisme .....	43
<b>2.2 Description du contexte interne au sein de la zone de police.....</b>	<b>43</b>
2.2.1 Deux comités de direction.....	43
2.2.2 Collaboration avec les partenaires syndicaux .....	44

2.2.3	Le plan annuel d'action et le plan global de prévention .....	44
2.2.4	Analyse sur la charge psychosociale.....	44
2.2.5	Réflexion quant au fonctionnement interne : SWOT .....	45
<b>2.3</b>	<b>Tendances futures pour l'organisation propre.....</b>	<b>45</b>
2.3.1	Suppression de certains services.....	45
2.3.2	Nouveaux services ou extension de services déjà prévus .....	46
2.3.3	Un nouveau commissariat unique.....	46
2.3.4	La norme minimale de fonctionnement.....	47
2.3.5	Agrandissement d'échelle en perspective.....	47
<b>Chapitre 2: mission, vision, valeurs.....</b>		<b>48</b>
<b>1.</b>	<b>Vision .....</b>	<b>48</b>
<b>2.</b>	<b>Mission .....</b>	<b>49</b>
<b>3.</b>	<b>Valeurs.....</b>	<b>49</b>
<b>Chapitre 3: stratégie et politique .....</b>		<b>50</b>
<b>1.</b>	<b>Préambule : recueil des données .....</b>	<b>50</b>
<b>2.</b>	<b>Éléments de l'analyse environnementale .....</b>	<b>51</b>
<b>2.1</b>	<b>A retenir de l'image de la sécurité et qualité de vie (environnement externe) .....</b>	<b>51</b>
	Le Baromètre de la criminalité.....	51
	Le Baromètre de la circulation.....	52
	Le Baromètre des élucidations .....	52
	Les bases de données radicalisme .....	53
<b>2.2</b>	<b>A retenir de l'image de la gestion opérationnelle optimale (environnement interne) .</b>	<b>54</b>
	Lettre de mission .....	54
	SWOT .....	55
<b>3.</b>	<b>Attentes des autorités et partenaires .....</b>	<b>56</b>
<b>3.1.</b>	<b>Attentes / priorités des autorités .....</b>	<b>56</b>
	Ministres de l'Intérieur et de la Justice – PNS 2016-2019 .....	56
	Commission Permanente pour la Police Locale (CPPL).....	57
	Bourgmestre de Courcelles.....	57
	Bourgmestre de Fontaine-L'Evêque .....	57
	Procureur du Roi .....	58
	Auditorat du travail.....	58
	Gouverneur de la Province du Hainaut.....	58
	Région Wallonne.....	58
	Police Fédérale (Dirco et DirJud).....	58
<b>3.2</b>	<b>Attentes des autres protagonistes et partenaires .....</b>	<b>59</b>
<b>4.</b>	<b>Analyse des priorités et des attentes : la matrice de l'argumentation.....</b>	<b>59</b>
<b>4.1</b>	<b>Matrice en matière de sécurité et qualité de vie .....</b>	<b>59</b>
<b>4.2</b>	<b>Matrice en matière de fonctionnement interne .....</b>	<b>61</b>
<b>5.</b>	<b>Choix des priorités stratégiques.....</b>	<b>62</b>
<b>5.1</b>	<b>Priorités stratégiques pour 2020 – 2025.....</b>	<b>62</b>
<b>5.2</b>	<b>Priorités stratégiques Sécurité et qualité de vie pour 2020 – 2025 .....</b>	<b>63</b>
	OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : La sécurité urbaine .....	63

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : La sécurité routière.....	64
<b>5.3 Points d'attention pour 2020 – 2025 .....</b>	<b>65</b>
POINT D'ATTENTION PARTICULIERE 1 : Les Vols qualifiés habitation.....	65
POINT D'ATTENTION PARTICULIERE 2 : L'environnement.....	66
POINT D'ATTENTION PARTICULIERE 3 : La lutte contre le radicalisme.....	66
<b>5.4 Priorités stratégiques en matière de fonctionnement interne 2020 – 2025 .....</b>	<b>66</b>
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.....	66
OBJECTIF STRATEGIQUE 4.....	67
<b>5.5 Motivation de phénomènes non retenus .....</b>	<b>68</b>
<b><i>Chapitre 4: politique et gestion .....</i></b>	<b><i>69</i></b>
<b>1. Approche des priorités stratégiques : rédaction de plans d'action annuels .....</b>	<b>69</b>
<b>1.1 Une implication de tous .....</b>	<b>69</b>
<b>1.2 La rédaction de plans d'action annuels .....</b>	<b>69</b>
1.2.1 La détermination d'objectifs opérationnels et d'activités.....	69
1.2.2 Plan de déroulement détaillé .....	69
1.2.3 Plan de mesure .....	70
<b>1.3 Rédaction de rapports d'activités annuels .....</b>	<b>70</b>
<b>1.4 Gestion des moyens financiers .....</b>	<b>70</b>
<b><i>Bibliographie.....</i></b>	<b><i>71</i></b>
<b><i>Annexes.....</i></b>	<b><i>73</i></b>
<b><i>Approbation.....</i></b>	<b><i>74</i></b>

# Résumé du management

## 1. Culture, structure et stratégie : Vision - Mission-Valeurs de notre zone de police

- **Vision** : « Ensemble pour une police intègre, professionnelle et moderne au service de tous » :
- **Mission** : Définie légalement au travers des textes qui régissent notre profession, la mission de la zone de police des Trieux est de « contribuer, sous l'autorité et la responsabilité des autorités compétentes, à la sécurité et à la qualité de vie à Courcelles et à Fontaine-l'Évêque. Elle assure les missions de police administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des événements et phénomènes locaux, telles que prévues dans la loi sur la fonction de police et dans la loi sur la police intégrée, structurée à deux niveaux. »
- **Valeurs**
  - De la zone de police : « Nous croyons en un personnel :
    - Intègre, qui agit de manière légale, loyale et équitable ;
    - Respectueux des lois, des personnes et des moyens mis à disposition ;
    - Responsabilisé, qui s'implique dans la réalisation de ses tâches avec conscience professionnelle et sens de la mesure ;
    - Disponible, qui fait preuve d'esprit d'équipe, d'ouverture et d'engagement. »
  - De notre Chef de corps :
    - Loyauté
    - Intégrité
    - Accessibilité
    - Transparence dans l'action de la zone
    - Fonction d'exemple

## 2. Priorités pour notre zone de police en 2020 – 2025

### 2.1 Priorités stratégiques en matière de sécurité et qualité de vie

Deux objectifs stratégiques en sécurité et qualité de vie ont été retenus ainsi que trois points d'attention particulière, à savoir :

- Nous souhaitons contribuer, avec nos partenaires, à améliorer la **sécurité urbaine** sur le territoire de notre Zone de police.
- Nous souhaitons contribuer, avec nos partenaires, à améliorer la **sécurité routière** sur le territoire de notre Zone de police.
- Points d'attention :
  - En matière de  **cambriolages dans les habitations** , nous souhaitons contribuer à maîtriser ce phénomène.
  - En matière  **d'environnement** , nous souhaitons contribuer à la lutte contre la criminalité environnementale grave.
  - En matière de  **radicalisme** , nous souhaitons contribuer à la prévention de la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme et ce, en veillant à l'échange des informations.

## 2.2 Priorités stratégiques en matière de fonctionnement interne

Deux objectifs stratégiques en fonctionnement interne ont été retenus, à savoir :

- Nous souhaitons accroître la **qualité** du travail presté au sein de la zone de police des Trieux.
- Nous souhaitons moderniser la **communication** de notre zone de police.

## 3. Missions de nature fédérale

La zone de police participe activement à l'exécution des missions à caractère fédéral notamment par le respect des directives contraignantes de type MFO. Spécifiquement dans le cadre de la MFO2, elle a presté 65,8% de sa ligne de prestation en 2018.

De plus, elle participe aussi aux différentes opérations coordonnées, au fonctionnement intégré du CIC, aux diverses plateformes et TFL organisées à l'initiative de nos autorités locales.

# Chapitre 1: analyse de l'environnement

## 1. Image de la sécurité et de la qualité de vie dans la zone de police

**Recueil des données :** Service population des administrations communales, Sites Internet des communes, CPAS, TEC, Statbel, WalStat, BPost, Observatoire de la santé de la Province du Hainaut, Budgets zonaux, Rapports d'activités annuels de la Zone de police des Trieux, Baromètres de la criminalité, de la circulation et du PNS 2016-2019

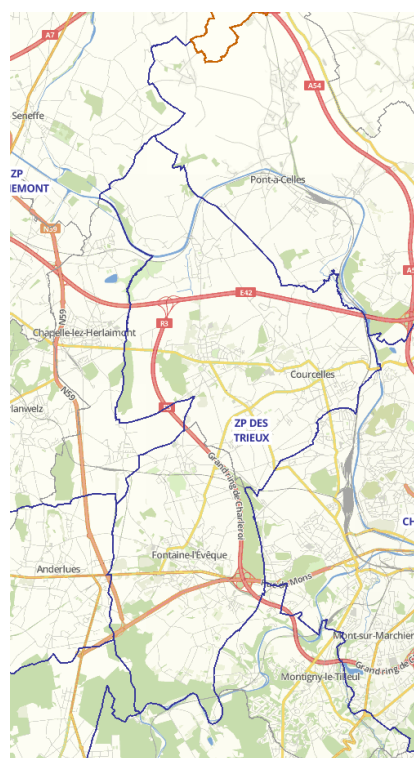
### 1.1 Notre terrain de travail en images

Description générale du territoire de la Zone de police des Trieux

Communes	Superficie	Nombre d'habitants (01/01/2018)	Densité de population	Communes voisines	Zones de police environnantes
<b>Courcelles</b>	4.423 Ha	31.367 hab	709 hab/km <sup>2</sup>	Chapelle-lez-Herlaimont Seneffe Pont-à-Celles Charleroi	Mariemont Brunau Charleroi
<b>Fontaine-L'Evêque</b>	2.840 Ha	17.783 hab	627 hab/km <sup>2</sup>	Montigny-le-Tilleul Thuin Lobbès Anderlues Charleroi	Germinalt Lermes Binche/Anderlues
<b>Total</b>	7.263 Ha	49.150 hab	668 hab/km <sup>2</sup>		

La zone des Trieux est une zone pluricommunale constituée par les communes de Courcelles (fusion avec Gouy-lez-Piéton, Souvret et Trazegnies) et de Fontaine-l'Évêque (fusion avec Forchies-la-Marche et Leernes).

Elle est située, depuis la réforme du 01<sup>er</sup> avril 2014, dans l'arrondissement judiciaire du Hainaut, l'un des 12 arrondissements judiciaires de Belgique. Celui-ci est le résultat de la fusion des anciens arrondissements judiciaires de Charleroi, Mons et Tournai. Spécificité de cette réforme, la zone des Trieux dépend du Parquet du Procureur du Roi de Charleroi, bien que travaillant en étroite collaboration avec le Parquet de Mons-Tournai, et ce, selon la politique judiciaire existante. Enfin, elle se situe sur les cantons administratifs de Fontaine-l'Évêque et de Seneffe et s'intègre dans la région « Charleroi Métropole ».





A l'exception de Gouy-lez-Piéton et de Leernes qui sont de type semi-rural, les autres communes de la zone de police se trouvent en zone urbaine.

### 1.1.1 Notre zone de police examinée d'un point de vue démographique

- *Population*

En 2018, le nombre total d'habitants sur le territoire de la zone de police se chiffre à 49.150. En janvier 2018, Courcelles a atteint 31.367 habitants (sans les registres d'attente), soit 63,8% de la population zonale. Fontaine-l'Evêque a atteint, quant à elle, 17.783 habitants, soit 36,2% de la population zonale. Ceci représente une légère augmentation de 2,87% par rapport au PZS précédent. Cela donne une densité moyenne de 709 hab./km<sup>2</sup> à Courcelles et de 627 hab./km<sup>2</sup> à Fontaine-L'Evêque.

	COURCELLES	FONTAINE	TOTAL HAB ZP	Augmentation
HOMMES	15.243	8.603	<b>49.150</b>	2,87%
FEMMES	16.124	9.180		
TOT / COMMUNE	31.367	17.783		

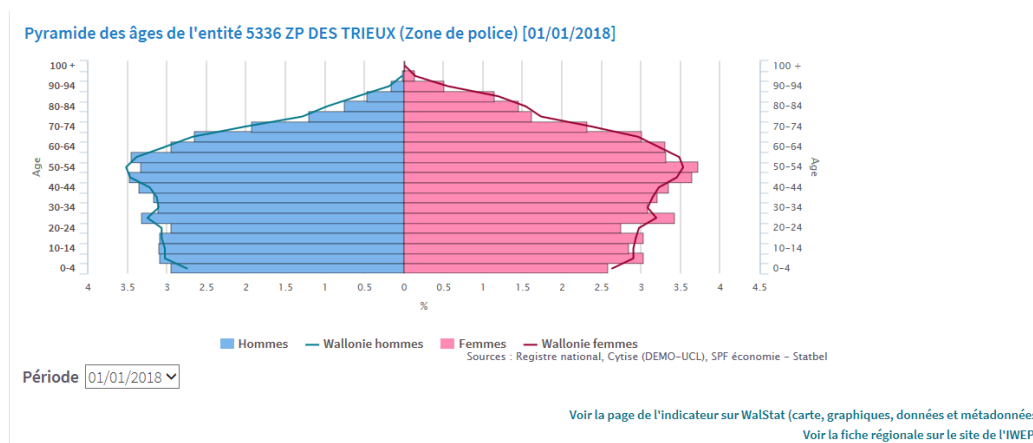
La population est composée, à Courcelles, de 51,4% de femmes et 48,6% d'hommes, et à Fontaine-l'Evêque, de 51,62% de femmes et 48,38% d'hommes.

La nationalité belge représente 89,32% de la population à Courcelles (28.016 hab) et 86,93% à Fontaine-l'Evêque (15.459 hab). La majorité des nationalités étrangères est constituée de l'immigration italienne, suivie des ressortissants Français, Roumains, Algériens, Marocains, Turcs, Portugais, Espagnols et Grecs. Par ailleurs, les autres ressortissants sont issus d'une petite cinquantaine de pays différents.

- *Pyramide des âges*

Selon la pyramide des âges, nous notons, tant à Courcelles qu'à Fontaine-L'Evêque, un baby boom pour la catégorie d'âge des 55-59 ans.

L'âge moyen de la population à Courcelles est de 40,4 ans et de 41,4 ans à Fontaine-L'Evêque en 2018.



- *Croissance de la population prévue*

Jusqu'en 2020, la population courcelloise devrait diminuer de 0,1% pour ensuite progresser de 1,1% à l'horizon 2025. La population fontainoise devrait quant à elle progresser de 1,5% jusqu'en 2020 pour ensuite stagner jusqu'en 2025. Au sein de ces deux communes, on verra augmenter le nombre de ménages de 4% d'ici 2025.

Le taux brut de natalité est en moyenne de 10,5 naissances pour 1000 habitants sur la Zone de police en 2017.

Au sein de la Zone de police, on constate que depuis 2016, le nombre de jeunes de moins de 20 ans est en diminution tout comme le nombre d'aînés (> 80 ans). Par contre, le nombre de 65 ans et plus lui, tend à augmenter et ce, depuis 2011.

- *Infrastructure pour le logement/l'habitat*

On peut noter également que sur la commune de Courcelles, 12.029 boîtes aux lettres ont été répertoriées par BPost en février 2019 contre 6.934 sur la Ville de Fontaine-l'Evêque. Soit une diminution de 17% pour le territoire de la zone par rapport au Plan zonal de sécurité précédent.

Le territoire communal de Courcelles comptait en 2018, 14.247 logements contre 8.205 à Fontaine-l'Evêque. Les 2 communes sont caractérisées par un parc de bâtiments anciens.

En 10 ans, le prix des habitations a particulièrement augmenté sur le territoire de la Zone de police.

En 2017, 7% des ménages courcellois vivent dans un logement public contre 12,4% des ménages fontainois.

En 2017, on dénombre 1027 logements publics à Courcelles contre 1022 à Fontaine-l'Evêque.

- *Extension des noyaux de population/nouveaux blocs d'habitation*

A Courcelles, deux nouvelles résidences ont été créées en 2017 soit une trentaine de maisons et 5 appartements.

Au sein de la commune de Courcelles, un nouveau quartier résidentiel est en passe d'être construit, à la limite de la commune de Roux. Pas moins de 180 logements verront le jour (maisons et appartements), ainsi que des magasins et une résidence-services.

Depuis ces 5 dernières années, la Ville de Fontaine-l'Evêque a vu fleurir de nouveaux lotissements :

- À Forchies-la-Marche : 2 lotissements avec pas moins de 28 lots habitables pour le lotissement CANON et 13 lots pour le lotissement WAUTIER
- À Fontaine-l'Evêque, on trouve le lotissement VOLUME 15 avec pas moins de 51 lots habitables
- A Fontaine-l'Evêque, on note également un autre lotissement, à proximité du R3, composé de 93 habitations et 3 nouvelles rues
- À Leernes, des habitations sont en cours de construction dans le lotissement DURIEUX

Chaque commune a des secteurs regroupant une forte densité d'habitations sociales :

Courcelles :

En 2017, on compte 1027 logements, dont la majorité se situe à Trazegnies.

Les lieux à plus forte concentration sont au nombre de 4 pour Courcelles (*Guemene Penfao, Druine, Thône et André Renard*), 1 pour Souvret (*Daxhelet*) et 2 pour Trazegnies (*Delattre et St Joseph*). A ces cités, on en ajoute 2 à Courcelles (*Confort et Spartacus Huart*), 1 à Trazegnies (*Beguin*) et 1 à Souvret (*Quartier de la Baille*).

#### Fontaine-l'Evêque :

En 2017, on compte 1022 logements publics, dont la majorité se situe à Fontaine-L'Evêque. Parmi ces logements on retrouve 12 logements en construction au sein de la Cité des Oiseaux à Fontaine-L'Evêque, mais aussi :

- Construction d'un immeuble à appartements et de 6 maisons jumelées à Forchies-la-Marche, à la limite de Piéton
- Construction de 25 habitations unifamiliales et de 6 blocs de 2 appartements sur la chaussée à Forchies-la-Marche
- Construction d'un ensemble de 18 logements unifamiliaux et création d'une voirie à Leernes

Les lieux à plus forte concentration sont la Cité des Oiseaux à Fontaine-l'Evêque, la Cité Tout Vent à Leernes, la Cité Nouvelle et la Cité des Trois Bonniers à Forchies-la-Marche.

### 1.1.2 Notre zone de police examinée d'un point de vue économique

- *Activité économique sur le territoire : complexes industriels, ...*

La commune de Courcelles dispose d'un vaste parc d'activités économiques essentiellement liées au transport et à la logistique. Ce parc se situe à proximité de l'Autoroute E42. Il comprend pas moins de 51 entreprises sur une surface de 10.000 m<sup>2</sup> et occupe environ 1372 travailleurs. Outre les activités de transport et logistique (25% du parc), on retrouve également des entreprises en lien principalement avec la construction, l'alimentation et la pharmacologie.

Non loin de l'ancienne gare de Courcelles-Motte (devenue un point d'arrêt SNCB), l'on retrouve d'autres sociétés à vocation logistique, automobile et chimique.

Dans le centre ville de Courcelles, se trouve un complexe commercial de près de 6.000 m<sup>2</sup>, le « Lido Shopping ». Il regroupe 6 enseignes à vocations multiples.

En 2017, il avait été prévu que les activités qui se tenaient au Palais des Expositions de Charleroi soient déplacées temporairement à Courcelles dans le zoning industriel et ce, pour cause de rénovation. La 1<sup>ère</sup> expo, regroupant des artistes carolos, devait se dérouler en septembre 2018. Une analyse de risques avait même été rédigée par la zone de police, mais suite à des infractions urbanistiques soulevées par le fonctionnaire délégué de la Région Wallonne, le site est mis sous scellés administratifs et les travaux d'aménagement du parking sont arrêtés net. Le Parquet décide ensuite de placer les lieux sous scellés judiciaires. Le site ne peut dès lors plus être exploité. Le Salon des Arts Ménagers qui devait se tenir le mois suivant n'a finalement pas eu lieu à Courcelles mais bien à Charleroi.

Derrière le parc à container de Fontaine-L'Evêque, on retrouve un petit zoning « le Pétria » composé d'une petite dizaine de sociétés à vocations multiples.

- *Commerces sur le territoire*

Il existe des zones commerciales situées dans les centres des 4 entités de la commune de Courcelles. N'oublions pas la tenue des marchés hebdomadaires à Courcelles et à Trazegnies ainsi que le marché des produits locaux à Courcelles, à raison d'une fois par mois à la belle saison.

La Ville de Fontaine-l'Évêque regroupe en son centre quelques commerces mais qui tendent à fermer, sans trouver de repreneurs. Pas moins de 143 points de vente sont répertoriés. Un marché hebdomadaire se tient également au Centre de Fontaine-L'Évêque.

Fin 2016, on recense 558 établissements assujettis à l'ONSS à Courcelles soit pas moins de 6018 travailleurs. En 2017, on compte 9 établissements de plus.

A Fontaine-L'Évêque, on a dénombré à la même période 270 établissements soit 2117 travailleurs. En 2017, on compte 9 établissements de plus.

En 2017, le taux de création d'entreprise est plus important que le taux de cessation et ce, au sein des 2 communes.

- *Collaboration entre la commune de Courcelles et la ville de Fontaine l'Évêque*

Depuis peu, les 2 communes de l'entité se sont associées, dans le cadre du projet « supracommunalité » de la Province du Hainaut, afin de développer un service juridique gratuit à destination de tous les citoyens. Ce projet s'appelle « conciliation citoyenne ».

Ces 2 communes ont fait partie d'un autre projet « supracommunalité » : la vulgarisation du règlement général de police administrative (RGPA).

- *Chiffres du chômage – emploi*

En 2018, on compte 70 « article 60 » à Courcelles et 63 à Fontaine-L'Évêque.

Entre 2012 et 2017, la commune de Courcelles a connu une augmentation de 50% de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. La Ville de Fontaine-L'Évêque a connu également une augmentation durant cette période mais celle-ci est de 55,6%. En 2017, on dénombre 961 bénéficiaires du RIS à Courcelles contre 725 à Fontaine-L'Évêque soit environ 3% de la population de la zone.

Fin 2017, à Courcelles, on compte 8877 travailleurs salariés (43,4% de la population) contre 4942 à Fontaine-L'Évêque (42,9% de la population). On dénombre aussi à Courcelles 2035 travailleurs indépendants (7,9% de la population) contre 1102 à Fontaine-L'Évêque (7,5% de la population).

En 2016, le taux d'emploi de la commune de Courcelles était de 55% contre 52,9% à Fontaine-L'Évêque. Il a augmenté dans les 2 communes ces 10 dernières années.

En 2018, le taux de chômage était quant à lui de 12,7% à Courcelles contre 14,2% à Fontaine-L'Évêque. Il a diminué dans les 2 communes ces 2 dernières années. Il touche un peu plus les hommes que les femmes.

En proportion, pour l'année 2016, on constate sur la Zone de police que nous avons 1 personne inactive pour 2 personnes actives.

- *Revenus - Niveau de vie*

En 2016, le taux implicite de taxation communale et d'agglomération pour les 2 communes de la Zone de police était de 8,7.

Le niveau de vie sur les deux entités est jugé très moyen. En 2016, le revenu professionnel annuel net par habitant était de 14.689 € à Courcelles et de 14.919 € à Fontaine-l'Évêque, soit en dessous de la

moyenne des revenus professionnels nets au sein de l'arrondissement de Charleroi et au niveau national.

### 1.1.3 Notre zone de police examinée d'un point de vue socio-culturel

- *Sous-cultures*

La Commune de Courcelles est jumelée avec les cités françaises de Guémené-Penfao en Loire-Atlantique et d'Abondance, en Haute Savoie, la commune italienne d'Artogne dans la province de Brescia en Lombardie et la Ville de Kenty en voïvodie en Petite-Pologne. La Ville de Fontaine-L'Evêque était quant à elle jumelée avec la commune de Zographou en Grèce.

- *Culture*

Les passionnés de lecture peuvent se rendre dans l'une des 4 bibliothèques de Courcelles ou dans l'une des 3 se situant sur l'entité de Fontaine-L'Evêque.

Les 2 communes disposent d'une académie de musique.

A Courcelles, on trouve un lieu culturel incontournable : la Posterie où se déroulent des spectacles, conférences, expositions, concerts.

Fontaine-L'Evêque compte pas moins de 3 lieux de rencontre à vocation culturelle. Il existe également une maison des jeunes. Plus tournées vers les quartiers, nous retrouvons d'autres associations afin de lutter contre la précarité, la pauvreté et l'insécurité ; plan de cohésion sociale, AMO, régie de quartier, cyber-espace, ALE, PSSP, entraide, taxi livres.

A Trazegnies, implantation d'une mosquée à la Rue Verte. A Courcelles ainsi qu'à Fontaine-L'Evêque, on peut trouver une Eglise Protestante Unie.

- *Jeunesse*

La zone présente un réseau dense de l'enseignement (fondamental, secondaire, technique, professionnel, spécial et de promotion sociale). Courcelles compte 12 établissements scolaires (1 dédié à l'enseignement secondaire et 11 à l'enseignement maternel et primaire) et Fontaine-L'Evêque compte aussi 12 établissements scolaires (4 dédiés à l'enseignement secondaire, 1 à l'enseignement primaire et 7 à l'enseignement maternel et primaire).

Les 2 communes présentent un taux de diplômés de l'enseignement primaire plus élevé qu'en Hainaut mais un taux de diplômés du supérieur plus faible.

A Fontaine-L'Evêque, il existe une cellule de prévention et d'aide à la jeunesse. Ce service propose via ses différentes Maisons de quartier des activités diverses ainsi qu'un accompagnement psycho-social en fonction des besoins des personnes. Il existe également un Service d'Aide aux toxicomanes (AMAT). Ce dernier offre une orientation et/ou un accompagnement des consommateurs, familles et proches dans diverses démarches personnelles, médicales, administratives, financières, ....

- *Sport*

La commune de Courcelles dispose d'infrastructures sportives : hall omnisports de Trazegnies, plusieurs terrains de foot, manèges d'équitation et aussi, club d'aéromodélisme, poney-club,

agoraspace dans les cités. La piscine communale a été mise hors service mais le projet de construction d'un nouvel espace aquatique est en cours.

La Ville de Fontaine-L'Evêque dispose également d'infrastructures sportives : halls omnisports de Fontaine-L'Evêque, de Forchies-la-Marche et de Leernes, plusieurs terrains de foot, 3 manèges d'équitation, structures extérieures multisports à Leernes, structure ludique de 3 à 12 ans dans le parc de Fontaine-L'Evêque, club cyclo-route fontainois, terrain de tennis fontainois, agora de Leernes, tennis de table, taichi, karaté, échec, fléchettes et divers clubs de danse.

- *Patrimoine, haut-lieux touristiques*

Il existe peu de sites/monuments touristiques (quelques châteaux, églises et musées), un tronçon du RAVeL partant de Roux traversant la commune de Courcelles vers Souvret (ligne SNCB 112a qui reliait Piéton), un autre tronçon reliant Courcelles au Six Périer à Souvret (ligne SNCB 266) et une petite partie du tronçon reliant Fontaine-l'Evêque à Monceau-sur-Sambre (ligne SNCB 112), une forêt domaniale (Leernes) avec sentiers de promenade et un bois (Fontaine-l'Evêque). Ils ne font pas l'objet de point d'attention particulière. Cela représente pas moins de 19,53 km de promenade.

A Courcelles, le touriste peut visiter le château de Trazegnies. A Fontaine-L'Evêque, il peut visiter le Gazomètre.

- *Evènements*

De nombreuses manifestations et festivités locales sont à relever comme les carnivals, kermesses, ducasses, brocantes, foires commerciales, marchés, festivals de musique, fêtes de Noël, marches folkloriques, Chaudeau à Leernes-Wespes, matchs de football et retransmissions, courses cyclistes dont Tour de Wallonie, Tour de la Région Wallonne, Tour de France, 24h vélos, journées thématiques (Six Perrier Fun Day, Place aux enfants, Sport en fête), les cérémonies de commémoration et d'hommage faisant référence à des événements spécifiques. Celles-ci ont un impact sur la capacité policière engagée en matière de MROP. Il en va de même lors de l'encadrement de grèves et de manifestations telles que le mouvement des gilets jaunes.

Soucieuses de leurs traditions et de leur folklore, les deux communes de la Zone de police font la part belle aux carnivals.

La sécurisation de ces festivités se fait au travers d'une collaboration entre la zone de police et de nombreux volontaires souhaitant encadrer les groupes folkloriques. Ces personnes sont préalablement formées en tant que « surveillants habilités » par la zone de police et se voient délivrer une attestation par les administrations communales.

Les communes n'hésitent pas à commémorer certains événements auxquels notre Zone de police participe : 21 juillet, 18 août (Tuerie du Rognac à Courcelles), 05 septembre (Tuerie du Terril à Fontaine-L'Evêque) et le 11 novembre.

#### 1.1.4 Notre zone de police examinée d'un point de vue écologique

- *Sources naturelles*

Vers 1650, on commença à tirer de la terre-houille dans le bois de Miaucourt. Plus tard, on découvrit des affleurements de charbon. Les puits ont été fermés un à un et actuellement, aucun puit d'extraction ne fonctionne sur le territoire de Courcelles.

A partir de 1827, la Ville de Fontaine-L'Evêque est éclairée au gaz de houille ; distillation du charbon bitumeux. Une fois le gaz purifié, il était acheminé dans un vaste réservoir appelé « gazomètre » (un des premiers en Europe). Après rénovation, le gazomètre fut inauguré en septembre 1999.

Courcelles est l'une des communes du bassin de Charleroi dont le sous-sol contient la plus grande quantité d'argile propre à la fabrication de briques. Vers 1860, tous les hommes étaient briquetiers.

La principale industrie à Fontaine-L'Evêque était celle des métaux. Venaient ensuite l'extraction de la pierre, la fabrication de briques avec les schistes des terrils mais aussi de cartonnage.

Diverses fabriques de clous ont vu le jour et ce, dès le début du 19<sup>ème</sup> siècle.

Située en zone industrielle, la ville de Fontaine-L'Evêque profite d'une saine atmosphère. Lorsque le vent est à l'Est, le bois de la Charbonnière, prolongé par celui de Monceau, forme un écran protecteur qui filtre l'air et protège des poussières du Pays Noir.

Trois sources importantes alimentent Fontaine-L'Evêque en eau potable dont l'une fournit de l'eau aux communes de Fontaine, Leernes, Landelies, Goutroux et Monceau, groupées en Intercommunale.

La commune de Courcelles possède également son château d'eau, situé en plein centre ville.

La commune de Courcelles est traversée par le canal Bruxelles-Charleroi (6,8 Km) mais aussi par 7 cours d'eau pour une totalité de 16,4 Km. La Ville de Fontaine-L'Evêque est quant à elle traversée par la Sambre (4,1 Km) mais aussi par 5 cours d'eau pour une totalité de 12,2 Km.

L'on dénombre 19 terrils sur Courcelles contre 6 sur Fontaine-L'Evêque.

- *Environnement*

Entre 2015 et 2017, la qualité de l'air ambiant sur le territoire de la Zone de police est moins bonne que la moyenne wallonne.

En 2018, seulement 0,9% de la superficie de la commune de Courcelles était couverte par Natura 2000 contre 12,8% de la superficie de la Ville de Fontaine-L'Evêque.

Sur les 2 entités, l'on trouve des entreprises de démolition, recyclage et récupération de métaux : l'une à Courcelles (Keyser et Fils) et l'autre à Fontaine-L'Evêque (Metal Force).

- *Voies de communication et modes de déplacement*

Les deux entités sont traversées par :

- - De grands axes routiers comme:
  - Autoroute E42 Liège – Mons ;
  - Ring R3, ceinture du grand Charleroi avec une aire de stationnement de part et d'autre de la chaussée ; l'aire de Fontaine-L'Evêque ;
  - Nationale 54 Charleroi – Anderlues (complètement sécurisée en terme d'aménagement de la voirie) ;
  - Nationale 59 Fontaine-l'Evêque – Anderlues ;
  - Nationale 90 Charleroi – Mons (complètement sécurisée en terme d'aménagement de la voirie);
  - Nationale 569 Forchies-la-Marche – Goutroux ;
  - Nationale 582 Gosselies – Fontaine-l'Evêque ;
  - Nationale 583 Marchienne-au-Pont – Chapelle-lez-Herlaimont ;
  - Nationale 584 Marchienne-au-Pont – Trazegnies

Cela représente, selon des chiffres de 2005, un réseau routier de 224,7 km pour Courcelles et de 120,8 km pour Fontaine-L'Evêque et un réseau autoroutier de 10,7 km pour Courcelles et de 5,9 km pour Fontaine-L'Evêque.

Le réseau des transports en commun est relativement étoffé sur notre zone de police et compte divers moyens de déplacement : train, bus, métro,...

- Plusieurs lignes de chemin de fer:
  - Ligne 112 Marchienne-au-Pont – Piéton – La Louvière-Centre ;
  - Ligne 117 Braine-le-Comte – Luttre ;
  - Ligne 118 La Louvière-Centre – Mons ;
  - Ligne 124 Bruxelles – Charleroi ;
  - Ligne 124A Luttre – Charleroi ;
  - Ligne industrielle Piéton – Fontaine-l'Evêque

Il est à noter qu'il n'existe plus de gare SNCB sur le territoire de la Zone de police mais uniquement trois points d'arrêt (Courcelles-Motte, Gouy-lez-Piéton et Forchies-la-Marche).

- Plusieurs lignes de bus :
  - Ligne 41 Charleroi – Courcelles – Gosselies – Jumet Madeleine
  - Ligne 43 Sud – Monceau – Trazegnies – Courcelles – Sud
  - Ligne 50 Charleroi – Beaux-Arts – Luttre SNCB
  - Ligne 51 Luttre SNCB – Monceau-sur-Sambre Moulin
  - Ligne 61 Jumet Madeleine – Trazegnies Sentier Madame
  - Ligne 63 Jumet Madeleine – Fontaine-l'Evêque
  - Ligne 82 Mons – Trazegnies
  - Ligne 83 Sud – Courcelles – Trazegnies – Monceau – Sud
  - Ligne 173 Piéton – Fontaine – Landelies – Charleroi Sud

- Lignes de métro :

La Ville de Fontaine-l'Evêque est traversée par deux lignes du métro léger de Charleroi :

  - Ligne M1 reliant Anderlues Monument à Charleroi Sud ;
  - Ligne M2 reliant Anderlues Monument à Charleroi Sud

Sur ces deux lignes, on dénombre 4 stations de métro, dont 1 souterraine et 3 en surface.



- - Des voies navigables:
  - La Sambre (au sud) ;
  - Le canal Charleroi – Bruxelles (au nord et à l'est)

Le parc de véhicules est sans cesse en évolution sur le territoire de la Zone de police. Il est composé essentiellement de voitures privées.



Depuis 2015, la commune de Courcelles a fait poser 2 personnages aux abords des passages pour piétons devant les écoles, Arthur et Zoé, représentants des écoliers grandeur nature prêts à traverser la voirie. Le but étant d'attirer l'œil des automobilistes et de leur faire lever le pied tout en jouant un rôle pédagogique auprès des enfants. La Ville de Fontaine-L'Evêque a ensuite emboîté le pas.

Sur le territoire de Trazegnies, est apparu en 2018 un parking de délestage pour l'organisation des navettes vers l'aéroport de Gosselies. Ce parking sécurisé 7J/7 24H/24, se trouve sur un terrain privé et compte pas moins de 2.000 emplacements.

- *Travaux réalisés*

De nombreux travaux de voiries ont été effectués au sein des 2 communes. Mais certains ont entraîné des déviations de la circulation, et plus particulièrement :

- Réfection du pont de la gare de Courcelles-Motte, en 2015, afin de garantir la sécurité du passage sur le pont (travaux Infrabel).
- Durant l'été 2016, réfection du pont du R3 situé entre Souvret et Forchies-la-Marche.
- Fermeture à la circulation du pont de route reliant Gouy-lez-Piéton à Courcelles et ce, suite à un arrêté ministériel de la Région Wallonne signé en urgence début 2019. Démolition prévue en septembre 2019. Un pont provisoire a été mis en place en septembre 2019.
- En avril 2019, resurfaçage des voiries notamment Place Roosevelt (centre) à Courcelles.
- Dans le centre de Fontaine-L'Evêque, de gros travaux sont prévus dès le mois d'août 2019 mais aussi au niveau du bassin d'orage.

Sur le territoire de Courcelles, aucun emplacement pour les gens du voyage ne leur est dédié. Toutefois, il arrive que ponctuellement, ces derniers viennent se poser pour quelques jours sur certains terrains, parfois privés. Depuis 3 ans, on a ainsi pu les croiser à 5 reprises, toujours à des endroits différents. Par contre, ils ne s'arrêtent jamais sur le territoire de Fontaine-L'Evêque.

- *Déchets*

En 2016, la quantité d'ordures ménagères brutes collectées par kilo par habitant à Courcelles est inférieure à la moyenne de la Wallonie. Par contre, elle est supérieure à la moyenne à Fontaine-L'Evêque. Il est à noter que depuis octobre 2013, la commune de Courcelles a adopté les poubelles à puce pour le tri des déchets ménagers.

Nos 2 communes sont affiliées à Tibi, gestionnaire des déchets. Chaque commune a sur son territoire un parc de recyclage des déchets. A Courcelles, la commune a adopté les collectes en porte-à-porte pour les déchets résiduels et pour les déchets organiques via des conteneurs à puce gris et vert. Tandis que la Ville de Fontaine-L'Evêque a adopté les collectes en porte-à-porte via des sacs blancs pour les déchets résiduels.

- *Energie*

Hormis en 2013, la consommation d'énergie sur le territoire de la Zone de police connaît une diminution depuis 2010. La production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables évolue à la hausse chaque année.

En ce qui concerne la consommation domestique d'eau de distribution, la moyenne annuelle par compteur était, en 2017, en dessous de la moyenne régionale.

Sur le territoire de Courcelles, on trouve deux postes à haute tension ELIA (gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute tension de 30.000 à 380.000 volts), l'un le long de l'autoroute A15 et l'autre, plus petit, à proximité de la commune de Pont-à-Celles.

### 1.1.5 Développements technologiques dans le paysage policier

- *Développements technologiques spécifiques des communes ayant une incidence sur la ZP*



Les 2 communes ont décidé d'alerter leur population au moyen du système d'alerte BE-Alert. Ce système permet à l'autorité de diffuser un message en situation d'urgence et de fournir les recommandations urgentes dans les plus brefs délais.

La population a ainsi le temps d'agir pour se mettre en sécurité.

- *Développements technologiques spécifiques dans la ZP propre*

- Depuis le précédent Plan zonal de sécurité

La commune de Courcelles possède des panneaux solaires indicateurs de vitesse et la Ville de Fontaine-L'Evêque s'est dotée de panneaux clignotants posés à l'entrée des zones 30. De plus, la zone de police possède du matériel spécifique qui est déplacé sur les 2 entités, selon les besoins : remorque préventive avec affichage de vitesse, analyseur de trafic et radar répressif « trépié ».

En 2015, la commune de Courcelles a émis le souhait de placer des caméras de surveillance dans le cadre de la lutte contre le sentiment subjectif d'insécurité, la délinquance urbaine et la criminalité de tout ordre mais aussi pour résoudre des enquêtes judiciaires. En collaboration avec la Zone de police, des endroits ont été choisis. Afin que la zone puisse avoir accès au système d'enregistrement et pouvoir saisir les



images en cas d'utilité, il a été décidé que les images seraient diffusées directement au sein des infrastructures de la zone (commissariats de Courcelles et de Trazegnies) et non à l'administration communale. Depuis 2017, le réseau de caméras ne cesse de s'étoffer.

En plus de ces caméras en centre ville, la PolFed a mis à disposition, à titre gratuit, un équipement mobile lors de l'Equality Gender Festival à Courcelles en avril 2018.

En 2016, la Ville de Fontaine-L'Evêque a souhaité placer des caméras de surveillance sur 15 voiries et ce, dans le cadre de la lutte contre les dépôts clandestins.

Au sein de l'entité de Courcelles a été créé fin 2013 un groupe sur Facebook « Vigilance Courcelloise ». Il a pour vocation de permettre aux citoyens d'être informés sur l'actualité locale, de s'exprimer et de publier leurs observations concernant la sécurité, les incivilités, les dégradations (chaussées ou autre ), etc, ... constatées sur le sol du grand Courcelles. Plus de 8.000 membres ont adhéré à ce groupe.

Ces dernières années, la Zone de police a fait l'acquisition de plusieurs matériels informatiques lui permettant d'améliorer la qualité du travail policier :

- Logiciel de verbalisation destiné au traitement des données de caméras/radars fixes ou mobiles dans le cadre des infractions de vitesse
- Programme MERCURE (analyse téléphonie) ; à terme est prévu une virtualisation du serveur
- Programme UFed (analyse des téléphones)
- Un MDT (Mobile Data Terminal), en plus de celui déjà acquis antérieurement, pour contrôle et consultation de la BNG sur le terrain
- Nouveau système de téléphonie pour répondre plus facilement aux citoyens qui joignent nos services
- Tablettes pour le personnel de terrain dotées du Bulletin de Service Dynamique (BSD) et d'un appareil photo ; on y trouve les fiches réflexes (planification d'urgence), les fiches événements, les fiches incidents (canalisation Fluxys), des résumés de textes législatifs, un calendrier opérationnel, les numéros de contact importants, l'accès au programme « police veille » pour les missions de surveillance des habitations, une carte de criminalité hebdomadaire.

Le Site Internet de la Zone de police a été complètement revu (<https://www.police.be/5336/>) en avril 2015. Il met le citoyen au centre de nos préoccupations.

Le site Intranet, pour sa part, sera voué à disparaître dans le futur pour être remplacé par une autre application. Par contre, la zone n'est pas présente sur les réseaux sociaux directement mais bien via les réseaux sociaux de nos partenaires privilégiés telles que les communes.

Les notes de service (administratives et judiciaires) ont été centralisées dans 2 Compendium distincts que le personnel peut aisément retrouver sur l'Intranet. Il en va de même des comptes-rendus de réunion.

Une connection VPN a permis à notre comptable spécial de travailler à distance pour un meilleur suivi de la gestion comptable de la Zone de police.

- En cours

En 2018, le DirCo Mons-Hainaut a sollicité l'avis des conseils communaux pour placer des caméras type ANPR sur les axes autoroutiers du territoire de la Zone de police et ce, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme radical. 2 endroits avaient été répertoriés

mais en réalité, un seul se situe sur le territoire de notre Zone de police, situé sur le R3 à la sortie Forchies-la-Marche.



Depuis septembre 2017, la Zone de police a adhéré à un contrat-cadre auprès de la Région Wallonne afin de disposer, en prêt et à titre gratuit, de radar chantier « LIDAR ». Chaque radar a été placé à des endroits stratégiques au sein de la Zone de police. Il est posé durant 7 jours au même endroit puis, il est déplacé. En tout, ce type de radar a déjà été posé 26 fois sur les routes de notre zone. Les PV sont générés par le CRT et ce, à titre gratuit.

Certains collègues de terrain s'attellent à l'informatisation des croquis d'accident de roulage en créant des croquis vierges qu'ils mettent à disposition de tous les membres opérationnels, sur l'Intranet, pour une uniformisation de ceux-ci.

○ A l'avenir

En 2018, la Zone de police a introduit une demande auprès de la Région Wallonne afin de faire placer, gratuitement, des radars répressifs fixes sur les routes régionales de son territoire. Un protocole d'accord a été signé. Au total, 6 boîtiers seront placés ; 4 sur Courcelles et 2 sur Fontaine-L'Evêque. Ils seront à charge de la Région Wallonne, à terme. Dans un premier temps, la zone de police disposera d'une tête de radar qu'elle prendra à sa charge. Ensuite, chaque poteau jouira de sa propre tête de radar.

Dans un futur proche, la Zone de police compte :

- Acquérir des armoires intelligentes, pour les hôtels de police de Fontaine-L'Evêque et de Trazegnies, pour une meilleure gestion des radios et des clés
- Remplacer complètement le parc des radios ASTRID et des photocopieurs

Dans un avenir un peu plus lointain, la Zone de police souhaiterait :

- Remplacer le système de vidéo surveillance à l'intérieur des commissariats dans un premier temps (chambre de sûreté, garde à vue, chemin du détenu) et en périphérie des bâtiments par la suite
- Virtualiser les PC ISLP et développer le travail mobile sur le terrain

● *Développements technologiques importants pour la police locale*

○ Depuis le précédent Plan zonal de sécurité

La PolFed a souhaité que chaque Zone de police de l'ex Arro Charleroi mette à disposition un ordinateur au sein de sa Zone de police afin de pouvoir disposer des données se trouvant dans les modules ISLP « traitement, intervention, information ». Cette collaboration s'appelle ISLP2CIA. Nous y avons adhéré.

Afin de réaliser des cartes géographiques, les Zones de police ont accès via Portal à l'application PoliceMaps. La PolFed a mis d'autres accès à disposition des zones : BePAd (gestion intégrée d'événements entre les différentes entités de la GPI), GES (gestion numérisée des enquêtes), KIK (disposition d'informations sur une personne), RAAVIS (contact électronique avec l'Office des

Etrangers). Notons une avancée majeure dans les moyens mis à disposition des zones de police au travers de la Suite Office 365 (YAMMER [réseau social propre à la Police], OneNote, Sharepoint, Teams,...) et le développement d'un nouveau système de messagerie « mail » (OWA : messagerie électronique en remplacement de PUMA). L'ensemble de ces outils permet d'améliorer le fonctionnement interne.

Pour une meilleure gestion des libérés conditionnels, des sursis probatoires et des surveillances électroniques, certaines zones, dont la nôtre, ont adhéré au programme I+Belgium.

Le Parquet souhaite passer à l'avenir par voie électronique pour communiquer ses devoirs aux zones de police et ce, pour diminuer le temps de transmission.

Suite aux attentats de Bruxelles de 2016, les cartes SIM des GSM de service (anciennement Proximus) ont été basculées vers des cartes BLM prioritaires. Ces cartes ont été distribuées aux OPA mais également au sein des administrations communales (Bourgmestres).

L'arrivée du RGPD, pour le contrôle des DB mais aussi leur gestion et leur déclaration, a été soumise à toutes les zones.

Pour les perceptions immédiates en matière de roulage, la PolFed s'est associée avec BPost pour générer les PI de manière automatique via le système appelé CROSSBORDER.

- En cours

La PolFed met à disposition des Zones de police certains outils pour faciliter le travail au quotidien :

- GALoP LITE (accès à GALoP via Smartphone)
- MFA (triple vérification de sécurité pour un accès aux applications Police via Internet)

- A l'avenir

Des outils, mis au point au sein même de la PolFed, seront mis à disposition des Zones de police pour faciliter le travail au quotidien :

- FOCUS (connection à l'ISPL via Smartphones)
- Nouveau site SHAREPOINT
- Applications de la Suite Office 365 (TEAMS, FORMS, ...)
- Programme CAMELIA
- Application CROS (signalement des personnes, véhicules et objets)
- PACOS (responsabilisation du chemin des saisies)

### 1.1.6 Notre zone de police d'un point de vue politico-juridique

- *Législation avec impact*

S'il n'est pas envisageable de détailler l'ensemble des textes légaux et réglementaires qui impactent le fonctionnement de la zone de police, nous souhaiterions attirer votre attention sur trois aspects importants :

- Prolongation du délai de privation de liberté

L'extension du délai de privation de liberté judiciaire de 24 à 48 hr a un impact non négligeable sur le travail policier. En effet, il n'est pas rare que les magistrats usent de cette prérogative. Cela signifie concrètement que la zone de police doit garder une personne privée de liberté plus longtemps dans ses bureaux et ce, malgré le fait qu'elle ne dispose pas d'accueil ouvert en permanence et donc d'aucune garde de détenu. Divers accords locaux ont dû être conclus, notamment avec la ZP Charleroi, afin que celle-ci puisse prendre en charge nos personnes privées de liberté en attente de comparution devant les autorités judiciaires (Procureur du Roi et/ou Juges d'Instruction).

- RGPD

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD, ou encore GDPR), est un règlement de l'Union Européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union Européenne.

La mise en œuvre de ce règlement a nécessité une organisation interne visant la mise en conformité de nos procédures et la désignation d'un Délégué à la protection des données (DPO) qui est la personne chargée de la protection des données au sein de notre organisation.

- RGPA

La loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales a pour objectif de permettre aux communes d'intervenir plus rapidement et plus efficacement contre les nuisances publiques commises sur leur territoire afin de sanctionner les comportements qui ne peuvent pas être considérés comme très graves mais sont perçus, au quotidien, comme particulièrement gênants. A cette occasion, les infractions en matière d'arrêt et de stationnement ont été insérées dans les RGPA grâce à la signature d'un protocole d'accord avec le Parquet du Procureur du Roi de Charleroi.

A ce jour, la commune de Courcelles travaille avec un fonctionnaire sanctionnateur propre et la ville de Fontaine l'Evêque a délégué cette tâche vers le fonctionnaire sanctionnateur provincial.

- *Audits AIG*

Depuis le dernier PZS, la zone de police des Trieux a fait l'objet de 2 audits en matière de fonctionnement interne par les services de l'Inspection Générale. Le premier visait le stockage et l'entreposage des armements individuels et collectifs. Le second visait la conformité à la législation en vigueur des personnes détenues et des lieux de détention y afférents.

Les diverses recommandations rédigées à ces occasions sont/vont être prises en considération et engendrer des changements dans les méthodes de travail et/ou des acquisitions complémentaires visant la sécurité du personnel et le respect des dispositions légales.

- *Organes administratifs*

La Zone de police est placée sous la Présidence du Bourgmestre de Courcelles. En cas d'empêchement, il est remplacé par le Bourgmestre de Fontaine-L'Evêque. Cette présidence vaut tant pour le Collège de police que pour le Conseil de police.

Depuis 2019, chaque groupe de représentants communaux au sein du Conseil de police se voit attribuer un nombre de voix bien précis pour les votes sur l'établissement du budget, des modifications budgétaires et des comptes annuels zonaux. Pour le groupe de Courcelles, chaque représentant dispose d'une part votale de 5,25% et pour le groupe de Fontaine-L'Evêque, chaque représentant dispose d'une part votale de 5,28%. Le groupe de la commune de Courcelles dispose donc de 63% des voix contre 37% pour le groupe de Fontaine-L'Evêque.

- *Climat politique*

Lors des élections communales de 2018, l'on a recensé un taux de participation de 88% à Courcelles et de 86,7% à Fontaine-L'Evêque.

Depuis les élections communales d'octobre 2018, les majorités politiques sont MR (Liste du Bourgmestre), CDH et Ecolo à Courcelles et PS, Mieux Demain à Fontaine-L'Evêque.

### 1.1.7 Notre zone de police d'un point de vue budgétaire et comptable

La situation financière difficile de la zone de police mérite de développer un peu plus le volet budgétaire et comptable.

- *Rôle du CRAC*

La Ville de Fontaine-L'Evêque étant sous la Tutelle du C.R.A.C. (sous plan de gestion), les projets réalisés par la Zone de police et financés par emprunt sont comptabilisés dans la balise d'emprunt de la Ville de Fontaine-L'Evêque. Ce n'est que depuis juillet 2018 que cette obligation a été levée par le Gouvernement Wallon via une circulaire visant à ne plus prendre en considération les emprunts contractés par les entités consolidées des communes.

- *Païement du 13<sup>ème</sup> mois*

Depuis 2016, la zone de police provisionne en vue du paiement du 13<sup>ème</sup> mois. Il s'agira de payer, conformément aux directives reçues, le mois de décembre 2019 en décembre 2019 et non pas en janvier 2020 comme cela est le cas depuis des années.

Afin de financer ce mois de traitement complémentaire, la zone de police provisionne un montant annuel de 144.000 € depuis 2016, soit un montant total de 576.000 €. Ce montant ainsi provisionné est intégré en recettes en exercice propre 2019.

- *Subsides NAPAP*

A l'instar de toute la police intégrée, la zone dispose de subsides dits « NAPAP » (non activité préalable à la pension) jusqu'en 2019 afin de financer le remplacement des membres du personnel souhaitant bénéficier de cette possibilité de fin de carrière. L'ensemble de ces subsides ne sera pas utilisé en 2019 et un solde restera en 2020.

- *Financement de la norme minimale de fonctionnement*

Lors de la réunion technique syndicale du 24/01/17, le SLFP, rejoint en front commun, a sollicité que nos autorités consentent à faire des efforts afin de financer la norme minimale de fonctionnement. A l'époque, notre effectif budgétisé était de 100 membres du personnel (MP) alors que la norme le fixe

à 106. Il s'agissait donc de trouver des pistes de solutions afin de financer cet impact budgétaire estimé à 403.519,07 €.

Sans entrer dans les détails, les partenaires syndicaux ont accepté la proposition du collège de police du 18/09/17 visant le séquençage des recrutements (3 FTE mi 2018 et 3 FTE mi 2019). Cela signifie que l'impact budgétaire global des 6 FTE complémentaires ne se fera sentir qu'à partir de 2020.

Par suite des différents rapports présentés, le collège de police du 18/09/17 et les membres de la réunion technique budgétaire du 10/10/17 ont validé le mode de financement des 6 FTE complémentaires en 2020 de manière suivante : intégration sur le long terme de la provision des 144.000 € dans le montant des dotations communales et utilisation des subsides NAPAP jusqu'à épuisement. Cette décision a été présentée et validée par le conseil de police du 20/12/17 lors de la présentation du plan de gestion relatif au budget 2018.

A l'heure actuelle, l'ensemble des emplois est ouvert et budgétisé afin d'atteindre cette norme minimale de fonctionnement de 106 FTE opérationnels.

- *Situation budgétaire*

La Zone de police bénéficie de dotations de la part de chacune des 2 communes. Pour l'élaboration du budget 2019, la dotation versée par la commune de Courcelles s'élève à hauteur de 63% (3.655.861,4€) contre 37% pour la Ville de Fontaine-L'Evêque (2.147.093,2€). En plus de ces dotations, la commune de Courcelles a fait part de sa volonté d'augmenter le nombre d'agents de quartier en affectant une dotation complémentaire à la zone de police. En 2016, la Zone de police a ainsi pu bénéficier d'une dotation complémentaire émanant de la commune de Courcelles pour un montant de 150.000€, en 2017, un montant de 80.000€ et en, 2018, un montant de 20.000€. L'augmentation du cadre opérationnel de la zone a rendu cette dotation inutile en 2019.

- *Situation comptable*

La situation catastrophique de la zone de police en termes de comptes a nécessité un travail colossal par le comptable et le comptable spécial visant à remettre en ordre toute la comptabilité antérieure. Depuis 2014, la zone de police a voté pas moins de 5 comptes annuels (2009-2013).

A ce jour, les comptes 2013 sont en cours de procédure d'approbation par la Tutelle provinciale et les travaux comptables seront poursuivis afin d'être en mesure de présenter les comptes 2014-2015 et 2016 début de l'année 2020.

### 1.1.8 Nos communes au service de leur zone de police

- *Techno-prévention*

Au sein des 2 entités, un service de technoprévention a été mis en place. Depuis 2016, la Zone de police est associée avec le service de la commune de Courcelles et depuis octobre 2017, avec le service de la Ville de Fontaine-L'Evêque. Ce service a pour mission de prodiguer des conseils gratuits aux citoyens qui le souhaitent. Les citoyens sont avertis de l'existence de ce service via un courrier envoyé par la zone, pour autant qu'ils aient été victime d'un cambriolage. Dès novembre 2017, notre SAPV s'est associé à ce partenariat. De plus, suite à une sensibilisation opérée lors de la réunion du personnel de 2017, les policiers de la zone sont invités à remettre les coordonnées de ces services lorsqu'ils le jugent nécessaire.



- *Prêts de salles communales*

Lors de festivités (présentation des vœux, journée teambuilding, réunion annuelle du personnel, remplissage du questionnaire dans le cadre de l'analyse de la charge psychosociale, réunion d'anciens membres du brevet de direction), la Zone de police a pour habitude de solliciter le service des fêtes auprès des communes afin de disposer d'un local suffisamment grand que pour accueillir l'ensemble du personnel. Nous avons la chance de disposer de salles communales à titre gracieux.

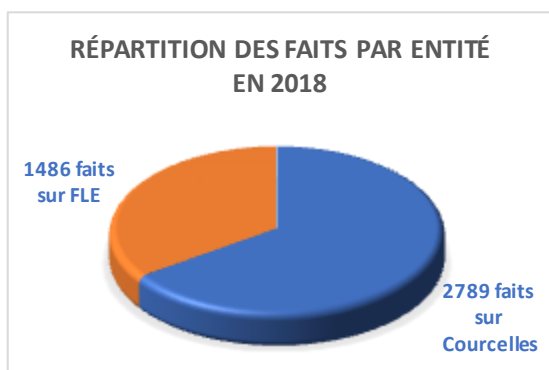
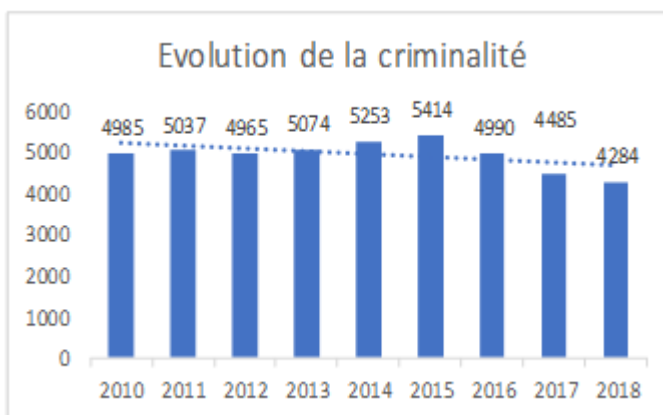
Nos 2 communes s'inscrivent dans le projet « Place aux enfants ». La Zone de police est associée à l'organisation qui se déroule chaque année sur le territoire de Courcelles.

## 1.2 L'image de la criminalité zonale<sup>1</sup>

### 1.2.1 Baromètre de la criminalité

Le baromètre<sup>2</sup> de la criminalité semble nous indiquer actuellement une diminution de la criminalité générale. Avec 4284 faits judiciaires enregistrés en 2018 contre 4485 en 2017, cette régression est de l'ordre de 4.5%.

Mais comme nous le faisons chaque année, rappelons toutefois que cette diminution<sup>3</sup> s'avérera plutôt un statu quo par rapport à l'année 2017 ! Enfin, notons encore qu'il n'y a pas de différences significatives<sup>4</sup> à relever au niveau des deux entités de la Zone de Police à cette tendance.



La répartition des faits par entité n'évolue pas et se trouve toujours dans un rapport de +/- 1/3 et 2/3.

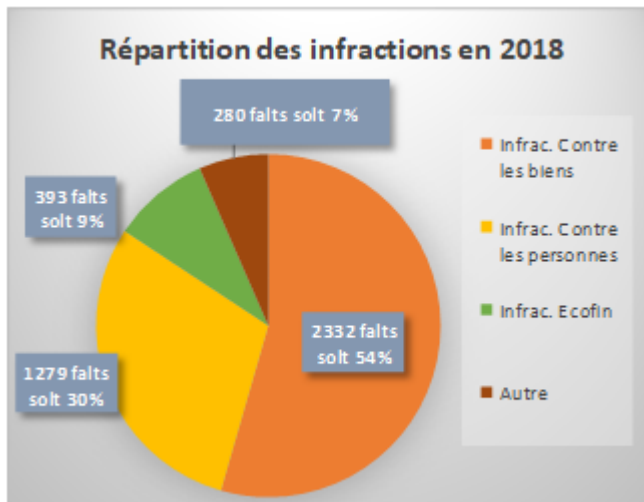
La répartition des faits reprise dans le graphique ci-après indique que les infractions contre les biens (54%) est la catégorie de délits la plus représentée suivie des infractions contre les personnes (30%).

<sup>1</sup> La présente section est un extrait du Rapport d'activités 2018 de la zone de police

<sup>2</sup> Baromètre de criminalité 2016-2019 (date de clôture : 22/03/2019)

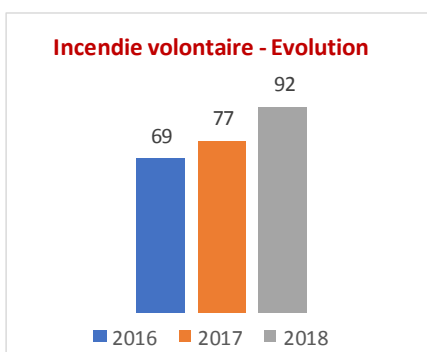
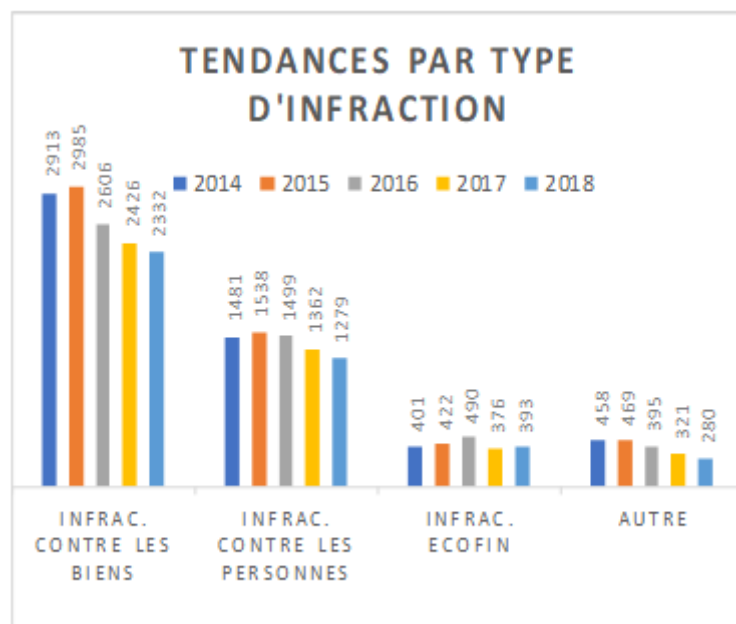
<sup>3</sup> Une diminution de l'ordre de 1% en 2018 comparativement à 2017

<sup>4</sup> Courcelles : - 4.4% par rapport à 2017 – Fontaine l'Evêque : - 4.6% par rapport à 2017



La diminution de la criminalité de manière générale se répercute dans les différentes catégories de délits hormis les infractions 'Ecofin' qui sont en augmentation de 4.5%. A ce propos, cette tendance est due avant tout à une forte progression des faits de fraude (+30% avec 226 faits en 2018) tels que l'escroquerie (+47% avec 106 faits) ou encore l'abus de confiance et les infractions apparentées (+33% avec 57 faits). Nous attirons l'attention que nous ne parlons pas ici des fraudes informatiques à la carte bancaire qui sont quant à elles en diminution.<sup>5</sup>

Par ailleurs et bien que la catégorie des infractions contre les biens semble pour l'instant en légère diminution (-3.9%), il n'en est pas de même de la sous-catégorie « Dégradation de la propriété » avec 517 faits enregistrés contre 486 en 2017 et donc une augmentation de +6%. Ce qui nous amène à une problématique qui touche particulièrement la Zone de Police des Trieux à savoir les incendies volontaires.



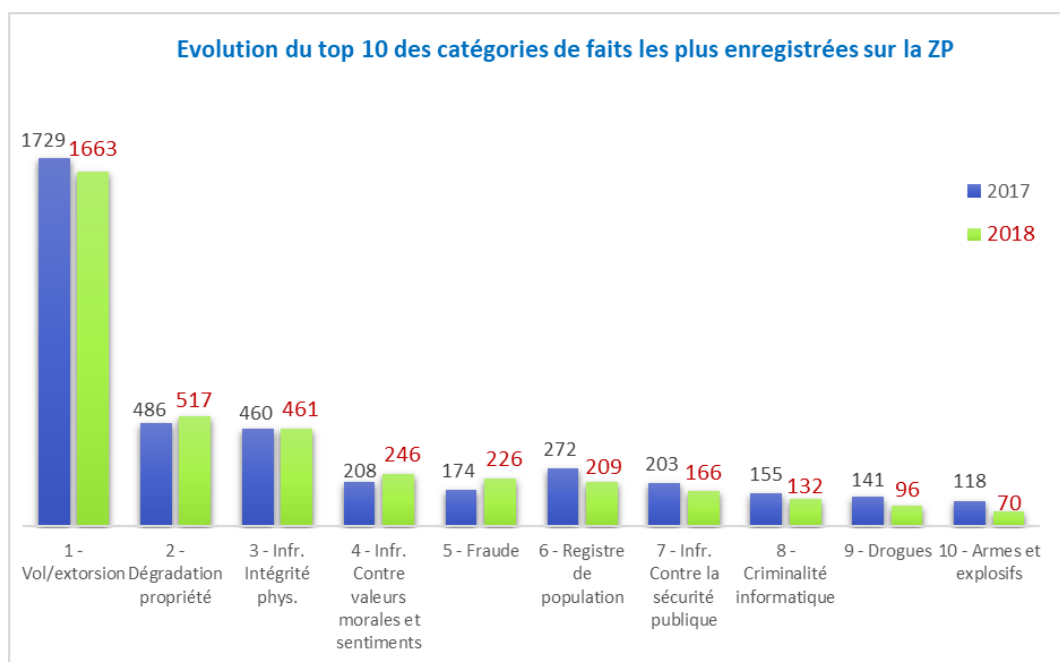
Ceux-ci sont en augmentation constante depuis 2016. Nous avons enregistré 92 faits de ce type en 2018 contre 77 l'année précédente soit pratiquement +20% ; il s'agit en l'occurrence et principalement d'incendies de voiture !

Dans la catégorie « Infractions contre les personnes », relevons que les faits de harcèlement sont en progression de +24% avec 149 faits enregistrés en 2018 contre 120 en 2017.

Les faits d'ivresse publique dans la catégorie 'Autre' connaissent une forte progression également avec 62 faits en 2018 contre 41 en 2017 soit +51% !

<sup>5</sup> Fraude informatique : 122 faits enregistrés en 2018 contre 142 en 2017 soit une diminution de 14%

Afin d'offrir une autre perspective de la criminalité au niveau de la Zone de Police, le tableau ci-dessous reprend les dix catégories de faits les plus enregistrés sur la Zone de Police des Trieux en 2018 ainsi que leur évolution par rapport à 2017.



Notons à titre de comparaison, une grande similitude avec le même type de classement établi à l'échelon national mais qui se limite pour sa part à un « Top 5 des infractions ». En effet, la seule distinction a trait à la problématique des stupéfiants qui occupe une 4<sup>ème</sup> position au niveau national alors que cette place au niveau de la Zone de Police est occupée par les infractions contre les valeurs morales dont le harcèlement. Les faits de « drogue », dont la tendance est par ailleurs à la baisse, occupe la 9<sup>ème</sup> position dans l'ordre d'importance de ce classement et ce, avec 96 faits en 2018 soit à peine 2.2% de la criminalité totale enregistrée sur la Zone de Police !

### 1.2.2 Baromètre de la circulation

Bien qu'étant multiple, la finalité première de la priorité « Sécurité Routière » du Plan Zonal de Sécurité est de diminuer le nombre de blessés sur nos routes. Les chiffres issus du Baromètre des Accidents de roulage 2018 nous permettent d'établir différents constats.

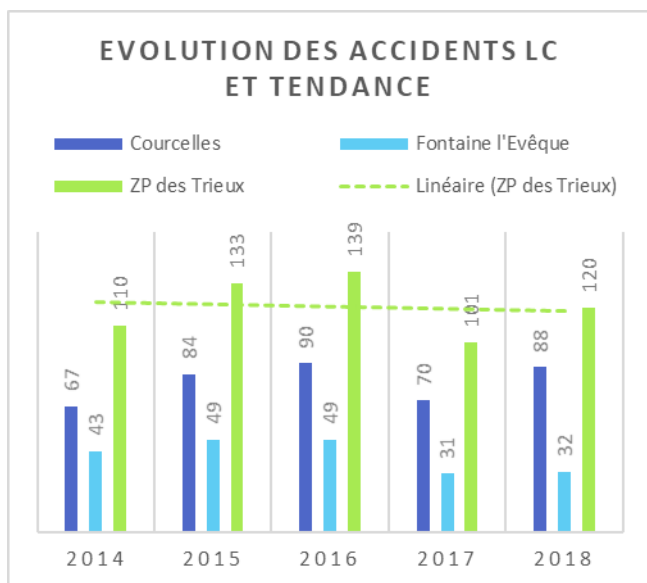
En 2018, le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles au niveau de la Zone de Police est de 120 ce qui constitue une augmentation de 18.8% par rapport à 2017. Par une perspective plus large, le diagramme ci-dessous reprenant les chiffres depuis 2014, nous montre toutefois une légère tendance à la baisse au niveau de l'ensemble du territoire de la Zone de Police.

**2018 - ZP des Trieux**

**120 accidents blessés**  
« 2017 ... 2018 = +18.8% »

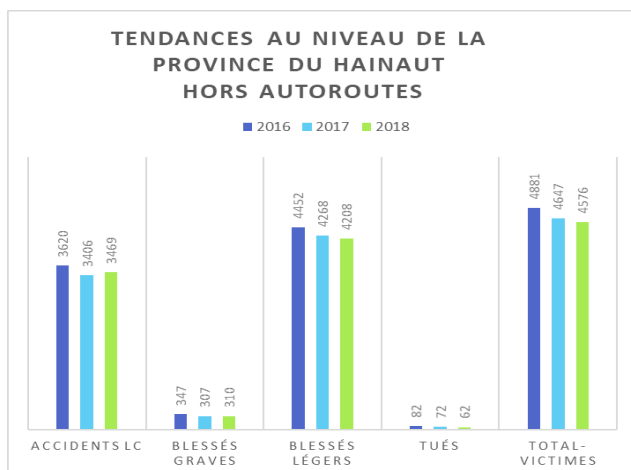
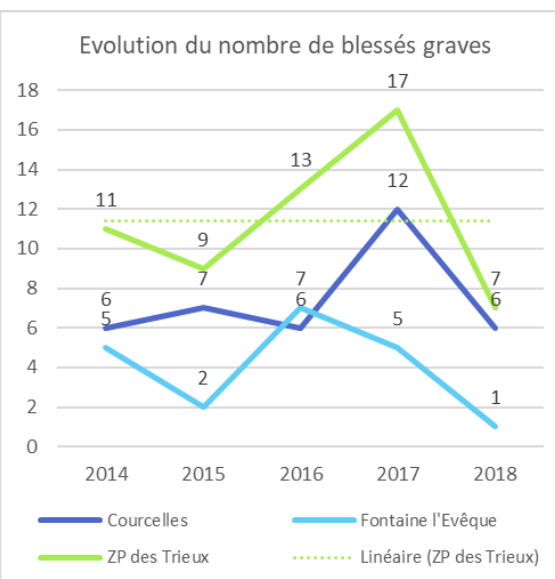
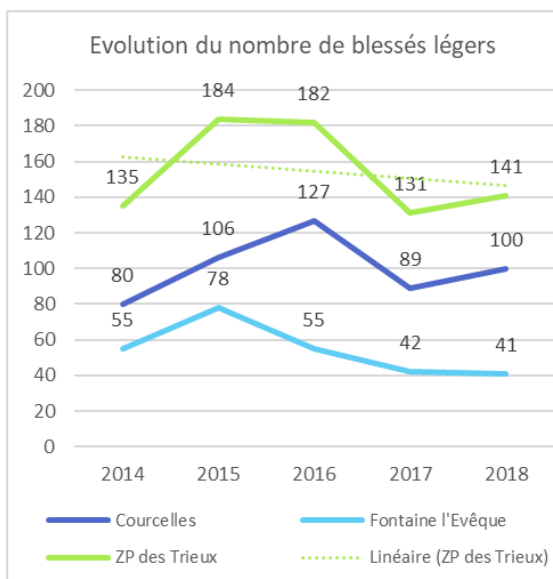
---

**0 tué**  
**7 blessés graves**  
**141 blessés légers**



Si nous descendons au niveau des entités, cette tendance se confirme pour l'entité de Fontaine-l'Evêque ce qui ne s'avère pas le cas pour Courcelles où les chiffres sont en nette progression pour revenir malheureusement à une situation plus ou moins identique aux années antérieures. Par-contre notons malgré tout, deux éléments de satisfaction à savoir l'absence d'accident mortel et une nette diminution du nombre de blessés graves avec 7 victimes en 2018 contre 17 en 2017 soit une diminution de 59% ! Et ce, même si le nombre total de blessés reste inchangé étant donné que le nombre de blessés légers a de son côté augmenté.

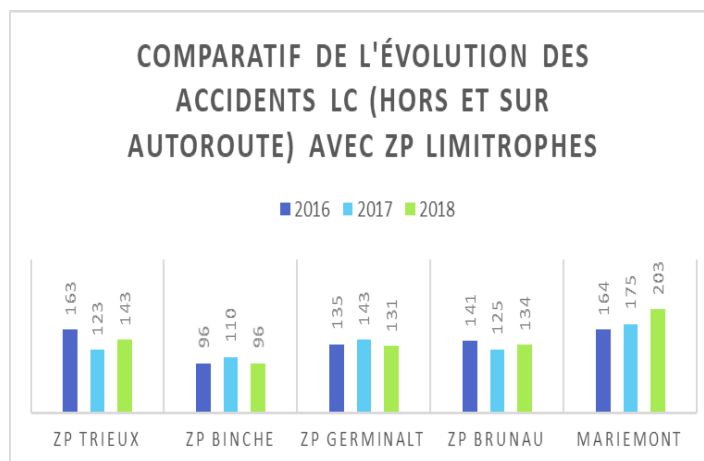
Pour la Zone de Police et ce depuis 2014, la tendance du nombre de blessés légers est à la baisse tandis que la tendance du nombre de blessés graves reste stable. En 2018, le nombre de blessés légers reste stable par rapport à 2014 avec toutefois un pic important en 2015 et 2016, tandis que le nombre de blessés graves est à la baisse avec un pic important en 2017.



Au niveau de la Province du Hainaut, les accidents avec lésions corporelles, hors autoroutes, ont augmenté si l'on compare uniquement 2018 à 2017 de 1.8% soit une progression 10 fois moindre que sur notre Zone de Police !

Toutefois et de manière générale, nous pouvons constater sur l'histogramme ci-contre que depuis 2016, l'ensemble des tendances sur les différents indicateurs sont à la baisse ; diminution qui semble moins marquée au niveau de notre Zone.

Par ailleurs et comme le montre le diagramme ci-contre, les Zones de Police limitrophes à la nôtre connaissent des fortunes diverses à savoir des tendances parfois à la baisse ou parfois à la hausse.



### 1.3 Résultats du sondage auprès des conseillers communaux

A l'occasion du collège de police du 11/02/19, les bourgmestres ont souhaité que le sondage prévu soit adressé non pas aux conseillers de police uniquement, mais à l'ensemble des conseillers communaux. Cette démarche devait permettre de s'adresser à un public plus vaste et impliquer davantage les élus locaux dans l'établissement de la stratégie de la zone de police.

Ainsi, en date du 28/02/19, la Chef de Corps a été invitée dans les conseils communaux de Courcelles et de Fontaine-l'Évêque afin d'exposer la procédure de détermination des objectifs du PZS. Une fois l'exposé réalisé, un questionnaire leur a été distribué leur permettant de donner leur avis quant à la criminalité de la zone mais également son fonctionnement interne. Enfin, nous leur avons demandé de proposer un projet novateur qu'ils souhaiteraient voir se développer dans les prochaines années.

58 formulaires ont été distribués au sein des 2 communes (Collège et Conseil communaux). Sur 32 formulaires déposés à Courcelles, nous avons obtenu 13 réponses (soit 41%). Sur 26 déposés à Fontaine-L'Évêque, nous en avons obtenu 5 (soit 19%). Sur base des 18 formulaires complétés au total (72% pour Courcelles contre 28% pour Fontaine-L'Évêque), nous constatons que les sondés, représentant une toute petite part de l'ensemble de la population de la zone, ont assez clairement pu faire part de leur insécurité, nous permettant ainsi d'établir l'ordre de priorités suivant :

#### Sécurité et qualité de vie

1. **Sécurité routière** :
  - Vitesse non adaptée au trafic pour 66,7% des sondés
  - Conduite agressive pour 55,5% des sondés
  - Stationnement gênant pour 55,5% des sondés
2. **Pb liés à l'environnement** : dépôts clandestins et détritres en rue pour 61% des sondés
3. **VQH** pour 33,3% des sondés
4. **Délinquance urbaine** : trafic de stupéfiants dans la rue pour 33,3% des sondés

#### Fonctionnement interne

1. Mauvaises visibilité / accessibilité des agents de quartier
2. Méconnaissance des Sv offerts et les activités
3. Peu de présence en rue -> peu d'écoute des citoyens, peu de prévention
4. Difficultés d'entrer en contact avec la police
5. Création d'un service « environnement »

## 1.4 Résultats du moniteur local de sécurité 2018

Dernière source d'information consultée : le Moniteur Local de Sécurité. En l'absence de la réalisation d'un diagnostic local, la zone de police a souhaité répondre favorablement à l'offre de service de la Police Fédérale visant la réalisation de ce sondage.

Un total de 746 personnes de tout âge, sexe, profil socio-économique ont été sondées (378 sur Courcelles et 368 sur Fontaine-L'Evêque). Elles ont été choisies de manière aléatoire.

Sur base des fichiers reçus par DRI (Zone de police + Courcelles + Fontaine-L'Evêque), nous pouvons constater que les sondés, représentant 1,8% de l'ensemble de la population de la Zone de police, ont fait part de leur point de vue :

### 1.4.1 Fonctionnement interne

Le Moniteur de sécurité nous apprend bon nombre de choses quant au fonctionnement des policiers au sein de notre Zone de police.

Plus d'un habitant sondé sur 2 (53,8%) est satisfait voire très satisfait de l'attitude et du comportement de la police. 47,72% de ces mêmes sondés sont satisfaits voire très satisfaits de manière générale. Par contre, la plupart d'entre eux ne sont ni satisfaits ni insatisfaits quant à l'information donnée sur les activités (49,18%), au fait que la police traite chacun sur un pied d'égalité (44,19%), au fait que la police donne le bon exemple (41,02%), à la présence de la police en rue (32,38%).

53,64% des sondés estiment que les services de police de notre zone sont faciles voire très faciles à contacter. Ils seraient plus facile à contacter à Fontaine-L'Evêque qu'à Courcelles.

La manière d'accueillir les citoyens dans nos hôtels de police ne satisfait que 45,26% des sondés. Un peu plus d'un sondé sur 3 n'est ni satisfait ni insatisfait de la manière dont nos policiers règlent la circulation (36,26%) ni de la manière dont ils constatent et traitent les délits (36,41%).

Quant aux agents de quartier, 2 sondés sur 3 ne le connaissent pas (66,39%). S'ils le connaissent, c'est suite à un contact personnel direct pour 70,21%. Les sondés n'ont pas connaissance des agents de quartier que ce soit via les journaux communaux, le journal de la police, les cartes de visite, les médias sociaux – site web. Dans 72,56% des cas, les sondés ne savent pas si leur agent de quartier est facile à contacter ou pas. 51,54% des sondés préfèrent avoir un contact avec leur agent de quartier uniquement en cas de problème.

### 1.4.2 Victimisation / plaintes

Le Moniteur de sécurité nous rapporte de précieuses informations quant à la *victimisation* :

A peine 1 sondé sur 10 se sent vulnérable en matière de cambriolage et tentative de cambriolage. Les délits pour lesquels ils se sentent le plus menacé peuvent être classés de la manière suivante :

- Au sein des ménages : 19,26% se disent victime de vols et démolitions sur voiture
- Au niveau personnel, 9,31% se disent victime d'intrusions dans un PC ou un GSM, 7,90% d'escroquerie sur Internet et 5,89% de menaces hors Internet

Il nous fournit également des renseignements quant aux *plaintes et déclarations* :

Au sein des ménages, on peut noter, par ordre décroissant, que les sondés portant plainte le font pour les délits suivants : vol de motos (93,17%), cambriolage (84,83%), vol de voiture (84,11%), vol dans voiture (64,09%), vol de vélo (53,35%). Moins d'un sondé sur deux porte plainte pour tentative de cambriolage (40,46%) ou pour vol et démolition sur voiture (35,51%).

Au niveau personnel, on peut noter, par ordre décroissant, que les sondés portant plainte le font pour les délits suivants : vol avec usage de violence (66,33%), vol sans violence (62,64%). Pour les autres délits (violence physique, intimidation et harcèlement via Internet, délit de fuite dans la circulation, atteinte aux mœurs, escroquerie sur Internet, intrusion dans un PC ou un GSM, escroquerie hors Internet), les sondés ne portent que très peu plainte.

A la lecture de tous ces éléments, nous pouvons ainsi d'établir l'ordre de priorités selon les faits qui leur semblent être TOUT A FAIT un problème et UN PEU un problème :

#### Sécurité et qualité de vie

##### 1. **Sécurité routière** :

- Vitesse non adaptée au trafic pour 82,33% des sondés
- Conduite agressive pour 67,53% des sondés
- Stationnement gênant pour 61% des sondés

##### 2. **Pb liés à l'environnement** : dépôts clandestins et détritiques en rue pour 67,15% des sondés

##### 3. **VQH** pour 61,26% des sondés

#### Fonctionnement interne

1. Peu de présence en rue
2. Méconnaissance des agents de quartier
3. Lacunes quant à la communication des informations et méconnaissance des Sv offerts
4. Difficultés d'entrer en contact avec la police
5. Lenteur dans l'intervention

## **2. Image de la gestion opérationnelle optimale dans notre zone de police**

### 2.1 Description de la situation actuelle au sein de la zone de police

#### 2.1.1 Structure actuelle / organigramme

A la tête de la Zone de police, un nouveau Chef de Corps a repris les rênes en mai 2014. Après analyse de sa part, l'organigramme a été revu fin 2014 laissant apparaître 2 changements majeurs : la création d'une direction de l'appui, de la stratégie et de la communication ainsi que la centralisation du bureau judiciaire.

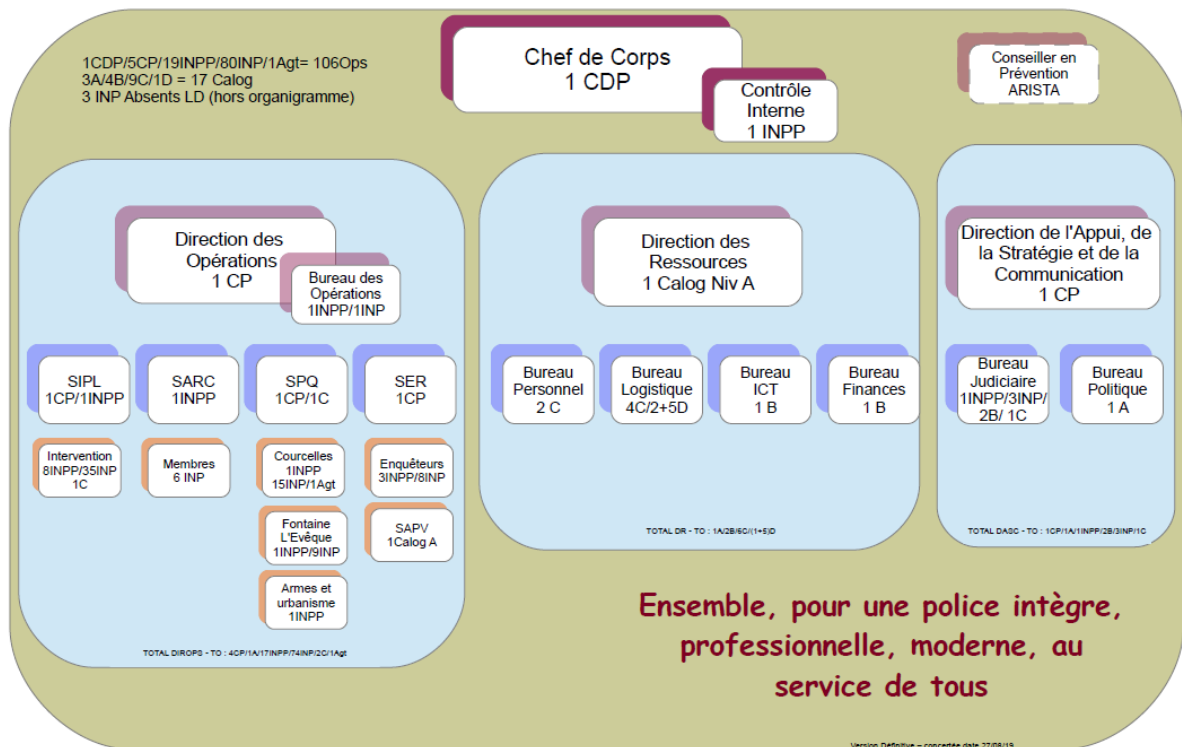
Mais ce n'est pas tout. La zone a vu se redessiner 3 directions (des opérations, des ressources, de l'appui, la stratégie et la communication) ayant à leur tête un nouveau directeur.

Depuis mai 2018, la Zone de police ne dispose plus de conseiller en prévention en interne. Un contrat a été conclu avec ARISTA pour assurer le relais en attente d'un recrutement en interne.

La dernière version de l'organigramme date du 01/06/2019. Il reprend les 3 directions de la zone, à savoir la Direction des Opérations, la Direction des Ressources et la Direction de l'Appui, de la Stratégie et de la Communication.

- La Direction Générale de la zone est assurée par le Chef de Corps, travaillant en étroite collaboration avec ses 3 directeurs, mais également un Service de Contrôle Interne (SCI) et un Conseiller en Prévention (SIPP) ;
- La Direction Opérationnelle, appuyée par un Bureau des Opérations, reprend l'ensemble des services opérationnels de la zone : Le Service Intervention de Première Ligne (SIPL), le Service Proximité et Quartier (SPQ), le Service Enquête et Recherches (SER) et le Service Action-Roulage et Criminalité (SARC) ;
- La Direction des Ressources (DR) est composée des différentes composantes du PLIF : un Bureau du Personnel (BuPers), un Bureau de la Logistique (BuLog), un Bureau ICT (BuICT) et un Bureau des Finances (BuFin) ;
- La Direction de l'Appui, de la Stratégie et de la Communication (DASC) reprend le Bureau Judiciaire (BJ) et le Bureau de Développement de Politique Policière Locale (BDPPL).

### Organigramme de la zone de police des Trieux - 01/06/2019



Parallèlement à l'organigramme structurel de la zone de police, il semble important de tenir à jour un organigramme nominatif qui permet d'avoir une vue constante sur les affectations du personnel tenant compte des mobilités IN/OUT et des réaffectations internes. Cette méthode de travail permet au Chef de Corps d'avoir une vue claire des besoins en personnel et des nécessités d'ouverture d'emploi dans les cycles de mobilité ou dans le cadre des recrutements externes à opérer.



Notons que 2 INP sont détachés structurels : l'un au CIC Hainaut et le second au CEP Hainaut (Cellule Education de la Province du Hainaut).

En juillet 2019, la zone compte 5 techniciennes de surface CAllog, toutes contractuelles. Depuis cette même période, la zone ne dispose plus de personnel militaire, 2 sont partis à la pension et 1 a fait mobilité en 2018.

La loi organique du 08 juillet 1976 des CPAS en son article 60, §7 permet la mise à disposition de personnel administratif à destination de la Zone de police. Cela a permis à la zone de collaborer avec 2 préposées à l'accueil, 1 ouvrier et 2 techniciennes de surface et ce, depuis mai 2018.

En cas de manque criant d'effectif opérationnel, la zone fait appel à des détachés soit via la GPI 39 (appui en membres du personnel de la police fédérale à un corps de police locale) soit via la GPI 73 (recrutement, sélection et formation des membres du personnel du cadre de base des services de police).

3 membres du personnel opérationnel ont souhaité prendre leur NAPAP ; ils ont été remplacés au sein du cadre.

Il reste un membre opérationnel, en fin de carrière, qui occupe un emploi administratif au sein du pool accueil mais qui sera très prochainement pensionné.

### 2.1.2 Aperçu de la capacité dans la zone de police

Si le cadre organique d'une zone de police évolue peu, l'effectif réel présent fluctue beaucoup plus car il tient compte des absences pour raisons médicales, des congés, ... C'est pourquoi nous détaillerons ci-dessous le tableau organique, soit les emplois prévus et budgétisés. Ils seront néanmoins mis en balance avec les emplois réellement occupés dans le cadre. Les chiffres ont été arrêtés au 01/07/19.

#### Cadre opérationnel

Effectif minimal (AR 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible	Date de l'enregistrement des données
106,6	1 CDP	11-12-08	1 CDP	1 CDP	01-07-19
	8 CO		5 CO	4 CO	
	27 CM		19 CM	17 CM	
	81 CB		80 CB	65 CB	
	4 CA		1 CA	1 CA	

## Cadre administratif et logistique

Effectif minimal (AR 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible	Date de l'enregistrement des données
17	3 A	15-10-15	3 A	3 A	01-07-19
	5 B		4 B	4 B	
	11 C		9 C	9 C	
	4 D		1 D	1 D	

La lecture du tableau nous informe que le cadre CAllog est complet et qu'aucune place n'est vacante, ce qui est loin d'être le cas pour le personnel opérationnel. Malgré des ouvertures régulières d'emplois dans les différents cycles de mobilité, force est de constater que l'écart se creuse entre le nombre de membres du personnel inscrits dans le cadre et l'effectif réellement présent. Au 01/07/19, il manquait : 1 Commissaire, 2 Inspecteurs Principaux et 15 Inspecteurs (8 INP SIPL et 7 INP SPQ). Cet écart pourrait encore se creuser davantage dans les prochains mois par des départs en mobilité de certains membres du personnel.

Comme exposé supra, le nombre de places ouvertes au SPQ est le reflet de l'augmentation de cadre sollicitée suite au financement de la norme minimale. Par contre, cela n'est pas le cas pour le SIPL qui éprouve à ce jour de réelles difficultés dans son fonctionnement quotidien puisqu'il lui manque 2 INPP (TO de 8) et 8 INP (TO de 35), soit 10 membres du personnel (25% de son TO). A cela, doivent encore s'ajouter les congés annuels, les absences pour maladies, les formations, ... Face à cette situation difficile, le Conseil de police a souhaité se tourner vers la GPI73, une circulaire qui rend possible d'autres formes de recrutement. Quoiqu'il en soit et sans vouloir préjuger des sélections à venir, il est important pour la Zone de police de se recentrer sur ses missions premières et tenter de coller au mieux à la norme minimale dans la fonctionnalité « Intervention ». Cela signifie concrètement que des réflexions sont en cours pour diminuer le nombre d'équipes de permanence afin de garantir au personnel un rythme de travail plus adéquat et conforme aux normes en matière d'organisation du temps de travail. Il est évident que les mesures qui devront être prises seront temporaires afin de palier au déficit de capacité actuel, l'objectif principal étant de remplir le cadre.

### 2.1.3 Remplissage des normes minimales : évaluation

La présente section vise à analyser la manière dont le PLP 10<sup>6</sup> est déployée au sein de la zone de police des Trieux au travers de ses 7 fonctionnalités de base.

<sup>6</sup> PLP 10 Circulaire ministérielle PLP 10 concernant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population

## Le travail de quartier

<b>Date enregistrement</b>	<b>Nombre d'habitants au 01/01/2019</b>	<b>Nombre d'inspecteurs de quartier selon la norme</b>	<b>TO inspecteurs de quartier</b>	<b>Nombre de postes de police</b>	<b>Capacité sur base annuelle</b>
01/07/2019	49.105	12,28	24	2	
<b>NORME : 1 inspecteur de quartier par 4000 habitants</b>					
<b>Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? NON</b>					
<p><b>Évaluation de la norme avec explication : NORME ATTEINTE</b></p> <p>Tenant compte des derniers changements dans l'organigramme de la zone, le tableau organique du Service Proximité et Quartier (SPQ) est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de service : 1 CP et 1 CALog Niv C (secrétaire)</li> <li>• Antenne de Courcelles : 1 INPP et 15 INP</li> <li>• Antenne de Fontaine-l'Evêque : 1 INPP et 9 INP</li> <li>• Service Armes et Urbanisme : 1 INPP</li> </ul> <p>Soit un effectif total de 1 CP, 3 INPP, 24 INP et 1 CALog Niv C</p> <p>Le cadre du SPQ a été fortement augmenté ces dernières années : 3 FTE en 2018, 3 FTE en 2019 et le transfert de 3 FTE du SAAP (Service Accueil Apostilles Plaintes) suite à la suppression de celui-ci.</p> <p>Malgré cette volonté d'augmentation des effectifs, de nombreuses places restent vacantes dans le cadre et sont ouvertes dans le cadre de la GPI 73 (cycles de mobilité classiques et la mobilité-aspirants). Notons encore que 4 INP ont été pensionnés au sein de l'antenne de Fontaine-L'Evêque.</p> <p>L'effectif réel du SPQ est, au 01/07/19 de 11 INP à Courcelles et de 6 INP à Fontaine-L'Evêque (avec l'arrivée d'un nouvel INP au 01/11/19). Cela signifie que 7 emplois d'INP sont vacants.</p>					

## La fonction accueil

Date enregistrement	Nombre de communes dans la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures d'accueil physique effectif dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours de semaine	Weekend/jours fériés	
01/07/2019	2	2	8h / jour	8h / WE 4h / jour férié	4.160 h
<p><b>NORME : par jour 12 heures d'accueil physique dans le point d'accueil central + contactable au moyen de mesures infrastructurelles techniques / au moins un point d'accueil dans chaque commune de la zone pluricommunale</b></p>					
<p><b>Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? NON</b></p>					
<p><b>Evaluation de la norme avec explication : NORME PAS ATTEINTE</b></p> <p>La zone de police dispose de 3 infrastructures. L'hôtel de police de Courcelles étant uniquement administratif, aucun accueil n'y est plus organisé. Seuls les hôtels de police situés à Trazegnies et à Fontaine-l'Évêque participent à la fonctionnalité. Les horaires suivants sont d'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jours en semaine selon l'horaire 08-12 / 13-17 hr sur les 2 sites</li> <li>• Samedi à Trazegnies en 08-12 hr</li> <li>• Dimanche et jours fériés en 08-12 hr à Fontaine-l'Évêque.</li> </ul> <p>La fonctionnalité est exercée par le Service Intervention de Première Ligne (SIPL) aidé du SARC sur l'HP Fontaine-L'Évêque et par le SPQ sur l'HP Trazegnies.</p> <p>La mise en conformité avec la PLP 10 pose un problème pratique car le service intervention se situe à Fontaine-l'Évêque, avec une permanence 24/24 hr, mais la majorité des plaintes sont actées à Trazegnies (Courcelles). Il a donc été décidé de maintenir une ouverture en journée sur les 2 sites et d'en diviser l'accessibilité le WE. Ceci dit, le service à la population est assuré au moyen des équipes intervention, lesquelles sont amenées à se rendre chez le citoyen voulant déposer une plainte.</p> <p>Malheureusement, depuis le 01/03/19, suite à un manque important d'effectif depuis de nombreux mois (17 emplois ouverts dans les cycles de mobilité), les horaires d'ouverture de l'accueil ont du être restreints :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lundi : Trazegnies : 08/12 – 13/17</li> <li>• Mardi : FLE : 08/12 – 13/17</li> <li>• Mercredi : Trazegnies : 08/12 – 13/17</li> <li>• Jeudi : FLE : 08/12 – 13/17</li> <li>• Vendredi : Trazegnies : 08/12 – 13/17</li> <li>• Samedi : Trazegnies : 08/12</li> <li>• Dimanche et jours fériés : FLE : 08/12</li> </ul> <p>Ce fonctionnement temporaire est d'application jusqu'à ce que l'effectif disponible au sein de la zone permette de reprendre une ouverture comme prévu dans la directive permanente.</p> <p>A l'avenir, la zone de police souhaite se doter d'un commissariat central. Cette infrastructure permettra de rencontrer les prescrits de la PLP 10 puisque les effectifs seront centralisés sur la commune de Courcelles et qu'une antenne de proximité devrait voir le jour à Fontaine-l'Évêque.</p>					

## La fonction d'intervention

Date enregistrement	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes de sommet		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Fourchette d'heures prévue	Nombre	Fourchette d'heures prévue	
01/07/2019	2	06/14 – 14/22 – 22/06	1	20/04	
<b>NORME : 1 équipe continue + 1 équipe de pointe 84 heures/semaine</b>					
<b>Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? NON</b>					
<p><b>Evaluation de la norme avec explication : NORME ATTEINTE</b></p> <p>Le tableau organique du Service Intervention de Première Ligne (SIPL) est fixé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de service : 1 CP et 1 INPP</li> <li>• Membres : 8 INPP et 43 INP (40 INP + 3 INP suite à la suppression du SAAP)</li> </ul> <p>Un nouveau chef de service a pris la direction au 1<sup>er</sup> mars 2019. Malgré le fait que ce service connaisse actuellement un manque criant de personnel (2 INPP et 7 INP), la direction vise à faire le maximum afin de garantir la présence de deux équipes en permanence sur le terrain. Afin d'y arriver, le SIPL est aidé dans cette tâche par le SARC. Cette présence de deux équipes de permanence dépasse la norme minimale fixée par la PLP 10, mais compte tenu de nos statistiques d'interventions, cette capacité n'est pas surfaite. Notons que de manière sporadique, une 3<sup>ème</sup> équipe est mise en place en priorité les nuits de vendredi et de samedi en 20/04.</p> <p>Afin de pallier les absences non planifiées (carences, maladies,...), un système de contactable / rappelable a été mis en place : 1 INP les nuits de semaine et 1 INPP + 1 INP du vendredi soir au lundi matin.</p> <p>Un OPA est toujours de garde en dehors des heures de bureau et ce, 7j/7.</p> <p>La priorité continuera à être mise sur une approche plus objective, plus structurée et plus analytique de la fonctionnalité « Intervention » (délais d'intervention, étude de capacité, temps de rédaction, délai de transmission des PV, ...).</p>					

### La fonction assistance policière aux victimes

Date enregistrement	Collaborateur spécialisé disponible (oui/non)	Nombre d'heures (présent ou B&T)
01/07/2019	oui	1.520
<b>NORME : 1 collaborateur spécialisé réquisitionnable en permanence (éventuellement via accord de collaboration)</b>		
<b>Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? en cas de congé du SAPV</b>		
<p><b>Evaluation de la norme avec explication : NORME ATTEINTE</b></p> <p>La zone de police dispose d'une psychologue diplômée (CALog Niv A) pour assurer la fonctionnalité de l'assistance policière aux victimes. Son service fait partie du SER. Cette personne a été pendant plusieurs années en 4/5<sup>ème</sup> temps et a repris en temps plein depuis 2018. Il est vrai qu'en termes de disponibilité, une seule personne, cela peut poser parfois problème. Aucune permanence n'était assurée mais cette personne était soumise au principe général de disponibilité. Depuis sa reprise à temps plein, un protocole est en cours de réalisation avec les zones de police de Mariemont et Brunau afin d'assurer un rôle contactable / rappelable.</p>		

### La fonction Recherche et enquête locale

Date enregistrement	Effectif global de la zone	Effectif du cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
			Service de recherche local (avec collaborateurs fixes)	Capacité de recherche et d'enquête polyvalente ou "flexible".	
			Nombre d'ETP	Nombre d'ETP ou heures	
01/07/2019	12	12	12		
<b>NORME : 10% de l'effectif opérationnel pour les zones avec effectif global ≥ 230, 7% de l'effectif opérationnel avec un minimum d'une équipe (2 coll) pour les jours de semaine, pour les autres ZP</b>					
<b>Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? NON</b>					
<p><b>Evaluation de la norme avec explication : NORME ATTEINTE</b></p> <p>La zone de police dispose d'un « Service Enquête et Recherche » (SER) au sein de la Direction des Opérations. Ce SER est composé d'1 CP, 3 INPP et 8 INP, soit un effectif total de 12 membres du personnel. Le SAPV fait également partie intégrante de ce service et se compose d'un CALog Niv A. La norme de 7% est largement dépassée puisque si on compte un effectif de 106 MP à l'horizon 2019, notre SER devrait compter minimum 7,42 FTE. De plus, une garde de 2 enquêteurs est assurée 24h/24 et 7j/7.</p> <p>Tous les enquêteurs disposent du brevet judiciaire. La dernière recrue a fait mobilité en 2019 et est inscrite aux cours. Notons encore que 3 enquêteurs sont formés aux techniques d'auditions vidéo filmées pour mineurs (TAM).</p>					

*La fonction maintien de l'ordre public*

		Nombre d'heures (présents ou B&T)
<b>Permanence OPA et OPJ</b>	<b>OPA</b>	<b>24h/24 7j/7</b>
	<b>OPJ</b>	<b>24h/24 7j/7</b>
<b>NORME : 1 OPA accessible en permanence et réquisitionnable</b>		
<b>Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? NON</b>		
<p><b>Evaluation de la norme avec explication : NORME ATTEINTE</b></p> <p>La gestion des événements planifiés est assurée par la Direction des Opérations. Les membres du Bureau des Opérations participent aux Cellules de sécurité et aux réunions de coordination prévues par les services des administrations communales. Pour chaque événement important, ce service rédige une analyse des risques opérationnels et bien-être afin de déterminer les besoins.</p> <p>Quant aux événements inopinés, un rôle de garde OPA est prévu 24h/24 et 7j/7. C'est lui qui est chargé d'assurer la coordination des équipes sur le terrain et la gestion de l'incident. Depuis 1 an, afin de faciliter les contacts avec l'OPA de garde, un numéro de GSM unique a été instauré au sein de la Zone de police.</p>		

## Circulation

Date d'enregistrement	Effectif global zone	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
		Service de circulation local (avec collaborateurs fixes)	Capacité de circulation polyvalente ou "flexible".	
		Nombre d'ETP	Nombre d'ETP ou heures	
01/07/2019	SARC : 1 INPP + 6 INP	7		
<b>Norme : 8% de la capacité de travail totale (tant du cadre opérationnel qu'administratif).</b>				
<b>Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? NON</b>				
<p><b>Évaluation de la norme avec explication : NORME ATTEINTE</b></p> <p>La fonctionnalité « circulation » est assurée par l'ensemble du personnel de la zone de police au travers des différentes missions qu'il assure, par exemple, le service intervention assure les constats d'accident et les agents de quartier veillent aux déchéances du droit de conduire.</p> <p>Cela dit, elle est majoritairement assurée par notre Service Action Roulage et Criminalité (SARC) qui assure des missions « roulage » à 50 % de son temps. Ce service est composé d'1 INPP et de 6 INP. C'est ce service qui assure notamment et en collaboration avec les autres services opérationnels, les actions préventives et répressives. Il vient en renfort des services intervention et accueil.</p> <p>Dès janvier 2005, pour lutter contre la délinquance urbaine et l'insécurité routière, une capacité spécifique a été dégagée pour assurer des missions de sécurisation (patrouilles orientées vers les quartiers sensibles, actions de prévention dans les écoles et en fonction des demandes des autorités, d'études de criminalité, de phénomènes particuliers, de festivités ou d'évènements ponctuels pour assurer des missions concernant la sécurité des personnes, la protection des banques/postes/magasins, la surveillance et la protection des habitations, la sécurisation des festivités, la recherche de véhicules et de personnes signalés, la recherche de stupéfiants, ...) et de circulation (actions en matière de vitesse [radars préventif et répressif], stationnement, alcool/produits stupéfiants, ceinture/casque, assurance, gsm, conduite dangereuse, ...</p> <p>En 2018-2019, 1 INP SARC a obtenu son brevet motard au sein de l'Académie de police de Jurbise. Deux autres collègues ont passé leur permis et leur formation « motocyclette » a débuté en septembre 2019. La brigade cycliste, longtemps oubliée, vient de retrouver une seconde jeunesse ; elle est composée de membres du SARC.</p> <p>La Zone de police possédait une brigade canine mais les maîtres-chiens de patrouille ont quitté notre zone.</p>				

### 2.1.4 Exécution des missions à caractère fédéral

La zone de police des Trioux répond à ses obligations en matière d'exécution de missions à caractère fédéral de manière suivante :

#### Directives ministérielles contraignantes MFO

Directives contraignantes	Contribution
MFO 1 - police des cours et tribunaux, transfèrement des détenus et maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeutes ou de troubles	<p>La zone de police contribue par le biais de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tft détenus lors des mises à disposition et des devoirs d'enquête</li> <li>Tft humanitaires de détenus (dernier hommage notamment)</li> </ul>



MFO 2 bis - gestion de la capacité en personnel et octroi de renfort par la police locale lors des missions de police administrative	<i>Voir infra</i>
MFO 3 - gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative	<p>➤ <i>Formation continuée en interne relative à la MFO3. Mise à disposition du personnel sur le réseau intranet de tous les formulaires utiles en la matière. CD rom MFO3 disponible sur le réseau informatique ISLP. Rédaction de diverses notes et directives en interne.</i></p> <p>➤ <i>Mise en place des procédures relatives à la collecte et au traitement de l'information en matière de police administrative.</i></p> <p>➤ <i>Centralisation du Bureau judiciaire composé de 3 gestionnaires fonctionnels et de 2 assistants gestionnaires qui garantissent la qualité et la rapidité de l'alimentation de la BNG.</i></p> <p>➤ <i>Participation à diverses plateformes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pol Adm</i></li> <li>• <i>Pol Jud</i></li> <li>• <i>Gestionnaires fonctionnels</i></li> </ul>
MFO 4 - missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée	<p><i>Enquêtes de moralité sur base d'apostilles du Parquet.</i></p> <p><i>Enquêtes de moralité à la demande du SPF Intérieur.</i></p> <p><i>Sécurisation des points d'arrêts et du transport de valeurs, appui ponctuel à la demande de la police fédérale ou des organismes financiers.</i></p>
MFO 5 - missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers	<i>Impact peu significatif – Appui ponctuel à la demande des autorités.</i>
MFO 6 - fonctionnement et organisation des carrefours d'information de l'arrondissement (CIA)	<p><i>Mise à disposition, de manière automatisée, de l'ensemble des données d'intervention de la zone ISLP2CIA</i></p> <p><i>Fonctionnement du SICAD Hainaut – 1 INP détaché structurel (CIC)</i></p>
MFO7 - Directive du Ministre de la Justice du 20 février 2002 relative à la répartition des tâches, à la collaboration et l'intégration entre la police locale et fédérale en matière de missions de police judiciaire	<p><i>Révision du Protocole d'appui sur base de cellules d'enquête spécialement et ponctuellement constituées (CESAC).</i></p> <p><i>Protocole d'accord entre la zone de police et la PJF Charleroi en matière de gestion des indicateurs, de gestion de l'information et des techniques particulières de recherche.</i></p> <p><i>Protocole visant à harmoniser et coordonner l'Alerte de police et l'Alerte Frontière pour l'ensemble des services de police du Hainaut.</i></p>

### *Focus particulier sur la MFO2*

La collaboration et le principe de « prêter main forte » a toujours été important pour la zone. Dans la mesure de nos possibilités, nous répondons favorablement aux sollicitations du DirCo dans le cadre des services d'ordre HyCap.

- *Effectif*

La zone de police des Trieux devait fournir jusqu'en décembre 2017, une Cell Comdt et 3 INP. Ce qui représentait un total de 1 CP/1 INPP/5 INP (dont 1 chauffeur permis C et un opérateur radio). La révision de l'annexe A a évolué pour notre zone de police qui ne doit plus fournir cette Cell Comdt mais plutôt 1 INPP et 6 INP.

- *Formation*

La norme de formation étant de 2.8 par poste, notre listing personnel HyCap reprend 28 MP formés. Tous ces membres du personnel sont inscrits dans les training HyCap organisés par le DirCo Hainaut.

A cela s'ajoute 1 CP, membre du Corps Groupe « maintien de l'ordre » qui reste disponible pour tout appui ponctuel et 1 CP sortant de l'ANPA qui dispose du brevet. Ces deux CP sont totalement équipés et formés.

- *Equipement*

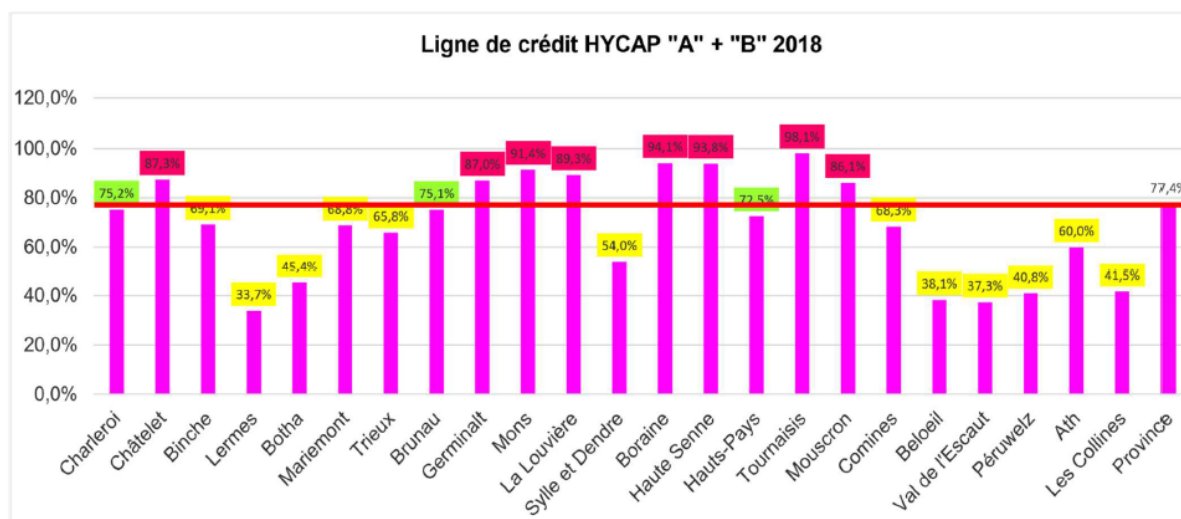
Avant, le personnel de la zone ne disposait pas de tenues PROTECOP. Il nous était donc impossible de fournir du personnel totalement équipé afin de participer aux services d'ordre revendicatifs. Lors du Conseil Zonal de Sécurité du 27/06/16, vu le projet de révision de la MFO2, le DirCo Hainaut avait suggéré à la zone d'attendre avant d'acquérir le matériel. En effet, à ce moment-là, on parlait d'envisager une distinction entre les services d'ordre festifs/récréatifs et les revendicatifs. Le seuil pour les zones ne devant fournir que des HyCap A était incertain à cette époque ; allait-il se situer à 75 FTE ou aux zones de catégorie 2 ? De ce fait, notre zone ne savait pas si elle devait se doter de tenues PROTECOP.

Avec la publication de la nouvelle MFO2, le seuil HyCap A/B a été fixé à 75 FTE. En conséquence, la zone a investi 25.000€ lors de la MB1/2017 pour acquérir ledit matériel de protection individuelle.

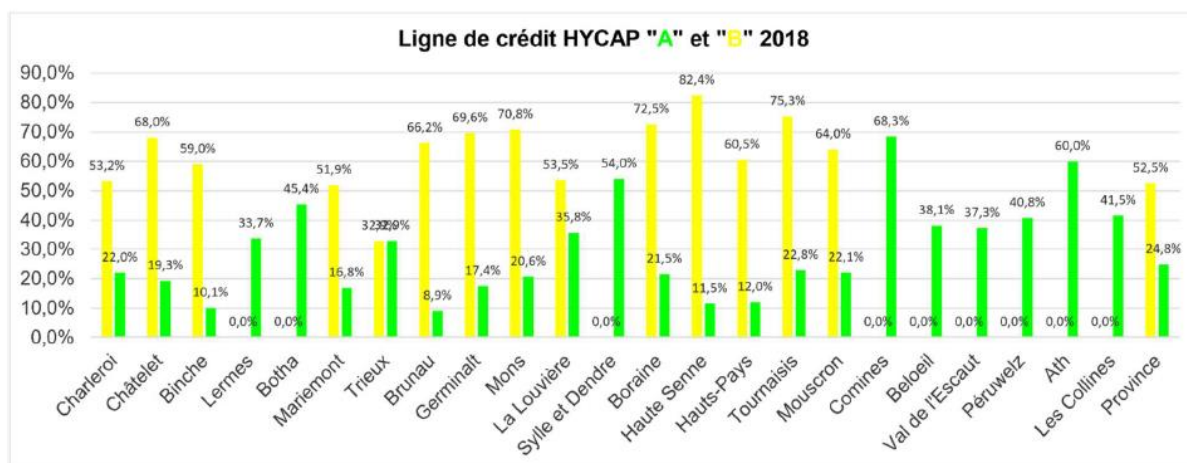
Les tenues PROTECOP ont été livrées et distribuées au personnel dans le second trimestre 2018.

- *Ligne de prestation 2018*

Le rapport de suivi HyCap 2018 de la Province du Hainaut établi par les services du DirCo nous apprend que la zone de police des Trieux a presté 65,8 % de sa ligne annuelle de prestation. Ce résultat est légèrement en deça de la moyenne de la Province qui se situe quant à lui à 77,4%.



Notre engagement se répartit pratiquement à 50 % en HyCap A et 50 % en HyCap B alors que la moyenne de la Province se situe à 24,8% d'HyCap A et à 52,5 % d'HyCap B.



### *Participation aux opérations de police intégrée*

La zone est consciente que la lutte contre la criminalité quelle qu'elle soit, doit se faire de manière intégrée avec les autres zones de police mais également avec la Police Fédérale. C'est pourquoi, nous participons activement à toutes les opérations communes telles que les FIPA, la mesure du comportement routier, les campagnes BOB, les opérations speed-marathon, les WE sans alcool,...

Si parfois nous pouvons mettre des dispositifs complets et envisager des contrôles d'envergure, parfois, cette participation se limite au placement d'un radar répressif mobile.

### *Participation aux plateformes d'échange initiées par le DirCo*

Qu'il s'agisse de plateformes opérationnelles liées au suivi de la problématique des migrants, du plan de déploiement frontière, de l'alerte de police, de suivi du CIC,... la zone essaye d'être représentée afin de faire part de son expérience et de ses sollicitations.

### *Suivi du radicalisme*

La Zone de Police des Trioux participe de manière active aux différents forums mis en place (CSIL, TFL-Strat, TFL-Ops, TFL-LPA/Gosselies,...)

## 2.2 Description du contexte interne au sein de la zone de police

### 2.2.1 Deux comités de direction

Afin de faire adhérer les membres du personnel aux décisions prises par la direction, deux comités ont été mis en place :

- Comité stratégique (RuStrat) : composé du chef de corps et des trois directeurs
- Comité de direction : composé du comité stratégique et des chefs de service

Notons encore l'existence de réunion de coordination opérationnelle (RuCo) visant l'échange d'informations entre les services.

## 2.2.2 Collaboration avec les partenaires syndicaux

Les délégations syndicales ont toujours été considérées comme des partenaires et non des opposants. La méthode de travail adoptée a été l'organisation de réunions techniques syndicales mensuelles et de 4 Comités de Concertation de Base par an. Il a été convenu que, pour éviter les discussions sans fin avec nos autorités, pour lesquelles les procédures « police » sont méconnues, de ne valider en CCB officiel que les points ayant débouché sur un accord en réunion technique. A ceci, s'ajoute la réponse favorable de la zone de police face aux souhaits de la nouvelle Présidente du Comité Supérieur de Concertation, laquelle se voit transmettre les ordres du jour et les comptes-rendus de nos réunions.

Au vu des nombreux problèmes rencontrés, un point d'attention particulier a été donné à la rédaction de plusieurs procédures en matière de bien-être et de sécurité du personnel.

## 2.2.3 Le plan annuel d'action et le plan global de prévention

Le plan annuel de prévention et le plan global sont rédigés conformément aux prescrits légaux et sont validés lors du CCB officiel du mois d'octobre. Ils font l'objet d'un suivi mensuel lors de chaque réunion technique par le biais d'un tableau de bord tenu à jour.

## 2.2.4 Analyse sur la charge psychosociale

En mai 2017, une analyse de la charge psychosociale a été réalisée en collaboration avec SPMT-ARISTA (Service Externe de Prévention et de Protection). Le but était d'identifier les situations pouvant engendrer des risques psychosociaux au travail et de prendre ensuite des mesures de prévention. Un questionnaire ARIPSO, développé par SPMT-ARISTA, a été adressé aux 120 membres du personnel, 98 d'entre eux ont été complétés (soit 81,6%). 5 grands thèmes ont été abordés : nature du travail, conditions physiques et matérielles, gestion organisationnelle, coordination et communication, climat psychosocial.

Les résultats obtenus ont permis de rédiger des mesures de prévention, déclinées en 9 actions principales et ce, sous la forme d'un PDD. Pour chaque action, une liste de sous-activités a été dressée, un pilote a été désigné et une dead-line a été fixée. Les résultats ont été communiqués à l'ensemble du personnel lors d'une réunion en octobre 2017 mais aussi en CCB, le même mois. Les priorités ont été insérées dans le plan annuel d'action bien-être de 2018 ainsi que dans le plan global 2016-2020.

Les 9 actions principales retenues par SPMT-ARISTA et notre Zone de police sont les suivantes :

- Amélioration de la planification du service au sein du SIPL
- Amélioration du processus de travail au sein de la DR
- Amélioration du système de formation du personnel
- Amélioration de l'encadrement et de la gestion des situations conflictuelles au travail
- Amélioration des conditions de travail pour le personnel en service bureau
- Amélioration des conditions matérielles de travail des membres du personnel
- Amélioration de la qualité de l'évaluation du personnel
- Amélioration de la communication interne de la zone
- Amélioration du management préventif de la zone

A ce jour, hormis la mesure d'amélioration des conditions de travail pour le personnel en service bureau, toutes les autres ont été réalisées.

### 2.2.5 Réflexion quant au fonctionnement interne : SWOT

Comme cela sera détaillé ci-dessous, en avril 2019, un SWOT a été réalisé avec les chefs de service de la Zone de police. Deux réunions se sont tenues, sous forme de brainstorming par post-it :

- la 1<sup>ère</sup> réunion consistait en un diagnostic interne des forces et des faiblesses de la Zone de police, en balayant les 5 domaines de cette organisation (le leadership, la politique et la stratégie, les managements des collaborateurs, des moyens et des processus)
- la seconde réunion consistait en un diagnostic externe des opportunités et des menaces dont la Zone de police doit faire face via les six domaines du PESTEL (Politique, Economique, Social, Technologique, Ecologique et Législatif) afin de déterminer les effets macro-environnementaux sur l'organisation

Cela a permis de dégager des pistes qui ont ensuite été regroupées au travers de la matrice se trouvant en annexe au présent PZS.

## 2.3 Tendances futures pour l'organisation propre

### 2.3.1 Suppression de certains services

La Zone de police possédait 2 maîtres-chien de patrouille mais tous les 2 ont fait mobilité depuis le Plan zonal de sécurité précédent. Nous avons au sein du SARC une brigade cycliste mais qui ne parcourait plus les routes de la zone depuis plusieurs années.

Durant quelques années, la Zone de police n'avait plus de motards, mais bien des motos. Ces derniers mois, 2 membres du SARC ont réussi leur formation afin de pouvoir chevaucher nos motos.

Suite à un manque criant d'effectif, le SAAP a dû être dissout mi-2019. Ses missions ont été reprises par le SIPL, le SPQ et occasionnellement le SARC.

A titre d'information, le Service Proximité et Quartier a été scindé au 1<sup>er</sup> août 2019 en 2 services distincts : SPQ Courcelles et SPQ Fontaine-L'Evêque. Cela fait suite à la mise à disposition du Chef du SPQ au sein du commissariat de Courcelles.

La fonction de Conseiller en Mobilité (CEM) tend à disparaître au sein de la Zone de police. Nous avons 3 personnes formées qui remettaient des avis pour la Ville de Fontaine-L'Evêque mais ces personnes n'occupent plus la fonction (pension, réaffectation, non recyclage) et donc, il faudra trouver une solution avec la Ville afin qu'un de leur membre du personnel soit formé. D'un point de vue légal, ce n'est pas une tâche qui incombe à la Police.

### 2.3.2 Nouveaux services ou extension de services déjà prévus

Dans le courant de l'année 2014, a été mise en place la fonction de gradé coordinateur au sein du service intervention. Son rôle principal est d'encadrer les équipes mais aussi de répartir la charge de travail de manière équitable entre celles-ci. Cet OPJ travaille principalement en bureau durant la journée les jours ouvrables et est inséré en équipe les nuits et les weekends.

S'en est suivi la création d'un Bureau Judiciaire unique au sein du commissariat de Fontaine-L'Evêque. Le but étant d'uniformiser, d'optimiser les procédures mais aussi de garantir un contrôle final de qualité des PV et des devoirs judiciaires. Ce service est garant de la traçabilité des pièces judiciaires, il gère tant les apostilles que les EPO.

Depuis début 2015, la fonction de Directeur à l'Appui, à la Stratégie et à la Communication a été créée. Sa fonction vise le suivi du PZS, la supervision du Bureau Judiciaire, la rédaction et le suivi des plans d'action, la rédaction des rapports d'activités annuels et la communication externe par le biais de communiqués de presse réguliers.

Pour des raisons d'organisation de travail, les locaux de l'hôtel de police de Fontaine-L'Evêque ont été réaménagés sous un angle opérationnel : création d'une salle d'écriture unique à l'étage, de nouveaux locaux d'audition et déplacement du Live Scan au rez-de-chaussée pour éviter les allers-venues de personnes extérieures. D'autres aménagements sont prévus dans le futur : création d'un local de repos, d'un sas pour le service quartier, déplacement du Bureau Judiciaire. Cela s'ajoute aux travaux de démolition de l'ancienne conciergerie et de réaménagement de la toiture, du pignon et du parking qui sont toujours en cours.

Suite aux mouvements du personnel, de nouveaux coordinateurs GPI 48 ont été désignés tour à tour, tous moniteurs en maîtrise de la violence ; d'abord le contrôle interne puis, le chef du service intervention et enfin, un gradé de ce même service. Un nouveau rôle leur a été confié : établir un planning de formation annuel en collaboration avec les moniteurs et également, être un conseiller lors des achats.

Début 2016, est née au sein de la Zone de police une amicale. Elle a pour vocation de rassembler les membres du personnel à travers l'organisation d'évènements et activités mais aussi, de promouvoir le décloisonnement des services. Elle récolte également des fonds pour financer des projets (Saint-Nicolas des enfants du personnel de la zone) et venir en aide au personnel confronté à des difficultés financières.

Depuis mai 2018, la conseillère en prévention interne à la zone de police a fait mobilité. De ce fait, la zone se retrouve sans conseiller en interne. Un appel à candidature sera prochainement lancé, en priorité au sein même de la zone.

En 2019, notre Chef de Corps a vu son mandat être renouvelé pour une période de 5 ans.

### 2.3.3 Un nouveau commissariat unique

Afin de décloisonner les services et gagner de l'espace, il est prévu de rassembler le personnel de la zone dans un seul bâtiment, sur l'entité de Courcelles. Toutefois, il subsisterait une antenne quartier au sein de la Ville de Fontaine-L'Evêque. Des pistes ont été explorées : rachat d'un bâtiment laissé à l'abandon juste derrière le commissariat de Trazegnies. Malheureusement, l'occupation doit être à vocation pédagogique selon la Fédération

Wallonie-Bruxelles, propriétaire de ce bâtiment. Nous sommes actuellement en prospection pour l'achat d'un terrain à bâtir.

### 2.3.4 La norme minimale de fonctionnement

Comme mentionné au Pt 1.1.7, la zone de police a augmenté son cadre de 6 FTE afin d'atteindre la norme minimale de fonctionnement qui est de 106 Ops. A ce jour, il manque 1 CP, 2 INPP et 15 INP. Le cadre CALog est quant à lui complet. Depuis 2017, à la demande des instances syndicales, des efforts sont consentis tant au niveau de la zone que des communes pour atteindre la norme en recrutant 3FTE à la mi-2018 et 3 autres à la mi-2019.

Vu le nombre important d'habitations que comptaient certains de nos quartiers, il a été décidé au 1<sup>er</sup> septembre 2018 de revoir la répartition au sein de l'entité de Courcelles. C'est ainsi qu'est né le quartier BERNY ; il comprend une bonne partie des habitations du quartier Souvret mais aussi 3 rues du quartier Rianwelz et 4 rues du quartier Sarty.

### 2.3.5 Agrandissement d'échelle en perspective

Fin 2017, le CDP Koekelberg est venu en Collège de police afin de réaliser un cadastre du fonctionnement des zones de police, à la demande du Ministre de l'Intérieur. Ce cadastre est réalisé afin de voir si une zone est capable de vivre seule, de s'en sortir seule et aussi, de voir si les accords pris avec les autres zones sont vitaux, utiles. Selon lui, il faut un service d'appui suffisamment étoffé, du personnel compétent. Il a pu conclure de cette rencontre que la Zone de police des Trieux n'est pas contre une fusion mais avec une Zone de police qui veut bien d'elle. La Chef de Corps a alors acquiescé mais pour autant que suite à cette fusion, il n'y ait pas de perte de proximité pour les Bourgmestres avec leur Zone de police et ses responsables. Au vu de ce projet de fusion (fin 2017), le projet de construction d'un commissariat unique a été mis en standby un certain temps. Le rapport final fait état d'une possibilité de fusion avec la ZP Mariemont.

# Chapitre 2 : mission, vision, valeurs

Un texte relatif aux Mission-Vision-Valeurs de la zone de police a été rédigé dans le PZS 2014-2017(2019). Il est le résultat d'un groupe de travail qui s'est réuni il y a quelques années au sein de la zone de police. Ce texte méritait une certaine révision afin de l'adapter à la nouvelle stratégie. Malheureusement, alors que cela était initialement une demande du personnel traduite dans les plans d'action 2015, le nouveau groupe de travail relatif aux Mission-Vision-Valeurs n'a jamais vu le jour, faute de candidats.

Malgré cela, une vision a été développée et largement diffusée. Bien que développée par le Chef de Corps à l'entame de son mandat, elle a été exposée à maintes reprises et validée par le Comité de Direction.

La rédaction d'un « vision-mission-valeur » est essentielle. Cela permet à l'organisation et à ses membres de connaître l'objectif et la manière de l'atteindre.



## 1. Vision

**« Ensemble pour une police intègre, professionnelle et moderne au service de tous » :**

- *Ensemble* : il est impossible pour un Chef de Corps de tout faire tout seul. Pour arriver à respecter ses engagements, il a besoin de travailler en équipe, en étroite collaboration avec ses collaborateurs, mais il doit également pouvoir compter sur le travail de chacun. La zone de police des Trieux ne se limite pas à une personne, mais est la somme de toutes ses individualités.
- *Police* : la notion de « Police » est à prendre dans son sens le plus large. Il s'agit ici d'associer toute la zone, tout le personnel au travers de toutes les fonctionnalités qu'elle comporte sur le plan opérationnel mais également au sein de ses services administratifs.
- *Intègre* : valeur fondamentale qui n'a d'habitude pas de place dans une vision. L'ensemble du personnel doit être digne dans sa fonction, travailler en respect total du code de déontologie qu'est le nôtre et véhiculer une réelle fonction d'exemple.
- *Professionnelle* : le professionnalisme dans notre travail doit se faire de manière transversale, il doit imprégner toutes les strates du travail qu'il soit opérationnel ou administratif. Nous sommes animés de la volonté sincère de répondre de manière adéquate à toutes les attentes légitimes qu'elles émanent des autorités, des citoyens ou de nos partenaires.
- *Moderne* : la police doit évoluer avec son temps, il en va de même pour notre zone. Il s'agit ici de donner un nouveau souffle à son fonctionnement, d'être à l'écoute des évolutions sociologiques et technologiques, de les anticiper et de mettre en place une réelle GRH moderne.
- *Au service de tous* : toute personne a droit que l'on prenne en charge son problème et qu'on lui apporte une réponse appropriée. Il s'agit donc de prendre en considération les attentes des autorités et des citoyens quels qu'ils soient sans oublier que nous sommes également souvent en relation avec une multitude de partenaires externes.



## 2. Mission

Définie légalement au travers des textes qui régissent notre profession, la mission de la zone de police des Trieux est de « contribuer sous l'autorité et la responsabilité des autorités compétentes, à la sécurité et à la qualité de vie à Courcelles et à Fontaine-l'Évêque. Elle assure les missions de police administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des événements et phénomènes locaux, telles que prévues dans la loi sur la fonction de police et dans la loi sur la police intégrée, structurée à deux niveaux. »

## 3. Valeurs

Dans l'attente de l'adaptation des valeurs de la zone de police telles que définies par le groupe de travail en 2013, voici celles qui ont été définies par le personnel dans le cadre de la préparation de l'ancien PZS :

« Nous croyons en un personnel :

- Intègre, qui agit de manière légale, loyale et équitable ;
- Respectueux des lois, des personnes et des moyens mis à disposition
- Responsabilisé, qui s'implique dans la réalisation de ses tâches avec conscience professionnelle et sens de la mesure ;
- Disponible, qui fait preuve d'esprit d'équipe, d'ouverture et d'engagement. »

A ces valeurs, le Chef de Corps souhaite partager ses valeurs personnelles :

- Loyauté : fidélité envers quelqu'un ou quelque chose qui se manifeste par le respect d'engagements, de règles et d'honneur. Respecter les attentes tant des autorités et partenaires que de ses collaborateurs. Être impartial.
- Intégrité : valeur fondamentale développée dans notre code de déontologie visant l'application équivalente des lois, des règlements et des modes d'intervention policiers. Honnêteté, probité absolue.
- Accessibilité : être disponible, à l'écoute des autres visant la résolution des problèmes, pilier fondamental du Community Policing.
- Transparence dans l'action de la zone : savoir rendre compte, en tout temps, en toute honnêteté, d'initiative ou à la demande de nos autorités et de la population. Développer une communication utile et nécessaire visant à faire connaître et reconnaître le travail policier.
- Fonction d'exemple : être irréprochable. Respecter soi-même les prescrits légaux. Montrer l'exemple dans notre travail, au quotidien. Être un exemple à suivre.

# Chapitre 3: stratégie et politique

Le présent chapitre vise la détermination des objectifs stratégiques de la zone de police des Trieux pour la période de ce PZS. Pour y parvenir, nous avons effectué plusieurs démarches lesquelles sont exposées en préambule. Une fois les attentes des parties prenantes récoltées nous les avons analysées en parallèle avec les données objectives en notre possession. Enfin, deux matrices ont été rédigées, présentées et validées par le collège de police du 26/08/19 permettant de dégager les priorités choisies.

## 1. Préambule : recueil des données

Au niveau national, nous avons pris connaissance de l'ancien PNS tant du texte de base que des différents rapports de suivi communiqués par la Police Fédérale, du memorandum de la police locale ainsi que du document « Horizon 2025 » rédigé par la CPPL.

Au niveau local, nous avons sollicité le Gouverneur de Province, le Procureur du Roi de Charleroi, l'Auditeur du Travail, le Directeur Coordinateur du Hainaut ainsi que le Directeur Judiciaire de la PJF Charleroi. En sus, nous avons pris connaissance des attentes de nos Autorités administratives au travers de leurs déclarations de politique rédigées à l'entame de la nouvelle législature mais également des rapports d'évaluation des PSSP (2017 et 2018), du diagnostic local de sécurité FLE 2015-2016, de l'avenant au PSSP (01/01/2018 au 31/12/2019) et des notes de politique générale des CPAS.

En réponse, nous avons pris lecture du Plan de gestion du nouveau Procureur du Roi de Charleroi et avons reçu une matrice des attentes du DirCo et du DirJud ainsi que celles de la Région Wallonne et du Gouverneur de la Province.

De plus, nous avons sollicité les différents conseillers communaux de nos deux communes en leur soumettant un questionnaire. Celui-ci leur a permis de nous faire part de leur satisfaction quant au fonctionnement de la zone et à son offre de service mais nous leur avons également demandé de nous faire part de projets novateurs qu'ils souhaiteraient voir être développés.

Les citoyens ont été sondés par le biais du Moniteur de Sécurité réalisé dont les résultats nous ont été communiqués par les services de la Police Fédérale (DRI).

L'ensemble de ces attentes a été mis en parallèle avec des données objectives issues du baromètre de la criminalité et de la circulation mais également de diverses statistiques récoltées en interne.

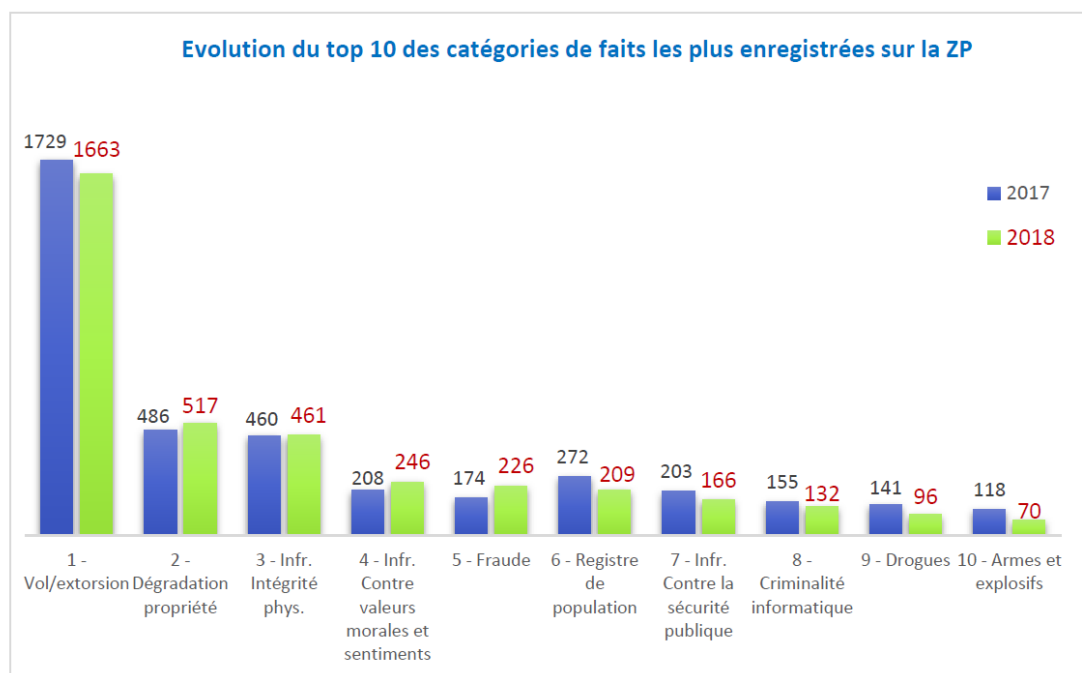
Afin de définir les priorités de fonctionnement interne, une réflexion globale a été menée au sein du Comité de direction de la zone ayant pour objectif la rédaction d'un SWOT. Enfin, nous avons souhaité laisser une part importante à la nouvelle lettre de mission de notre Chef de Corps, celle-ci ayant une meilleure vue quant au fonctionnement interne de la zone de police.

## 2. Eléments de l'analyse environnementale

### 2.1 A retenir de l'image de la sécurité et qualité de vie (environnement externe)

#### *Le Baromètre de la criminalité*

Afin de déterminer les priorités de manière objective, nous avons choisi de nous baser sur le dernier baromètre de la criminalité<sup>7</sup> et du top 10 des catégories principales enregistrées sur le territoire de la zone de police.



Nous avons ensuite détaillé de manière plus explicite certaines catégories afin de pouvoir cibler des faits criminels de manière plus précise. Ce choix permet également d'argumenter de manière objective les attentes subjectives de nos parties prenantes. Ainsi, nous avons repris les faits suivants et plus précisément :

- Environnement
- Drogues (... dans son ensemble)
- VQH
- Nuisances - Circulation
- Radicalisme
- Ivresse et alcool (sur VP)
- Bien-Être animal
- Dégradation de voiture
- VIF dans le couple (total)
- Violence physique (voie publique)
- Escroquerie+Abus de confiance
- Violence psychique (voie publique)
- Harcèlement
- Fraude informatique
- Transmigration illégale
- Vol dans ou sur un véhicule
- Vol de voiture
- Incendie volontaire
- Armes et explosifs
- Registre de population
- Vol à l'étalage
- VMA+Vol violence sans arme
- Vol à la tire
- Vandalisme autre que sur voiture
- Arrachage sac à mains + Vol à l'arraché

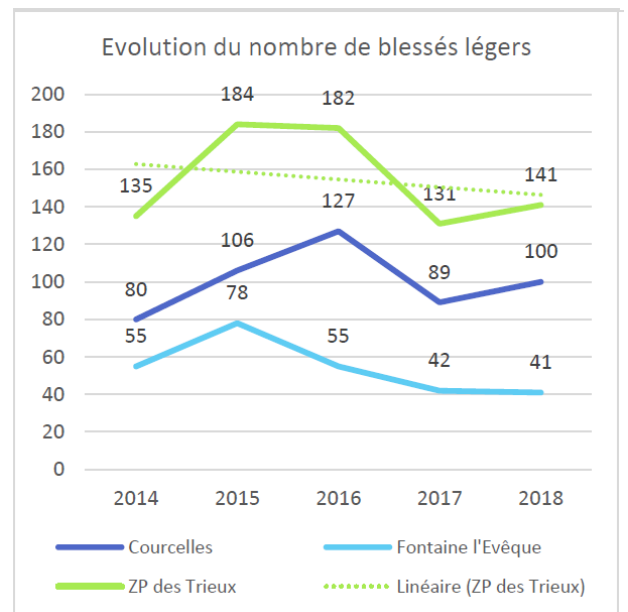
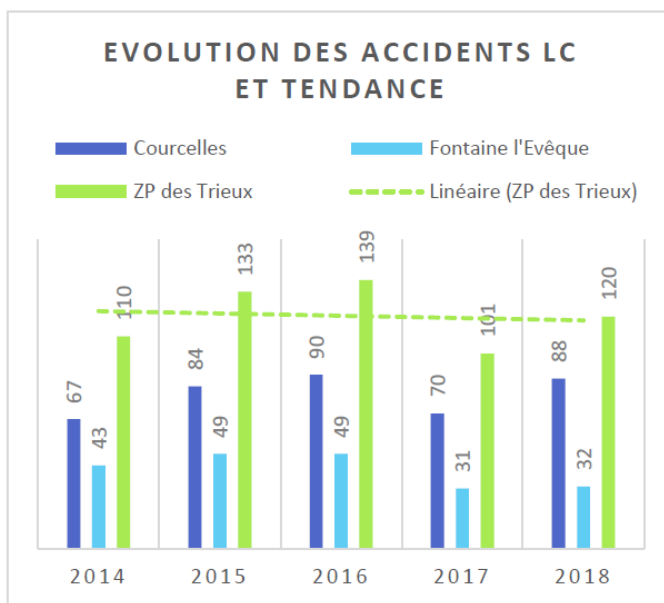
<sup>7</sup> Baromètre de la criminalité 2016-2019 – données clôturées au 28/06/19

Pour chacun de ces faits, nous avons déterminé leur ampleur, leur tendance et leur évolution. Ces termes se définissent de la manière suivante :

- Ampleur : la fréquence de survenance du fait – Le pourcentage du nombre de faits par rapport au nombre de faits total
- Tendance : évolution du phénomène sur plusieurs années
- Evolution : évolution du phénomène sur les deux dernières années

### Le Baromètre de la circulation

Selon le baromètre de la circulation<sup>8</sup>, le nombre d'accidents de roulage reste problématique.



De plus, on constate de part les différents contrôles opérés (Campagne BOB été 2019) que le pourcentage de personnes contrôlées sous influence sur le territoire de notre zone de police est plus important que la moyenne.

### Le Baromètre des élucidations

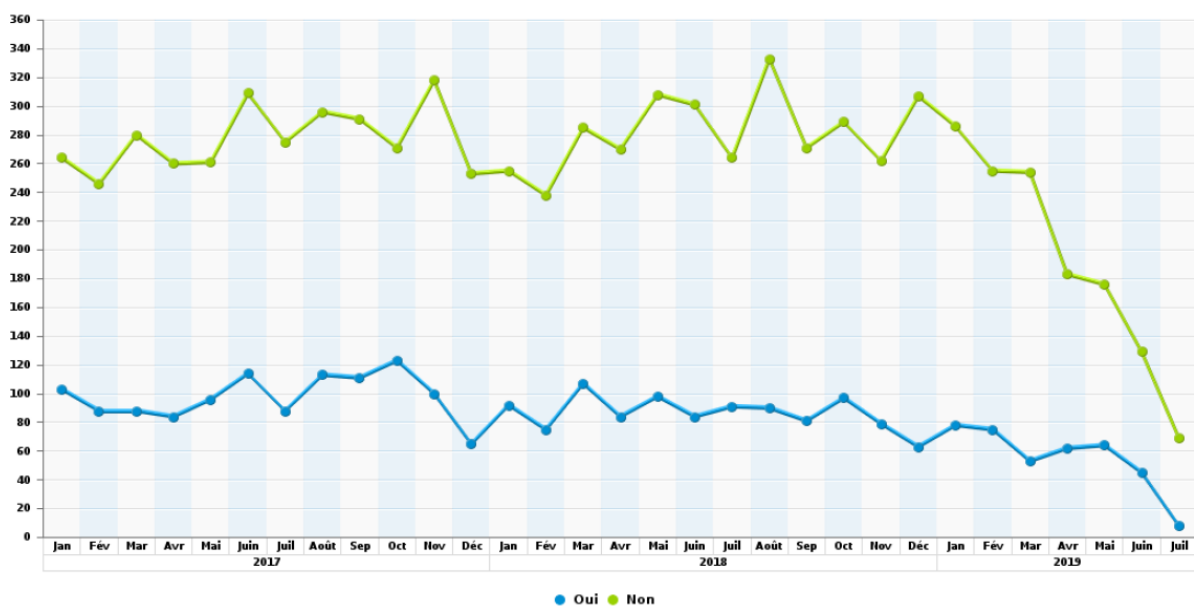
Le dernier baromètre des élucidations<sup>9</sup> nous informe que le taux d'élucidation dépend de la figure criminelle analysée. S'il est logique de constater que nous avons plus de 98 % d'élucidation en matière d'infraction au registre de population et 93% en matière d'infractions aux « drogues », on constate que cela devient plus difficile en termes de vols et extorsion où nous avons un pourcentage de 6.8% de faits élucidés. Bien que ce pourcentage soit relativement faible, il ne diffère pas beaucoup de la moyenne nationale.

<sup>8</sup> Baromètre de la circulation du 11/07/19

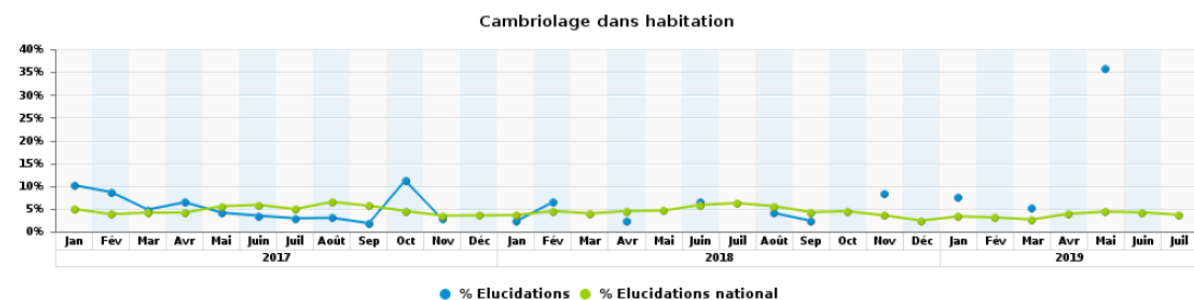
<sup>9</sup> Baromètre des élucidations 2017-2019 – date de clôture 26/07/19

Catégorie principale	Elucidé?	Oui	%	Non	%	Nombre total de faits
Vol et extorsion		116	6,8%	1.578	93,2%	1.694
Dégradation de la propriété		51	9,6%	480	90,4%	531
Infr. contre l'intégrité physique		159	33,1%	322	66,9%	481
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments		35	13,6%	222	86,4%	257
Fraude		63	26,7%	173	73,3%	236
Registre de population		218	98,6%	3	1,4%	221
Infr. contre la sécurité publique		38	22,4%	132	77,6%	170
Criminalité informatique		9	6,2%	137	93,8%	146
Drogues		91	93,8%	6	6,2%	97

Bien que l'écart entre le nombre de faits élucidés et non élucidés reste stable, nous constatons cependant que le nombre de faits élucidés semble baisser. Il serait dès lors opportun d'en rechercher les causes premières afin de pouvoir s'y attaquer.



Enfin, un phénomène attire plus particulièrement notre attention quant à un taux d'élucidation relativement faible tant au niveau national que local : les VQH.



### Les bases de données radicalisme

Au 23/08/19, la zone de police ne dispose d'aucune entité active suivie (tant personne que lieu)

- 0 FTF
- 0 TFL-Ops
- 0 TFL-Ops BCA

Une mosquée est située sur le territoire de Courcelles (Trazegnies). Selon nos informations et la collaboration que nous avons avec la Police Fédérale, celle-ci n'est actuellement pas radicalisée.

S'il ne fait nul doute de la nécessité de suivre le phénomène du radicalisme, la zone n'est pas actuellement confrontée au problème.

## 2.2 A retenir de l'image de la gestion opérationnelle optimale (environnement interne)

### *Lettre de mission*

La nouvelle lettre de mission de notre Chef de Corps a été approuvée par le Conseil de police du 24/04/19. Outre les priorités en matière de fonctionnement, elle synthétise ses priorités retenues pour son prochain mandat. Celles-ci sont traduites au travers de la rédaction d'un point d'attention en termes de fonctionnement du corps mais également en trois objectifs personnels que voici :

- Point d'attention : « Vers une gestion optimale des Ressources » au travers de ses différentes composantes que sont : le Personnel, la Logistique, l'ICT et les Finances. Avec notamment :
  - Au niveau du personnel :
    - Rédiger un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) ;
    - Mettre en place une stratégie liée au recrutement afin de rendre la zone de police attractive dans les mobilités et enfin, procéder aux recrutements annoncés en vue d'atteindre la norme minimale de fonctionnement ;
    - Poursuivre l'effort en matière d'évaluation du personnel ;
    - Maintenir une politique de bien-être et tenter de mettre en place un Service Interne de Prévention et de Protection des travailleurs (SIPP) ;
    - Mettre en place une politique de lutte contre l'absentéisme, visant notamment la remise au travail des collaborateurs absents de longue durée en proposant des emplois temporaires alternatifs ;
    - Adapter la procédure relative à l'accueil des nouveaux collaborateurs et améliorer le suivi des stages probatoires ;
  - Au niveau de la logistique :
    - Reprendre l'analyse visant à centraliser les infrastructures de la zone en vue d'un commissariat unique sur la commune de Courcelles tout en maintenant une antenne d'agents de quartier sur le territoire de la ville de Fontaine-l'Evêque ;
    - Dans la mesure du possible, veiller à développer des activités en lien avec la responsabilité sociétale des entreprises en sa composante « Planet » ;
    - Viser notamment la simplification administrative – mettre en place une politique de « paperless » au niveau des services administratifs ;
    - Terminer les travaux de l'hôtel de police de Fontaine-l'Evêque ;
  - Au niveau de l'ICT :
    - Stimuler l'innovation, développer des outils modernes afin de faciliter le travail mobile sur le terrain ;
    - Mettre en place un sharepoint spécifique à notre zone de police ;
    - Améliorer et développer le système d'archivage informatique et de suivi de la correspondance ;
    - Concrétiser le placement des radars répressifs fixes avec la Région Wallonne ;
  - Au niveau financier :
    - Poursuivre la clôture des comptes antérieurs afin d'atteindre un cycle comptable adéquat ;
    - Etablir une procédure de suivi des marchés pluriannuels (dates, montants,...).

- Objectifs personnels :
  - Redynamiser et stimuler le travail du Service Proximité et Quartier ;
  - Développer un plan stratégique de communication ;
  - Mettre en place des tableaux de bord visant à suivre le fonctionnement de la zone de police.

## SWOT

En avril 2019, un SWOT a été réalisé avec les chefs de service de la Zone de police. Celui-ci avait pour thème de réflexion « le fonctionnement interne de la zone de police des Trieux ». Deux réunions se sont tenues, sous forme de brainstorming par post-it :

- la 1<sup>ère</sup> réunion consistait en un diagnostic interne des forces et des faiblesses de la Zone de police, en balayant les 5 domaines de cette organisation (leadership, politique et stratégie, les managements des collaborateurs, des moyens et des processus)
- la seconde réunion consistait en un diagnostic externe des opportunités et des menaces dont la Zone de police doit faire face via les six domaines du PESTEL (Politique, Economique, Social, Technologique, Ecologique et Législatif) afin de déterminer les effets macro-environnementaux sur l'organisation

Le fruit de cette réflexion a été synthétisé au travers d'un tableau.

SWOT	Facteurs Positifs	Facteurs Négatifs
Diagnostic Interne	<p style="text-align: center;"><b>Forces</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Leadership et personnel volontaire ;</li> <li>Communication externe ;</li> <li>Soutien des autorités administratives ;</li> <li>Un cadre, une structure, un organigramme ;</li> <li>Prise en compte du personnel (bien-être, besoins, formations, évaluation, accueil des nouveaux) ;</li> <li>Une volonté de compléter le cadre ;</li> <li>Une volonté de se doter de matériels modernes et de qualité (surtout le charroi) ;</li> <li>Développement de processus (ROI, évaluation, compendium administratif, ...)</li> </ol> <p><i>In fine → il s'agirait de bonnes pratiques à perpétuer</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>La communication interne (bottom-up et inversement) ;</li> <li>Stratégie non appliquée               <ol style="list-style-type: none"> <li>Manque d'implication du personnel (à tous les niveaux) dans la réalisation des objectifs stratégiques ;</li> <li>Une 'vision' de la ZP non adoptée par le personnel ;</li> <li>Un manque de suivi des PA ;</li> </ol> </li> <li>Perpétuellement en gestion de crise &gt;&lt; Prévention ;</li> <li>Taux d'absentéisme important =&gt; sous-effectif dans de nombreux services ;</li> <li>Problèmes d'infrastructure → 3 bâtiments non adaptés → Manque de place → Cloisonnement des services e.a.</li> <li>Profils de fonction non connus et à redéfinir ;</li> <li>Absence de processus en tout genre ;</li> <li>Absence de R.O.I.</li> <li>Recrutement problématique (processus et candidats)</li> </ol> <p><i>In fine → des pistes d'amélioration à suivre et/ou à MEP</i></p>
	Diagnostic Externe	<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Recherche de l'efficacité, tant au niveau individuel que de l'organisation, en vue de répondre aux attentes en matière de réglementation environnementale.</li> <li>Continuité et confiance dans le chef de nos autorités locales.</li> <li>Des supports technologiques/ICT au service d'une information accessible au profit d'un travail de qualité (Office 365, I+Belgium, PACOS, FOCUS, ...)</li> <li>La Zone de Police bénéficie de diverses dotations, lui offrant une plus grande autonomie dans les acquisitions à réaliser.</li> <li>Le défi écologique considéré comme une opportunité pour revoir nos procédures de travail et MEP de nouveaux partenariats en vue de répondre à la charge de travail induite.</li> <li>La Police Locale représentée au niveau des instances supérieures par l'entremise de la CPPL</li> <li>Des changements législatifs favorables à certaines de nos activités (Exemples → PVS (plus d'audition, ...)).</li> </ol> <p><i>Note : Volet approfondi et amélioré via une analyse PESTEL</i></p>

Ces attentes peuvent être résumées de la manière suivante :

- Développer la communication interne
- Améliorer la gestion du personnel et la gestion logistique
- Améliorer le suivi de la stratégie du corps
- Nécessité de rédiger des processus en tout genre

### **3. Attentes des autorités et partenaires**

#### **3.1. Attentes / priorités des autorités**

Comme mentionné ci-dessus, nous avons recueilli les attentes de l'ensemble de nos parties prenantes. Une synthèse de celle-ci est reprise ci-dessous.

##### *Ministres de l'Intérieur et de la Justice – PNS 2016-2019*

Le PNS reprend divers phénomènes de sécurité auxquels les services de police et toutes les autres instances concernées doivent prêter une attention particulière. Même si celui-ci va être revu dans le cours de cette année et coïncide avec la nouvelle période du PZS, il ne fait nul doute que la majorité des phénomènes actuellement suivis le seront encore ultérieurement. Les phénomènes actuels sont :

- La radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme
- Le trafic et la traite des êtres humains
- Les drogues : la production professionnelle et commerciale de cannabis ; la production et le marché des drogues synthétiques ; l'import et l'export de cocaïne ; les hormones
- La fraude sociale et fiscale
- Le cybercrime et la cybersecurity
- La criminalité violente, les atteintes à l'intégrité de la personne et la discrimination : violence intrafamiliale, violence sexuelle sur des majeurs, abus sexuels sur des mineurs et discrimination
- La criminalité organisée contre la propriété et les trafics de biens illégaux : les groupes d'auteurs itinérants et le trafic illégal d'armes
- L'environnement (lié à la fraude) : la fraude au déchet, la biodiversité, le bien-être animal, la fraude à l'énergie
- La sécurité routière
- L'amélioration de l'ordre public (incivilités, gestion négociée de l'espace public et transmigration illégale)

Le PNS prévoit également des thèmes transversaux qui sont abordés dans tous les phénomènes de sécurité et constituent des points d'attention et d'actions dans l'approche de ces phénomènes :

- Approche administrative et échange d'informations : un élément essentiel dans l'approche intégrale de la criminalité organisée
- Internet et les TIC comme facilitateurs de la criminalité mais aussi pour le maintien de la sécurité et la recherche
- Détermination de l'identité, fraude à l'identité et au domicile
- Approche axée sur le butin
- Coopération internationale
- Management de la recherche
- Groupe d'auteurs



### *Commission Permanente pour la Police Locale (CPPL)*

Comme mentionné ci-dessus, nous avons pris connaissance des derniers documents rédigés par la CPPL à savoir l' « Horizon 2025 » et le « Mémoire pour la police locale ». Ces thèmes majeurs que l'ensemble des Chefs de Corps souhaitent que le Ministre prenne en considération doivent naturellement être analysés dans le cadre du présents PZS, à savoir :

- Une préservation et une consolidation de la spécificité de la police locale, la proximité
- Un cadre légal et réglementaire renouvelé tenant compte des évolutions sociétales et technologiques
- Un fonctionnement intégré prenant appui sur un partenariat fort et fiable
- Une juste place pour la police locale dans les processus décisionnels
- Une augmentation de la capacité opérationnelle
- Un acteur attractif et concurrentiel sur le marché de l'emploi
- Une valorisation et une meilleure prise en compte des particularités du métier de policier
- Un investissement dans la formation et dans le développement des compétences
- Une innovation technologique en appui des opérations et des processus de gestion
- Un financement pérenne et complémentaire au profit du citoyen et des autorités

### *Bourgmestre de Courcelles*

La lecture de la déclaration de politique de la Bourgmestre de Courcelles, nous apprend que celle-ci souhaite que la zone de police des Trieux travaille dans différentes directions. Parmi celles-ci :

- Accroître les synergies dans la prévention des incivilités
- Lutter contre le trafic et la consommation de stupéfiants
- Poursuivre l'installation des caméras de surveillance pour la protection des personnes et de l'environnement
- Solutionner les problèmes de parking, stationnement, vitesse
- Créer une prime « sécurisation vol des habitations »
- Soutenir et moderniser la Police, améliorer l'accueil et le travail de quartier
- Construire un commissariat local
- Développer une disponibilité 24h/24 et 7j/7

### *Bourgmestre de Fontaine-L'Evêque*

La déclaration de politique du Bourgmestre de Fontaine-l'Evêque quant à elle nous donne les axes suivants :

- Lutter contre le trafic et la consommation de stupéfiants
- Intensifier la lutte contre l'incivilité et les nuisances sociales
- Organiser une opération « coup de poing » annuelle contre les dépôts clandestins avec la police
- Bien-être animal
- Sécurité routière doit être une priorité + sécurisation aux abords des écoles
- Protection des usagers faibles
- Lutte contre le stationnement sauvage
- S'assurer d'une présence physique en multipliant le nombre de rondes dans les quartiers
- Mise en place du concept de police de proximité
- Connaissance des policiers de quartier
- Organiser des rencontres avec l'agent de quartier
- Donner une autre vision de la police aux citoyens en organisant des rencontres dans les écoles, en associant les policiers aux initiatives citoyennes
- Environnement

### *Procureur du Roi*

Le plan de gestion du nouveau Procureur du Roi de Charleroi, tel que présenté lors de sa récente nomination aborde différents aspects dont les principaux sont, pour les services de police :

- Lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants
- Lutte contre le retard du traitement judiciaire : améliorer les délais de rédaction et de transmission des PV

### *Auditorat du travail*

Les priorités de l'Auditorat du Travail sont quant à elles :

- Lutte contre la fraude sociale
- Lutte contre la traite des êtres humains à des fins économiques

L'Auditeur du Travail insiste sur la collaboration avec les services d'inspections sociales et la nécessité de travailler en priorité sur les commerces de nuit et les chantiers publics.

### *Gouverneur de la Province du Hainaut*

Au travers de la matrice envoyée par le DirCo, nous apprenons les priorités du Gouverneur :

- Radicalisme
- Sécurité routière / roulage
- Armes : régularisation des dossiers des personnes qui se sont manifestées avant la fin de l'année
- PlanU : mise à jour D3 et réalisation bi-annuelle d'un exercice + sécurisation sites recensés comme sensibles
- Coopération transfrontalière et avec West Vlaanderen

Notons que la zone de police des Trieux est enclavée au nord-est de la Province du Hainaut et qu'elle n'est dès lors pas concernée par la coopération transfrontalière qu'elle soit avec la France ou avec la Province de West-Vlaanderen.

### *Région Wallonne*

La Région Wallonne quant à elle souhaite que les services de police travaillent dans les domaines suivants :

- Radicalisme
- Environnement
- Sécurité routière / roulage
- Bien-être animal

### *Police Fédérale (Dirco et DirJud)*

Enfin, la police fédérale émet les priorités suivantes :

- Radicalisme
- Environnement
- Sécurité routière / roulage
- Intégrité / diversité
- Améliorer la sécurisation de l'accueil GPI91
- Participer au programme de recherche d'infos sur les groupes prioritaires (police administrative)
- Alimentation correcte de la BNG dans la phase d'enquête par le biais des DOS

### 3.2 Attentes des autres protagonistes et partenaires

Notons encore que dans la presse, tant écrite que télévisée, il nous est encore possible de déterminer d'autres attentes de nos citoyens :

- Combattre la saleté dans les quartiers
- Problèmes de mobilité
- Souhait de plus d'emploi
- Plus de sécurité ; en effet, la population se sent en insécurité (cambriolages, vols de véhicules, incendies de véhicules et d'habitations, accidents de voiture)

## 4. Analyse des priorités et des attentes : la matrice de l'argumentation

Une fois les attentes de nos parties prenantes récoltées, nous les avons confrontées aux données objectives dont nous disposons. Nous avons fait le choix de réaliser deux matrices d'argumentation différentes, une en matière de sécurité et qualité de vie et la seconde en matière de fonctionnement interne. Ces matrices doivent permettre au Conseil Zonal de Sécurité de fixer les priorités pour notre nouveau PZS.

### 4.1 Matrice en matière de sécurité et qualité de vie

En matière de sécurité et qualité de vie, nous avons intégré les données des baromètres de la criminalité et de la circulation. Pour chaque problématique, nous avons calculé son ampleur en 2018, son évolution entre 2017 et 2018 ainsi que sa tendance de 2015 à 2018 (pente) et l'on a ensuite attribué une cotation<sup>10</sup>.

En parallèle, nous avons intégré les attentes de nos parties prenantes en leur attribuant également une cotation allant de 1, 3 ou 5 permettant une discrimination dans les choix.

Les totaux obtenus permettent de connaître les priorités générales que la zone de police devrait prendre. Pour plus de facilité de lecture, elle est insérée en annexe.

---

<sup>10</sup> L'explication précise de la méthodologie de travail est jointe en annexe

Fig. Crim./Phénomènes/Cat. ou Classes princip./Autres	2015	2016	2017	2018	Ampleur/2018	Evol. 17/18	Pente(tendance)	Pente en %	Cot. Ampl.	Cot. Evol.	Cot. Tend.	FMS (a/n)	Monit. Sécu.	CC	Bg.Co	Bg.Fo	PR	DirCo	DirJud	Gouv	RW	Cot/Tot.	
Accidents avec LC	133	139	101	120	2,5%	18,8%	-7,7	-6,2%	1	4	4	5	2	1	5	5	1	5	1	5	5	5	44
Environnement	36	57	28	17	0,4%	-39,3%	-8,6	-24,9%	1	1	2	5	5	5	5	5	1	5	1	1	1	5	42
Drogues (... dans son ensemble)	79	133	141	97	2,2%	-31,2%	-6,5	-5,8%	1	1	5	5	2	2	5	5	5	1	1	1	1	1	35
VQH	680	597	661	578	13,1%	-12,6%	-26,9	-4,3%	5	2	4	5	5	3	5	1	1	1	1	1	1	1	35
Nuisances - Circulation	6	20	11	12	0,3%	9,1%	0,8	2,4%	1	3	5	1	5	4	5	5	1	1	1	1	1	1	34
Radicalisme									1	1	1	5	1	1	1	1	1	5	5	5	5	5	33
Ivresse et alcool (sur VP)	40	67	43	60	1,4%	51,2%	-3,1	5,8%	1	5	5	1	2	2	1	5	1	1	1	1	1	1	27
Bien-être animal									1	1	1	5	2	1	1	5	1	1	1	1	1	1	26
Dégradation de voiture	301	268	220	274	6,2%	24,5%	-12,9	-4,9%	3	4	4	1	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	24
VIF dans le couple (total)	288	215	245	226	5,1%	-7,6%	-15,8	-6,5%	2	2	4	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	22
Violence physique (voie publique)	202	187	181	175	4,0%	-5,9%	-8,7	-4,7%	2	2	4	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	22
Escroqueries/Abus de confiance (Fraude non Informatique)-cp5	121	110	115	169	3,8%	47,0%	24,9	11,6%	2	5	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	22
Violence psychique (voie publique)	174	141	119	133	3,0%	11,8%	-14,5	-10,2%	2	3	3	1	1	1	1	5	1	1	1	1	1	1	22
Harcèlement (C.p.4)	183	138	120	157	3,5%	30,8%	-9,6	-6,4%	2	4	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	21
Fraude Informatique (Inclus Fraude carte de paiement)	181	248	142	136	3,1%	-4,3%	-24,1	-13,6%	2	2	3	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	21
Transmigration illégale	72	83	54	59	1,3%	9,3%	-6,8	-10,1%	1	3	3	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	21
Vol dans ou sur un véhicule	357	254	208	245	5,5%	17,8%	-38,2	-14,4%	2	4	3	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	20
Vol de voiture	152	138	141	155	3,5%	9,9%	2,2	0,8%	2	3	4	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	20
Incendie volontaire	76	69	77	94	2,1%	22,1%	6,2	7,8%	1	4	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	20
Armes et explosifs (Détection Illég. + Port/rupt Illég.3-cp10)	82	86	115	75	1,7%	-34,8%	0,6	0,7%	1	1	4	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	20
Registre de population	415	322	272	221	5,0%	-18,8%	-63,2	-20,6%	2	1	2	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	19
Vol à l'échappée	53	63	64	74	1,7%	15,6%	6,4	10,1%	1	3	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	19
VMA + Vol violence sans arme	122	114	87	66	1,5%	-24,1%	-18,5	-20,1%	1	1	2	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	18
Vol à la tire	20	34	31	26	0,6%	-16,1%	1,5	5,4%	1	2	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	18
Vandalisme autre que sur voiture	265	239	175	144	3,3%	-17,7%	-42,7	-20,8%	2	1	2	1	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	17
Arrachage sac à mains + Vol à l'arraché	51	29	24	18	0,4%	-25,0%	-10,4	-34,1%	1	1	1	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	17
				3213	72,6%																		

Enfin, les VQH sont un problème important, mais le taux d'élucidation est très bas et les procès-verbaux sont rarement transmis au Parquet et font l'objet de PVS. De plus, comme la capacité de la zone de police ne permet pas d'assurer le volet « techno-prévention », nous ne souhaitons plus lui dédier un plan d'action complet. Notons ici que les communes ont développé un service en interne visant ce volet techno-prévention et que la zone n'hésite pas à relayer leurs coordonnées ainsi qu'à les communiquer par courrier aux victimes de vol.

Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas améliorer nos processus de travail visant à augmenter notre taux d'élucidation. Ceux-ci seront intégrés dans la priorité « Qualité du travail presté » en matière de fonctionnement interne.

## 4.2 Matrice en matière de fonctionnement interne

Pour définir les priorités de fonctionnement interne de la zone de police, nous avons tenu compte des attentes de nos parties prenantes mais avons souhaité laisser plus de « poids » aux attentes des membres du personnel et de la direction. La Lettre de mission de notre Chef de Corps reprend logiquement la manière dont elle envisage d'améliorer le fonctionnement de la zone. Celle-ci étant validée par le Conseil de police, cela signifie de facto que tant les bourgmestres que les conseillers de police approuvent les choix opérés.

Nous avons recensé toutes les attentes et attribué une cotation binaire (oui/non – 1/0).

L'axe principal qui semble se dégager concerne le travail de quartier. En effet tant en interne qu'en externe, la visibilité et la redynamisation du travail de quartier émerge de tous les sondages et groupes de travail. Il est vrai que la zone en a grandement besoin, non pas en termes d'engagement personnel des agents de quartier actuels mais bien en termes de fonctionnement interne, de gestion, de processus et de recrutement. Cependant, en faire une priorité sur 6 ans semble disproportionné car certaines réflexions étant déjà en cours, il me semble que sur 1 an, nous pouvons déjà faire du bon travail.

Il sera également nécessaire de travailler sur nos processus, principalement opérationnels afin de tenter d'améliorer notre taux d'élucidation (notamment en matière de VQH) et de permettre de donner une réponse adéquate aux demandes qui nous sont adressées. Le travail policier se complexifiant d'années en années, cette demande émane principalement des membres de la zone qui ont besoin de se raccrocher à des PV préétablis, des check-lists, des documents standards, ...

De plus, si le core business d'une zone de police est réalisé par les policiers de terrain, nous ne devons pas oublier le pilier non-opérationnel qui occupe une place très importante dans le fonctionnement interne d'une zone de police. Il est dès lors primordial d'optimiser le fonctionnement de la Direction des Ressources dans ses différentes composantes, à savoir le personnel, la logistique, l'ICT et les finances.

Enfin, le nerf de la guerre, la communication semble devoir être améliorée tant en interne qu'en externe. Le personnel doit savoir ce qui se passe en interne et doit connaître les mesures qui sont prises afin d'améliorer son fonctionnement. Nos partenaires et parties prenantes doivent également être informés de notre offre de service, de nos procédures, de notre disponibilité et des résultats que nous engrangeons.

Fonctionnement interne de la zone	Bourg C	Bourg FLE	MS	CC	LM	Gouv	DirCo	PR	DirJud	SWOT	Total
<b>Amélioration du travail de quartier</b>	1	2	2	2	1						8
Amélioration du travail de quartier	X	X		X	X						
Travail de quartier / Méconnaissance de l'AQ		X	X								
Travail de quartier / Visibilité de l'AQ			X	X							
<b>Amélioration de l'offre de service policière</b>	2	3	3	2							10
Accessibilité / disponibilité de la zone	X	X	X	X							
visibilité de la zone dans les rues		X	X	X							
Amélioration accueil	X										
Autre image de la police		X									
Amélioration du délai d'intervention - Appels 101			X								
<b>Communication</b>			1	1	1					1	4
Développer un plan stratégique de communication					X						
Communication externe / méconnaissance de l'offre de Sv			X	X							
Développer la communication interne										X	
<b>Qualité du travail judiciaire</b>								1	1		2
Améliorer les délais de rédaction et de transmission des PV							X				
Alimentation correcte de la BNG dans la phase d'enquête via des DOS									X		
<b>Gestion du personnel</b>					6					4	10
Rédaction d'un ROI					X					X	
Recrutement					X					X	
Evaluation du personnel					X						
Profils de fonction méconnus du personnel										X	
Bien-être du personnel-SIPP					X						
Lutte contre l'absentéisme					X					X	
Accueil des nouveaux collaborateurs - suivi stage probatoire					X						
<b>Gestion logistique - Infrastructure</b>	1				4		1			2	8
Centralisation des infrastructures - HP unique	X				X					X	
RSE - planet					X						
Simplification administrative					X						
HP FLE					X						
Amélioration de la sécurisation de l'accueil GPI 91							X				
Manque de place dans les bâtiments										X	
<b>Gestion ICT</b>					4						4
Faciliter le travail mobile sur le terrain					X						
Sharepoint - ZP					X						
Archivage info - suivi correspondance					X						
Radars répressifs fixes					X						
<b>Gestion budgétaire et financière</b>					2						2
Cycle comptable adéquat - clôture des comptes					X						
Procédure de suivi des marchés pluriannuels					X						
<b>Développer le suivi de la stratégie de la zone</b>					1					3	4
Développer des tableaux de bord					X						
Application de la stratégie de la zone										X	
Gestion de crise perpétuelle										X	
Absence de processus en tout genre										X	
Coopération transfrontalière et avec West Vlaanderen						1					1
Intégrité/diversité							1				1
Armes (Régularisation des dossiers avant le 31 décembre)						1					1

Le RW n'a pas formulé de priorité en fonctionnement interne

Tout comme en matière de « Sécurité et Qualité de vie », nous constatons que certaines attentes peuvent se regrouper dans un terme générique. Deux axes semblent se dégager : la communication et la qualité du travail presté (processus, travail de quartier, gestion des ressources).

## 5. Choix des priorités stratégiques

### 5.1 Priorités stratégiques pour 2020 – 2025

Compte tenu de ce qui a été exposé ci-dessus, le Conseil Zonal de Sécurité reprend les priorités suivantes :

- QUATRE objectifs stratégiques :
  - La sécurité urbaine
  - La sécurité routière
  - La qualité du travail presté
  - La Communication
- TROIS points d'attention particulière :
  - Les VQH
  - L'environnement
  - Le radicalisme

## 5.2 Priorités stratégiques Sécurité et qualité de vie pour 2020 – 2025

### *OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : La sécurité urbaine*

Nous souhaitons contribuer, avec nos partenaires, à améliorer la sécurité **urbaine** sur le territoire de notre Zone de police.

**DEFINITION** : la sécurité **urbaine** vise les nuisances sur la voie publique causées notamment par le trafic et la consommation de produits stupéfiants, l'ivresse et la consommation d'alcool sur la voie publique et le vandalisme (dégradations de véhicules, incendies volontaires et graffitis, ...).

#### KPI<sup>11</sup>

- L'évolution du nombre de faits de vandalisme via le baromètre de la criminalité
- L'évolution du nombre de faits d'ivresse et de consommation d'alcool sur la voie publique via le baromètre de la criminalité

#### FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES

- *Leadership*
  - Impliquer, motiver les collaborateurs à tous les niveaux ;
  - Définir le rôle et la responsabilité des différentes parties prenantes dans la lutte contre les divers phénomènes en initiant une culture d'approche transversale ;
  - Désigner et responsabiliser les pilotes compétents et motivés ;
  - Dégager la capacité nécessaire à la mise en place des actions concrètes ;
  - Communiquer / rendre compte en interne et en externe.
- *Stratégie et politique*
  - Adopter une approche partant des besoins et des attentes des parties prenantes identifiées et consultées ;
  - Cerner efficacement les problématiques, en donner une définition et une image précise ;
  - Définir les zones sensibles ;
  - Inscrire les projets dans la philosophie de la fonction de police orientée vers la communauté (community policing) ;
  - Établir des plans d'actions annuels pluridisciplinaires ;
  - Procéder à un suivi des phénomènes par des mesures régulières, objectives et subjectives, auprès des parties prenantes ;
  - Assurer le suivi des MAPP par les services concernés.
- *Management des collaborateurs*
  - Engager du personnel afin de remplir le cadre opérationnel ;
  - Former le personnel et rechercher l'expertise ;
  - Sensibiliser le personnel à l'application pratique et quotidienne de la fonction de police orientée vers la communauté (community policing) ;
  - Assurer la qualité des interventions ;

---

<sup>11</sup> Un **KPI** (Key Indicator Performance) est un **indicateur** de performance clé. C'est un **indicateur** qui doit permettre de mesurer le progrès réalisé ou à réaliser pour atteindre un objectif stratégique.

- Assurer un feed-back régulier des résultats aux collaborateurs ;
- Valoriser les collaborateurs performants, suivre le personnel négligent et utiliser le système d'évaluation comme levier en fixant des objectifs au personnel favorisant le résultat et le rendre compte.
- *Management des moyens*
  - Dégager les moyens et la capacité nécessaires pour les formations et les actions ;
  - Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel ;
  - Utiliser de façon optimale les ressources disponibles.
- *Management des processus*
  - Favoriser le recueil de l'information par les agents de quartier ;
  - Favoriser le recueil de l'information via les indicateurs « officiels » ;
  - Promouvoir la visibilité et l'accessibilité ;
  - Favoriser une approche transversale des phénomènes ;
  - Favoriser la coordination entre les différents services de la zone de police ;
  - Favoriser les partenariats ;
  - Assurer la transversalité de l'information entre les services et les partenaires ;
  - Vérifier les résultats auprès des parties prenantes et adapter les plans d'actions ;
  - Stimuler des actions concertées avec nos partenaires.
- *Partenaires* : Parquet, SPF Intérieur – Justice, Région Wallonne, Gouverneur de Province, Police Fédérale, autres zones de police, Académies de police, sociétés de transport en commun (TEC, SNCB,...), Zone de Secours Hainaut Est (ZOHE), administrations communales (PSSP, PCS, éducateurs de rue, gardiens de la paix), autorités administratives, associations des commerçants, comités de quartier, fonctionnaires sanctionneurs (provincial et communal), presse, citoyens, ...

## *OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : La sécurité routière*

Nous souhaitons contribuer, avec nos partenaires, à améliorer la sécurité **routière** sur le territoire de notre Zone de police.

DEFINITION : la sécurité **routière** vise l'insécurité objective et subjective résultant de la vitesse inadaptée, de la conduite sous influence, du stationnement gênant, du transit des poids lourds, du non-port de la ceinture de sécurité, de l'utilisation du GSM au volant mais également, les nuisances engendrées par cette insécurité.

### KPI

- L'évolution du nombre d'accidents avec lésions corporelles via le baromètre de la circulation
- L'évolution du nombre de blessés causés par un accident de la circulation via le baromètre de la circulation

### FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES

- *Leadership*
  - Inculquer une culture d'approche transversale du phénomène tant en interne qu'avec nos partenaires ; la sécurité routière étant l'affaire de tous ;
  - Dégager la capacité nécessaire à la mise en place des actions concrètes ;



- Communiquer / rendre compte en interne et en externe ;
  - Responsabiliser, motiver et initier le rendre compte du pilote ;
  - Susciter une culture d'évaluation continue.
- *Stratégie et politique*
    - Cerner efficacement les problématiques, en donner une définition et une image précise ;
    - Analyser et tirer les conclusions des actions passées ;
    - Procéder à un suivi par des mesures régulières ;
    - Veiller à un meilleur équilibre des missions effectuées par le SARC (roulage-criminalité).
  - *Management des collaborateurs*
    - Engager du personnel afin de remplir le cadre opérationnel ;
    - Former le personnel et rechercher l'expertise ;
    - Assurer un feed-back régulier des résultats aux collaborateurs ;
    - Valoriser les collaborateurs performants, suivre le personnel négligent et utiliser le système d'évaluation comme levier en fixant des objectifs au personnel favorisant le résultat et le rendre compte.
  - *Management des moyens*
    - Dégager les moyens et la capacité nécessaires pour les formations et les actions ;
    - Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel ;
    - Utiliser de façon optimale le matériel disponible pour l'exécution des actions planifiées.
  - *Management des processus*
    - Développer l'objectif stratégique et y travailler de manière transversale ;
    - Vérifier les résultats auprès des parties prenantes et adapter le plan d'action ;
    - Veiller à la coordination des actions entre les services ;
    - Stimuler des actions concertées avec nos partenaires.
  - *Partenaires* : Parquet, SPF Intérieur - Justice, AWSR, VIAS, Centrex, CRT, Région Wallonne, Police Fédérale, autres zones de police, administrations communales, autorités administratives, Gouverneur de la Province, Académies de police, agents constatateurs, fonctionnaires sanctionneurs (provincial et communal), écoles, presse, entreprises de service de dépannage auto, Douanes, ...

### 5.3 Points d'attention pour 2020 – 2025

Outre les priorités stratégiques « sécurité et qualité de vie », d'autres phénomènes ont attiré notre attention, soit parce qu'il s'agit d'une priorité aux yeux de nos parties prenantes, soit parce que l'ampleur du phénomène pousse à nous y attarder. Ils feront l'objet d'une attention toute particulière :

#### *POINT D'ATTENTION PARTICULIERE 1 : Les Vols qualifiés habitation*

En matière de cambriolages dans les habitations, nous souhaitons contribuer à maîtriser ce phénomène.

KPI :

- Nombre de vols et tentatives de vols qualifiés habitation

*POINT D'ATTENTION PARTICULIERE 2 : L'environnement*

En matière d'environnement, nous souhaitons contribuer à la lutte contre la criminalité environnementale grave.

KPI :

- Nombre de PV rédigés en matière d'environnement

*POINT D'ATTENTION PARTICULIERE 3 : La lutte contre le radicalisme*

En matière de radicalisme, nous souhaitons contribuer à la prévention de la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme et ce, en veillant à l'échange des informations.

KPI :

- Nombre de FTF, Prédicateurs de haine, propagandistes (selon les notions de la circulaire)
- Nombre d'entités (personne et lieu) suivies en TFL-Ops

## 5.4 Priorités stratégiques en matière de fonctionnement interne 2020 – 2025

### *OBJECTIF STRATEGIQUE 3*

Nous souhaitons accroître la qualité du travail presté au sein de la zone de police des Trieux.

DEFINITION : Par qualité du travail presté, nous entendons principalement travailler sur 3 axes à savoir : l'amélioration des procédures internes et la rédaction de processus divers, la mise en œuvre optimale de la Direction des Ressources et l'amélioration et redynamisation du travail de quartier.

KPI

- Nombre de procédures et processus rédigés
- Enquête de satisfaction par le biais de sondages

FACTEURS CRTIQUES DE SUCCES

- *Leadership*
  - Inculquer une culture de qualité auprès des collaborateurs, la notion de qualité nécessitant une approche transversale du travail effectué au sein de la zone de police ;
  - Mise en place d'une direction au SPQ ;
  - Dégager la capacité nécessaire à la mise en place des actions concrètes ;

- Communiquer / rendre compte en interne et en externe ;
- Responsabiliser, motiver et initier le rendre compte du pilote ;
- *Stratégie et politique*
  - Définir la notion de qualité ;
  - Ne pas aborder tous les processus de front, prioriser ;
  - Présence des membres de la direction ;
- *Management des collaborateurs*
  - Former du personnel à l'écriture de processus ;
  - Recrutement du personnel ;
- *Management des moyens*
  - Dégager les moyens et la capacité nécessaires pour les formations et les actions ;
  - Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel ;
- *Management des processus*
  - Développer l'objectif stratégique et y travailler de manière transversale ;
  - Vérifier les résultats auprès des parties prenantes et adapter le plan d'action ;
  - Veiller à la coordination des actions entre les services ;
  - Stimuler des actions concertées avec nos partenaires.
- *Partenaires* : Parquet, SPF Intérieur - Justice, Police Fédérale, autres zones de police, administrations communales, autorités administratives, Gouverneur de Province, Académies de police, Organisations syndicales, ...

#### *OBJECTIF STRATEGIQUE 4*

Nous souhaitons moderniser la communication de notre zone de police

DEFINITION : Par cela, nous entendons la modernisation de la communication interne (collaborateurs – Direction) et externe (vers nos parties prenantes). Nous souhaitons également rédiger un plan stratégique de communication et envisager la manière dont la zone peut s'ouvrir vers les réseaux sociaux.

#### KPI

- Enquête de satisfaction

#### FACTEURS CRTIQUES DE SUCCES

- *Leadership*
  - Inculquer une culture d'échange d'informations, la communication étant l'affaire de tous ;
  - Validation du Plan stratégique de communication par les Autorités locales
  - Communiquer / rendre compte en interne et en externe ;
  - Responsabiliser, motiver et initier le rendre compte du pilote ;
- *Stratégie et politique*
  - Développer des partenariats avec la presse écrite et orale ;

- *Management des collaborateurs*
  - Disposer d'un « ambassadeur Office 365 » ;
  - Former le personnel sur l'usage des canaux de communication choisis ;
- *Management des moyens*
  - Dégager les moyens et la capacité nécessaires pour les formations et les actions ;
  - Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel ;
- *Management des processus*
  - Développer l'objectif stratégique et y travailler de manière transversale ;
  - Vérifier les résultats auprès des parties prenantes et adapter le plan d'action ;
  - Stimuler des actions concertées avec nos partenaires.
- *Partenaires* : Parquet, SPF Intérieur - Justice, Police Fédérale, autres zones de police, administrations communales, autorités administratives, Gouverneur de Province, presse, Organisations syndicales, ...

## 5.5 Motivation de phénomènes non retenus

Les priorités nationales définies par le PNS ne coïncident pas souvent avec une réalité locale. Néanmoins, si des phénomènes et priorités transversales peuvent être repris, certains ont dû être mis de côté.

- *Trafic et traite des êtres humains* : au vu des chiffres très peu élevés issus du baromètre de la criminalité, à peine 1 fait par an sur la Zone de police, ce phénomène n'a pas été retenu. De plus, il ne fait pas l'objet d'une priorité aux yeux de nos autres parties prenantes. Toutefois, des actions conjointes sont menées durant l'année notamment auprès des tabac shop, établissements HORECA, car-wash.
- *Fraude sociale et fiscale* : en ce qui concerne la fraude sociale, nous avons des chiffres relativement peu élevés issus du baromètre de la criminalité. En ce qui concerne la fraude fiscale, les chiffres sont encore moins élevés. De plus, ces phénomènes ne font pas l'objet d'une priorité aux yeux de nos autres parties prenantes. Néanmoins, un membre du personnel de la zone est référent et point de contact pour la problématique de la fraude sociale.
- *Cybercrime et cybersécurité* : au vu de la diminution des chiffres issus du baromètre de la criminalité et ce, depuis 2016, ce phénomène n'a pas été retenu. De plus, ce phénomène ne fait pas l'objet d'une priorité aux yeux de nos autres parties prenantes. Toutefois, lorsqu'il y a usage frauduleux de cartes bancaires, nos équipes récoltent les images de vidéo-surveillance et mènent l'enquête, dans les limites de leurs compétences.
- *Criminalité violente, atteinte à l'intégrité de la personne et discrimination* : au vu des chiffres relativement peu élevés issus du baromètre de la criminalité et de la diminution notée depuis 2017, ce phénomène n'a pas été retenu. De plus, il ne fait pas l'objet d'une priorité aux yeux de la plupart de nos partenaires. Malgré tout, nos interventions en la matière sont menées avec le professionnalisme requis. Une aide voire même une prise en charge par notre SAPV sont systématiquement proposées aux victimes. Au sein de notre SER, nous disposons de personnel spécialisé dans le domaine des mœurs et des abus sexuels. De plus, du personnel est formé aux auditions TAM.

# Chapitre 4: politique et gestion

## 1. Approche des priorités stratégiques : rédaction de plans d'action annuels

### 1.1 Une implication de tous

Une fois le Dir DASC en place, nous avons voulu créer un cycle stratégique ayant pour objectif la rédaction et l'opérationnalisation des plans d'action annuels (PA) en décembre de l'année X-1 afin que nous puissions œuvrer dès le 1<sup>er</sup> jour de l'an neuf. De plus, le développement et la mise en œuvre de la stratégie de la zone de police ne pourra aboutir à un résultat que si chaque membre de la direction et chaque membre du personnel y voit une plus-value et s'il y est associé.

Cette déclaration d'intention a été clairement identifiée comme une faiblesse dans le SWOT réalisé : le manque d'implication et de suivi de la stratégie du corps. Cette tâche ne peut être portée uniquement sur les épaules de notre directeur DASC et du Bureau de la Politique Policière Locale. Un suivi plus méticuleux sera organisé avec l'organisation de réunions trimestrielles.

### 1.2 La rédaction de plans d'action annuels

#### 1.2.1 La détermination d'objectifs opérationnels et d'activités

Par objectif stratégique, nous allons réfléchir sur la manière dont nous allons atteindre celui-ci. Nous devons définir des grands axes qui se traduiront annuellement en objectifs opérationnels et fonctionnels. Ceux-ci seront ensuite traduits en activités détaillées.

Chaque plan d'action est confié à un pilote et est complété par un plan de déroulement détaillé et un plan de mesure. Le pilote est chargé de veiller à la bonne exécution de son plan d'action en rappelant la nécessité de réaliser les actions déterminées.

#### 1.2.2 Plan de déroulement détaillé

Afin de permettre au pilote de suivre plus facilement l'exécution de son plan d'action, un plan de déroulement détaillé global est rédigé par le Dir DASC. Celui-ci consiste en un document reprenant, pour chaque objectif stratégique, les objectifs opérationnels et les activités décidées. Il détaille chaque activité en désignant une personne chargée de son exécution, un timing, la capacité pouvant y être affectée ainsi que la manière dont le compte-rendu doit être réalisé.

Chaque pilote est chargé de dynamiser toutes les personnes chargées d'activités dans son plan d'action, indépendamment de son grade et de sa fonction. Le rôle du pilote est primordial et son investissement dans les plans d'action est un facteur critique de succès.

Pour plus de facilité, le plan de déroulement détaillé est diffusé à tous les pilotes et les personnes chargées de l'exécution d'activités. Une même personne pouvant être amenée à réaliser des activités dans plusieurs plans d'action, elle reçoit un document récapitulatif personnalisé faisant le résumé de ses actions à entreprendre dans le cadre de la stratégie globale de la zone de police.

### 1.2.3 Plan de mesure

S'il est bon d'établir une stratégie, encore faut-il voir si celle-ci porte ses fruits. Il est important de savoir si les activités entreprises ont une influence sur la criminalité ou sur le fonctionnement interne de la zone de police. C'est pourquoi, des indicateurs sont définis pour chaque plan d'action.

Si le suivi de ces indicateurs est important, il ne faut pas passer tout son temps à les relever. La Police Fédérale nous offrant régulièrement toute une série de statistiques, nous nous basons sur les différents baromètres fournis (baromètre de la criminalité, de la circulation, des élucidations, BNG), l'ICAL, les statistiques d'opérations (Campagnes BOB) et les statistiques de partenaires tels que le CIC.

## 1.3 Rédaction de rapports d'activités annuels

Dans un souci de transparence, valeur fondamentale inscrite comme pilier du Community policing, la zone de police rédige annuellement un rapport d'activités. Celui-ci est écrit sans tabou et concerne tous les volets du fonctionnement de la zone de police : le personnel, la logistique, l'ICT, les finances, l'évolution de la criminalité, le bien-être du personnel, les projets menés et ceux à venir. La zone a rédigé un rapport d'activités pour les années 2014 à 2018.

Une fois présenté au Collège de police, au Conseil Zonal de Sécurité, au Conseil de police, au personnel et aux délégations syndicales, celui-ci est mis en ligne sur notre site Internet. De plus, un communiqué de presse est rédigé afin d'annoncer sa parution.

## 1.4 Gestion des moyens financiers

Les plans d'action sont rédigés en adéquation avec le budget de la zone de police. Si certaines activités nécessitent de débloquer un budget spécifique, celui-ci est inscrit dans le plan de gestion annexé au budget. Il en va de même pour les activités relatives au plan d'action annuel de prévention. Les articles budgétaires sont régulièrement suivis et un contrôle budgétaire est opéré en milieu d'année. Par le biais des modifications budgétaires, certaines adaptations sont réalisées tout en maintenant nos engagements visant à ne pas augmenter le montant des dotations communales.

# Bibliographie

## 1. Documents consultés

- Circulaire interministérielle du 11 avril 2019 (PLP 58) relative à la procédure de dépôt des plans zonaux de sécurité 2020-2025 et de leur approbation par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice
- PNS 2016-2019 : 2<sup>ème</sup> rapport monitoring de la police locale (octobre 2018) rédigé par la CPPL
- Horizon 2025 rédigé par la CPPL
- Memorandum : congrès national des Chefs de Corps de la police locale rédigé par la CPPL (février 2019)
- Matrice pour ZP Charleroi dp – Transmise par DCA Hainaut
- Plan de gestion – Parquet de Charleroi - Procureur du Roi Mr FIASSE (décembre 2018)
- Programme de politique communale 2018-2024 de la Bourgmestre de Courcelles
- Déclaration de politique communale du Bourgmestre de Fontaine-L'Evêque (février 2019)
- Fiches communales de Courcelles et de Fontaine-L'Evêque rédigées par l'Observatoire de la Santé de la Province du Hainaut (édition 2019)
- Fiches environnementales de Courcelles et de Fontaine-L'Evêque rédigées par le SPW – DGARNE (éditions 2010)
- Note de politique générale budget 2019 – CPAS de Courcelles
- Note de politique générale budget 2019 – CPAS de Fontaine-L'Evêque
- PSSP 2014-2017 de la commune de Courcelles
- Diagnostic local de sécurité FLE 2015-2016 + Avenant au PSSP (01/01/2018 au 31/12/2019)
- Notes du cours de Management de l'ANPA pour les ACP (sessions 2018 et 2019)

## 2. Documents internes à la Zone de police

- Analyse de risques psychosociaux réalisée par SPMT-ARISTA (2017)
- Rapports d'activités 2014 à 2018
- Organigramme au 1<sup>er</sup> juin 2019
- Rapport synoptique rédigé dans le cadre de la sollicitation du renouvellement du mandat de Chef de Corps de la Zone de police des Trieux (Mandat 2014-2019)
- Lettre de mission de la Chef de Corps (avril 2019)
- Sondage auprès des conseillers communaux (mars 2019)
- Diverses notes de service
- Budgets zonaux

## 3. Statistiques

- PNS 2016-2019 : Phénomènes judiciaires prioritaires (août 2019)
- Moniteur de sécurité 2018 - DRI
- Baromètres de la criminalité (2000-1<sup>er</sup> semestre 2018 et 2016-2019)
- Baromètre de la circulation (août 2019)
- Baromètre des accidents de roulage (janvier 2019)
- Baromètre des élucidations 2017-2019 (juillet 2019)
- Rapport HyCap 2018 – Arrondissement du Hainaut (2019/9428)

#### **4. Services consultés**

- Services Population
- Services Urbanisme

#### **5. Sites Internet consultés**

- Administrations communales de Courcelles et de Fontaine-L'Evêque
- TEC
- BPost
- Statbel
- WalStat
- Be-alert



# *Annexes*

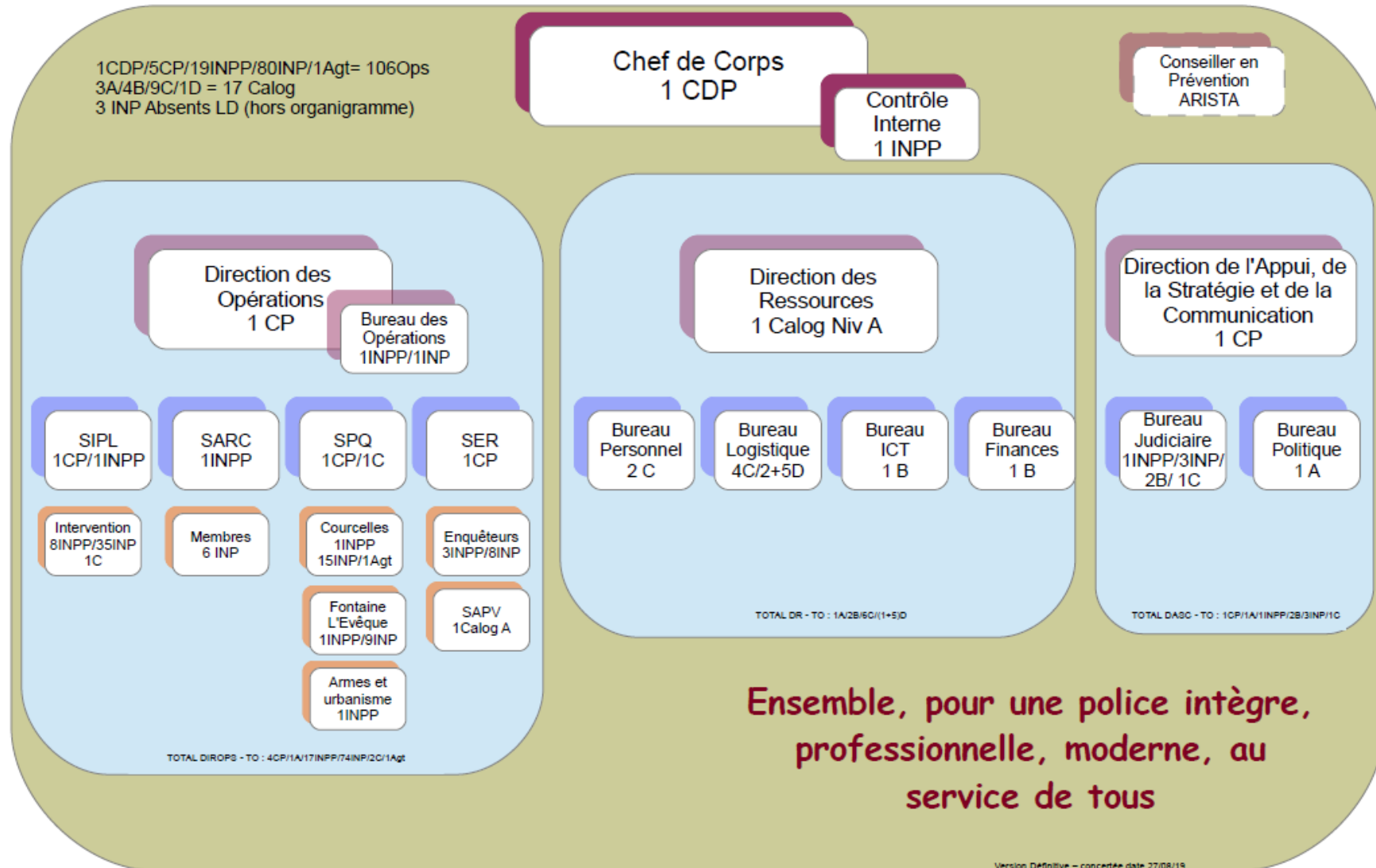
- 1. Organigramme de la Zone de police des Trieux au 1<sup>er</sup> juin 2019**
- 2. SWOT : fonctionnement interne**
- 3. Matrice multi-critères en matière de sécurité et qualité de vie**
- 4. Justification de la cotation des problématiques analysées au travers de la matrice multi-critères**
- 5. Matrice multi-critères en matière de fonctionnement interne**

# Approbation

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de Plan Zonal de Sécurité 2020-2025	
Date de la séance :	23 septembre 2019
Membres du CZS	SIGNATURES
Mme Caroline TAQUIN Députée-Bourgmestre de COURCELLES et Présidente du Conseil Zonal de Sécurité	
Mr Vincent FIASSE Procureur du Roi du Parquet de CHARLEROI	
Mr Gianni GALLUZZO Bourgmestre de FONTAINE- L'EVEQUE	
Mme le Commissaire Divisionnaire Delphine de LAVAREILLE Chef de Corps de la Zone de police des TRIEUX	
Mr le Commissaire Divisionnaire Laurent COUCKE Directeur Coordinateur DCA HAINAUT	
Experts invités	SIGNATURES
Mr Jean-François DASCOTTE Substitut de l'Auditeur du Travail	
Mr le Commissaire Divisionnaire Pascal GARLEMENT Directeur Judiciaire a.i. PJF CHARLEROI	

# *Annexe 1*

## Organigramme de la zone de police des Trieux - 01/06/2019



## *Annexe 2*

SWOT	Facteurs Positifs	Facteurs Négatifs
<p style="text-align: center;"><b>Diagnostic Interne</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Forces</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Leadership et personnel volontaire ;</li> <li>2. Communication externe ;</li> <li>3. Soutien des autorités administratives ;</li> <li>4. Un cadre, une structure, un organigramme ;</li> <li>5. Prise en compte du personnel (bien-être, besoins, formations, évaluation, accueil des nouveaux) ;</li> <li>6. Une volonté de compléter le cadre ;</li> <li>7. Une volonté de se doter de matériels modernes et de qualité (surtout le charroi) ;</li> <li>8. Développement de processus (ROI, évaluation, compendium administratif, ...)</li> </ol> <p><i>In fine → il s'agirait de bonnes pratiques à perpétuer</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La communication interne (bottom-up et inversement) ;</li> <li>2. Stratégie non appliquée             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Manque d'implication du personnel (à tous les niveaux) dans la réalisation des objectifs stratégiques ;</li> <li>b. Une 'Vision' de la ZP non adoptée par le personnel ;</li> <li>c. Un manque de suivi des PA ;</li> </ol> </li> <li>3. Perpétuellement en gestion de crise &gt;&lt; Prévention ;</li> <li>4. Taux d'absentéisme important =&gt; sous-effectif dans de nombreux services ;</li> <li>5. Problèmes d'infrastructure → 3 bâtiments non adaptés → Manque de place → Cloisonnement des services e.a.</li> <li>6. Profils de fonction non connus et à redéfinir ;</li> <li>7. Absence de processus en tout genre ;</li> <li>8. Absence de R.O.I.</li> <li>9. Recrutement problématique (processus et candidats)</li> </ol> <p><i>In fine → des pistes d'amélioration à suivre et/ou à MEP</i></p>
	<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recherche de l'efficience, tant au niveau individuel que de l'organisation, en vue de répondre aux attentes en matière de réglementation environnementale.</li> <li>2. Continuité et confiance dans le chef de nos autorités locales.</li> <li>3. Des supports technologiques/ICT au service d'une information accessible au profit d'un travail de qualité (Office 365, I+Belgium, PACOS, FOCUS, ...)</li> <li>4. La Zone de Police bénéficie de diverses dotations, lui offrant une plus grande autonomie dans les acquisitions à réaliser.</li> <li>5. Le défi écologique considéré comme une opportunité pour revoir nos procédures de travail et MEP de nouveaux partenariats en vue de répondre à la charge de travail induite.</li> <li>6. La Police Locale représentée au niveau des instances supérieures par l'entremise de la CPPL.</li> <li>7. Des changements législatifs favorables à certaines de nos activités (Exemples → PVS (plus d'audition, ...)).</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>Menaces</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Manque de soutien des autorités politiques → Fonction de police non valorisée (Ex. : barèmes, pension, ... réponse de la Justice face aux violences envers les policiers) + Manque d'investissements dans la police et justice → Contexte fait d'incertitudes et de spéculations =&gt; Personnel déstabilisé ;</li> <li>2. Nouvelles législatures en fonction des choix politiques à venir ? fusion ZP ? Quel avenir ? ;</li> <li>3. Manque de concertation à tous niveaux (PolLoc/PolFed – Fédéral/Regions - ...) / Ex. : Priorités locales &gt;&lt; Priorités fédérales – Missions Pol Fed assumées par les ZP sur décision unilatérale ; suite notamment au démantèlement de la PolFed par un manque d'investissement ;</li> <li>4. Impact des finances sur le fonctionnement de la ZP (KUL, CRAC, Subvention sécurité routière, NAPAP, ...) → Toujours faire + avec – ;</li> <li>5. Ecologie représentée de nouvelles contraintes ET des coûts (RSE, ...)</li> <li>6. La police n'est qu'un maillon dans la chaîne de sécurité et ne sait pas suppléer aux autres partenaires (systèmes éducatifs, ...).</li> <li>7. Niveau socioéconomique de la ZP (précarisation de la population, chômage, logements, ...) → Impact négatif sur la criminalité</li> <li>8. Image de la police au sein de la société → autorité du policier très souvent remise en question et simultanément perte de confiance de la population envers la police → Community policing non effectif (perte de contact avec des tranches de la population, ...)</li> <li>9. L'intégration du multiculturalisme au sein de la société. Quid des valeurs communes ? ;</li> <li>10. Attrait pour le métier de policier (plus une vocation mais avant tout un emploi ET une sécurité d'emploi) → Problématique d'un recrutement de Qualité (les standards de recrutement doivent être revus à la baisse pour combler des cadres davantage vieillissant (Voir : report de l'âge de la pension) ;</li> <li>11. Réseaux sociaux si pas maîtrisés dans leur utilisation → Nouvelles charges tant de travail que psychosocial (au niveau formation/utilisation mais aussi dans le cadre du travail sur le terrain où une plus grande vigilance est de mise pour les intervenants) ;</li> <li>12. Développement exponentiel de l'ICT → Multiplicité des moyens de communication tant en Ext. qu'en Interne =&gt; Nécessité de formations, d'achats, ...</li> <li>13. Développement de la cybercriminalité → Personnel à former et ZP doit développer son ICT (achats, ...)</li> <li>14. Inflation de textes légaux/directives =&gt; des volets ... interprétation, communication et suivi à MEP ;</li> </ol>
<p style="text-align: center;"><b>Diagnostic Externe</b></p> <p><i>Note : Volet approfondi et amélioré via une analyse PESTEL</i></p>		

Matrice SWOT	Forces	Faiblesses
Opportunités	<ol style="list-style-type: none"> <li>Leadership et personnel volontaire ;</li> <li>Communication externe ;</li> <li>Soutien des autorités administratives ;</li> <li>Un cadre, une structure, un organigramme ;</li> <li>Prise en compte du personnel (bien-être, besoins, formations, évaluation, accueil des nouveaux) ;</li> <li>Une volonté de compléter le cadre ;</li> <li>Une volonté de se doter de matériels modernes et de qualité (surtout le charrol) ;</li> <li>Développement de processus (ROI, évaluation, compendium administratif, ...)</li> </ol> <ol style="list-style-type: none"> <li>Recherche de l'efficience, tant au niveau individuel que de l'organisation, en vue de répondre aux attentes en matière de réglementation environnementale ;</li> <li>Continuité et confiance dans le chef de nos autorités locales ;</li> <li>L'ICT au service d'une information accessible au profit d'un travail de qualité (Office 365, H-Belgium, PACOS, FOCUS, ...)</li> <li>La ZP bénéficie de diverses dotations, lui offrant une plus grande autonomie dans ses acquisitions ;</li> <li>Le défi écologique considéré comme une opportunité pour revoir nos procédures de travail et MEP de nouveaux partenariats en vue de répondre à la charge de travail induite ;</li> <li>La Police Locale représentée au niveau des Instances supérieures par l'entremise de la CPPL ;</li> <li>Des changements législatifs favorables à certaines de nos activités (Exemples → PVS (plus d'audition, ...)).</li> </ol> <p><i>Note théorique : Forces et Opportunités (+ +) = priorité maximale. Nous sommes sur un domaine potentiel avec de réelles capacités de développement. On doit s'interroger sur les options à disposition pour tirer parti de cette opportunité.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>La communication interne (bottom-up et inversement) ;</li> <li>Stratégie non appliquée       <ol style="list-style-type: none"> <li>Manque d'implication du personnel (à tous les niveaux) dans la réalisation des objectifs stratégiques ;</li> <li>Une 'Vision' de la ZP non adoptée par le personnel ;</li> <li>Un manque de suivi des PA ;</li> </ol> </li> <li>Perpétuellement en gestion de crise =&gt; Prévention ;</li> <li>Taux d'absentéisme important =&gt; sous-effectif dans de nombreux services ;</li> <li>Problèmes d'infrastructure → 3 bâtiments non adaptés → Manque de place → Cloisonnement des services e.a.</li> <li>Profils de fonction non connus et à redéfinir ;</li> <li>Absence de processus en tout genre ;</li> <li>Absence de R.O.I.</li> <li>Recrutement problématique (processus et candidats)</li> </ol> <ol style="list-style-type: none"> <li>Recherche de l'efficience, tant au niveau individuel que de l'organisation, en vue de répondre aux attentes en matière de réglementation environnementale.</li> <li>Continuité et confiance dans le chef de nos autorités locales.</li> <li>L'ICT au service d'une information accessible au profit d'un travail de qualité (Office 365, H-Belgium, PACOS, FOCUS, ...)</li> <li>La ZP bénéficie de diverses dotations, lui offrant une plus grande autonomie dans ses acquisitions ;</li> <li>Le défi écologique considéré comme une opportunité pour revoir nos procédures de travail et MEP de nouveaux partenariats en vue de répondre à la charge de travail induite ;</li> <li>La Police Locale représentée au niveau des Instances supérieures par l'entremise de la CPPL ;</li> <li>Des changements législatifs favorables à nos activités (Exemples → PVS (plus d'audition, ...)).</li> </ol> <p><i>Note théorique : Faiblesses et Opportunités (- +) = les opportunités sont là, mais on ne détient pas les atouts nécessaires. La question à se poser est de savoir si la faiblesse peut être levée ou non et ce afin d'exploiter ce potentiel.</i></p>
Menaces	<ol style="list-style-type: none"> <li>Leadership et personnel volontaire ;</li> <li>Communication externe ;</li> <li>Soutien des autorités administratives ;</li> <li>Un cadre, une structure, un organigramme ;</li> <li>Prise en compte du personnel (bien-être, besoins, formations, évaluation, accueil des nouveaux) ;</li> <li>Une volonté de compléter le cadre ;</li> <li>Une volonté de se doter de matériels modernes et de qualité (surtout le charrol) ;</li> <li>Développement de processus (ROI, évaluation, compendium administratif, ...)</li> </ol> <ol style="list-style-type: none"> <li>Manque de soutien des autorités politiques → f(de police) non valorisée (Ex. : barèmes, pension, ... réponse de la Justice face aux violences envers les policiers) + Manque d'investissements dans la police et justice → Contexte fait d'incertitudes et de spéculations =&gt; Personnel déstabilisé ;</li> <li>Nouvelles législatures en fonction des choix politiques à venir ? fusion ZP ? Quel avenir ? ;</li> <li>Manque de concertation à tous niveaux (Pol/Lo/Po/Fed – Fédéral/Regions - ...) / Ex. : Priorités locales =&gt; Priorités fédérales – Missions Pol Fed assumées par ZP sur décision unilatérale, suite e.a. au démantèlement de la Pol/Fed par un manque d'investissement ;</li> <li>Impact des finances sur le fonctionnement ZP (KUL, CRAC, Subv. Sécu. Rout., NAPAP, ...) → Tjrs + avec – ;</li> <li>Ecologie représente de nouvelles contraintes ET des coûts (RSE, ...)</li> <li>Police n'est qu'un maillon dans la chaîne de sécurité et ne sait suppléer aux partenaires (éducation, ...)</li> <li>Niveau socioéco. de la ZP (précarisation population, chômage, logements, ...) → Impact ' sur la criminalité ;</li> <li>Image de la police au sein de la société → Aut. du policier très sv't remise en question et // perte de confiance de la pop. envers la police → Community policing non effectif (perte de contact avec strates de la pop., ...)</li> <li>L'intégration du multiculturalisme au sein de la société. Quid des valeurs communes ? ;</li> <li>Attrait pour le métier de policier (plus une vocation mais avant tout un emploi ET une sécurité d'emploi) → Problématique d'un recrutement de Qualité (standards de recrutement revus à la baisse pour combler des cadres davantage vieillissant (Voir conséquence du report de l'âge de la pension) ;</li> <li>Maîtrise des réseaux sociaux → Nouvelles charges de travail et psychosocial (au niveau formation/utilisation mais aussi dans le cadre du travail de terrain où une plus grande vigilance est de mise pour les intervenants) ;</li> <li>Dév. exponentiel de l'ICT → Multiplicité des moyens de communication tant Ext. qu'Int. =&gt; Formations, achats</li> <li>Dév. criminalité → Personnel à former et ZP doit développer son ICT (achats, ...)</li> <li>Inflation de textes légaux/directives =&gt; des volets interprétation, communication et suivi à MEP ;</li> </ol> <p><i>Note théorique : Forces et Menaces (+ -) = Question STRATEGIQUE → Comment employer nos atouts pour nous défendre face à la menace identifiée ?</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>La communication interne (bottom-up et inversement) ;</li> <li>Stratégie non appliquée       <ol style="list-style-type: none"> <li>Manque d'implication du personnel (à tous les niveaux) dans la réalisation des Ob. Strat. ;</li> <li>Une 'Vision' de la ZP non adoptée par le personnel ;</li> <li>Un manque de suivi des PA ;</li> </ol> </li> <li>Perpétuellement en gestion de crise =&gt; Prévention ;</li> <li>Taux d'absentéisme important =&gt; sous-effectif dans de nombreux services ;</li> <li>Problèmes d'infrastructure → 3 bâtiments non adaptés → Manque de place → Cloisonnement des Sv e.a.</li> <li>Profils de fonction non connus et à redéfinir ;</li> <li>Absence de processus en tout genre ;</li> <li>Absence de R.O.I.</li> <li>Recrutement problématique (processus et candidats)</li> </ol> <ol style="list-style-type: none"> <li>Manque de soutien des autorités politiques → f(de police) non valorisée (Ex. : barèmes, pension, ... réponse de la Justice face aux violences envers les policiers) + Manque d'investissements dans la police et justice → Contexte fait d'incertitudes et de spéculations =&gt; Personnel déstabilisé ;</li> <li>Nouvelles législatures en fonction des choix politiques à venir ? fusion ZP ? Quel avenir ? ;</li> <li>Manque de concertation à tous niveaux (Pol/Lo/Po/Fed – Fédéral/Regions - ...) / Ex. : Priorités locales =&gt; Priorités fédérales – Missions Pol Fed assumées par ZP sur décision unilatérale, suite e.a. au démantèlement de la Pol/Fed par un manque d'investissement ;</li> <li>Impact des finances sur le fonctionnement ZP (KUL, CRAC, Subv. Sécu. Rout., NAPAP, ...) → Tjrs + avec – ;</li> <li>Ecologie représente de nouvelles contraintes ET des coûts (RSE, ...)</li> <li>Police n'est qu'un maillon dans la chaîne de sécurité et ne sait suppléer aux partenaires (éducation, ...)</li> <li>Niveau socioéco. de la ZP (précarisation population, chômage, logements, ...) → Impact ' sur la criminalité ;</li> <li>Image de la police au sein de la société → Aut. du policier très sv't remise en question et // perte de confiance de la pop. envers la police → Community policing non effectif (perte de contact avec strates de la pop., ...)</li> <li>L'intégration du multiculturalisme au sein de la société. Quid des valeurs communes ? ;</li> <li>Attrait pour le métier de policier (plus une vocation mais avant tout un emploi ET une sécurité d'emploi) → Problématique d'un recrutement de Qualité (standards de recrutement revus à la baisse pour combler des cadres davantage vieillissant (Voir conséquence du report de l'âge de la pension) ;</li> <li>Maîtrise des réseaux sociaux → Nouvelles charges de travail et psychosocial (au niveau formation/utilisation mais aussi dans le cadre du travail de terrain où une plus grande vigilance est de mise pour les intervenants) ;</li> <li>Dév. exponentiel de l'ICT → Multiplicité des moyens de communication tant Ext. qu'Int. =&gt; Formations, achats</li> <li>Dév. criminalité → Personnel à former et ZP doit développer son ICT (achats, ...)</li> <li>Inflation de textes légaux/directives =&gt; des volets interprétation, communication et suivi à MEP ;</li> </ol> <p><i>Note théorique : Faiblesses et Menaces (- -) = Situation potentiellement dangereuse. Evaluer les rsqs pour savoir si nécessaire de se défendre. Si oui → Comment ?</i></p>

## *Annexe 3*





## *Annexe 4*

## Justification de la cotation des problématiques analysées à travers la matrice multi-critères

- **Critère 'Ampleur/2018'**

L'intervalle des valeurs, du critère '**Ampleur 2018**' des différentes problématiques analysées exprimé en pourcent par rapport au chiffre total de la criminalité 2018, est compris entre 0.3% et 13.1%. Dans le cadre d'une cotation équilibrée et suffisamment discriminante, nous avons fait le choix d'une cotation de 1 à 5 selon les sous-intervalles suivants :

1 = [0.3% ;2.9%] ;2 = [3.0% ;5.5%] ;3 = [5.6% ;8.1%] ;4 = [8.2% ;10.7%] ;5 = [10.8% ;13.1%]

- **Critère 'Evolution 2017/2018'**

L'intervalle des valeurs, du critère '**Evolution 2017/2018**' des différentes problématiques analysées exprimé en pourcent, est compris entre -34.8% et 51.2%. Dans le cadre d'une cotation équilibrée et suffisamment discriminante, nous avons fait le choix d'une cotation de 1 à 5 selon les sous-intervalles suivants :

1 = [-34.8% ;-17.6%] ;2 = [-17.5% ;-0.3%] ;3 = [-0.2% ;17%] ;4 = [17.1% ;34.3%] ;5 = [34.4% ;51.2%]

- **Critère 'Tendance 2015 à 2018'**

Nous avons fait le choix d'exprimer la tendance des différentes problématiques analysées, par l'intermédiaire du calcul de la pente de la droite de régression linéaire ; droite obtenue à partir des valeurs 'y' de la problématique envisagée au cours des années 'x' (2015-2016-2017-2018). Cette pente étant ensuite exprimée en pourcent par rapport à la moyenne des valeurs 'y' de la problématique pour ces mêmes années et ce, dans le but d'une comparaison entre elles des différentes valeurs ainsi obtenues du critère '**Tendance 2015-2018**'.

L'intervalle des valeurs du critère '**Tendance 2015-2018**' est compris entre -34.1% et 11.6%. Dans le cadre d'une cotation équilibrée et suffisamment discriminante, nous avons fait le choix d'une cotation de 1 à 5 selon les sous-intervalles suivants :

1 = [-34.1% ;-25%] ;2 = [-24.9% ;-15.9%] ;3 = [-15.8% ;-6.8%] ;4 = [-6.7% ;2.3%] ;5 = [2.4% ;11.6%]

- **Critère 'Priorités du PNS 2016-2019'**

Dans le cadre d'une cotation équilibrée et suffisamment discriminante, nous avons fait le choix d'une cotation binaire en attribuant la note de '1' lorsque la problématique envisagée n'est pas une priorité du PNS 2016-2019 et une note de '5' lorsque la problématique est reprise en tant que priorité dans le PNS.

1 = [NON] ;5 = [OUI]

- **Critère 'Moniteur de Sécurité'**

Dans le cadre du Moniteur de Sécurité 2018, nous avons fait le choix de prendre en considération les pourcentages de répondants signalant qu'une problématique donnée représente dans leurs quartiers 'TOUT-A-FAIT un problème' et 'UN PEU un problème'. L'ensemble des problématiques fait ensuite l'objet d'un classement selon un ordre croissant en fonction du pourcentage de réponses positives à 'TOUT-A-FAIT un problème' et 'UN PEU un problème'.

L'intervalle des valeurs, du critère '**Moniteur de Sécurité**' ainsi défini, est compris entre 10.49% et 67.15%. Dans le cadre d'une cotation équilibrée et suffisamment discriminante, nous avons fait le choix d'une cotation de 1 à 5 selon les sous-intervalles suivants :

1\* = [10.49% ;21.82%] ;2 = [21.83% ;33.16%] ;3 = [33.17% ;44.50%] ;4 = [44.51% ;55.84%] ;5 = [55.85% ;67.15%]

A noter que des problèmes de quartier de même nature font l'objet d'un regroupement et qu'une moyenne des différentes valeurs de pourcentage est alors calculée. Il en est ainsi de la 'Vitesse non adaptée au trafic', du 'Stationnement gênant' et des 'Nuisances sonores causées par le trafic' dont la moyenne est de 64.67% et du 'Trafic de stupéfiants dans la rue' et des 'Nuisances liées à la consommation d'alcool et de drogues' dont la moyenne est de 22.55%.

*(\*) : Si une problématique analysée à travers notre matrice multicritère n'est pas abordée dans le cadre du Moniteur de Sécurité, la cotation de '1' est alors retenue pour le critère '**Moniteur de Sécurité**'.*

## *Annexe 5*

PZS 2020-2025

Matrice multicritères globale = Fonctionnement interne

Fonctionnement interne de la zone	Bourg C	Bourg FLE	MS	CC	LM	Gouv	DirCo	PR	DirJud	SWOT	Total
<b>Amélioration du travail de quartier</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>						<b>8</b>
Amélioration du travail de quartier	X	X		X	X						
Travail de quartier / Méconnaissance de l'AO		X	X								
Travail de quartier / Visibilité de l'AO			X	X							
<b>Amélioration de l'offre de service policière</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>							<b>10</b>
Accessibilité / disponibilité de la zone	X	X	X	X							
Visibilité de la zone dans les rues		X	X	X							
Amélioration accueil	X										
Autre image de la police		X									
Amélioration du délai d'intervention - Appels 101			X								
<b>Communication</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>					<b>1</b>	<b>4</b>
Développer un plan stratégique de communication					X						
Communication externe / méconnaissance de l'offre de Sv			X	X							
Développer la communication interne										X	
<b>Qualité du travail judiciaire</b>								<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>
Améliorer les délais de rédaction et de transmission des PV								X			
Alimentation correcte de la BNG dans la phase d'enquête via des DOS									X		
<b>Gestion du personnel</b>					<b>6</b>					<b>4</b>	<b>10</b>
Rédaction d'un ROI					X					X	
Recrutement					X					X	
Evaluation du personnel					X						
Profil de fonction méconnus du personnel										X	
Bien-être du personnel-SIPP					X						
Lutte contre l'absentéisme					X					X	
Accueil des nouveaux collaborateurs - suivi stage probatoire					X						
<b>Gestion logistique - Infrastructure</b>	<b>1</b>				<b>4</b>		<b>1</b>			<b>2</b>	<b>8</b>
Centralisation des infrastructures - HP unique	X				X					X	
RSE - planet					X						
Simplification administrative					X						
HP FLE					X						
Amélioration de la sécurisation de l'accueil GPI 91							X				
Manque de place dans les bâtiments										X	
<b>Gestion ICT</b>					<b>4</b>						<b>4</b>
Faciliter le travail mobile sur le terrain					X						
Sharepoint - ZP					X						
Archivage info - suivi correspondance					X						
Radars répressifs fixes					X						
<b>Gestion budgétaire et financière</b>					<b>2</b>						<b>2</b>
Cycle comptable adéquat - clôture des comptes					X						
Procédure de suivi des marchés pluriannuels					X						
<b>Développer le suivi de la stratégie de la zone</b>					<b>1</b>					<b>3</b>	<b>4</b>
Développer des tableaux de bord					X						
Application de la stratégie de la zone										X	
Gestion de crise perpétuelle										X	
Absence de processus en tout genre										X	
Coopération transfrontalière et avec West Vlaanderen						<b>1</b>					<b>1</b>
Intégrité/diversité							<b>1</b>				<b>1</b>
Armes (Régularisation des dossiers avant le 31 décembre)						<b>1</b>					<b>1</b>

Le RW n'a pas formulé de priorité en fonctionnement interne